

Bulletin du Conseil communal

N° 17



Lausanne

Séance du 17 juin 2014 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 17 juin 2014

17^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 juin 2014, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire****Ordre du jour**1225**Première partie**.....1232**Communications**

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis et rapport-préavis N° 2013/64, N° 2014/4, N° 2014/11, N° 2014/5, N° 2014/9, N° 2014/10, N° 2014/17, N° 2014/251232

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 2 février 2010 suite à l'interpellation de M. Stéphane Michel : « Venue de Capleton à Lausanne, et après ? » .1233

Réponse de la Municipalité à la pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 signatures) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud »1234

Complément d'information de la Municipalité suite à l'interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts déposée le 6 mai 2014, intitulée « Le barreau Vigie-Gonin est-il vraiment nécessaire ? »1237**Communications – Dépôts**

Question écrite de M. Jean-Luc Laurent : « La Municipalité fait-elle le nécessaire pour protéger la population en général et la jeunesse en particulier ? »1239

Question écrite de M. Romain Felli : « Certificats CO₂ »1239

Projet de modification du Règlement du Conseil communal de M. Philippe Mivelaz et consort concernant les compétences du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale1240

Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartier lausannois : préserver ou laisser démolir ? » .1240

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! »1240

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace »1240

Postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre internet à la source »1240

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la Commune de Lausanne »1241

Interpellation de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Sus aux plantes envahissantes à Lausanne ! »1241

Communication

Déroulement de la séance.....1241

Election du Bureau 2014-2015

Election du président du Conseil communal pour l'année 2014-20151241

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2014-2015.....1242Election du 2^e vice-président du Conseil communal 2014 - 20151242

Election des scrutateurs du Conseil communal 2014-2015.....	1243
Election des scrutateurs suppléants du Conseil communal 2014 - 2015.....	1243
Election de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	1243
Questions orales.....	1243
Commune de Lausanne – Comptes de l'exercice 2013	
Préavis N° 2014/17 du 10 avril 2014	1249
Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne. Exercice 2013	1282
Rapport.....	1285
Discussion générale.....	1288
Crédits supplémentaires pour 2014 (1^{re} série)	
Préavis N° 2014/25 du 15 mai 2014.....	1302
Rapport.....	1330
Discussion	1332
Elections – Résultats	
Election du président du Conseil communal pour l'année 2014-2015	1334
Election du 1 ^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2014-2015.....	1334
Election du 2 ^e vice-président du Conseil communal pour l'année 2014 à 2015.....	1335
Election de deux scrutateurs pour l'année 2014-2015	1335
Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2014-2015	1335
Election de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.....	1336

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Election du Bureau 2014-2015.
3. Election de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R49. Rapport-préavis N° 2013/33 : Réponse aux postulats de MM. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public demeure une intention à géométrie variable » et Guy Gaudard « SSL = Un seul toit ». (LSP, EJCS). DAVID PAYOT.
- R50. Postulat de M. Julien Eggenberger : « Pour un parc public dans le quartier Valmont-RPraz-Séchaud-RVennes ». (FIPAV). JOHAN PAIN.
- R51. Motion de M^{me} Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise ». (AGC). LAURENT REBEAUD.
- R53a. Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». (SIPP) ;
- R53b. Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne R ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (SIPP, TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- R54. Postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (SIPP, TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R56. Rapport-préavis N° 2013/58 : Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ». (EJCS). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R58. Rapport-préavis N° 2013/42 : Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (LSP). SARAH NEUMANN.
- R59. Motion de M. Guy Gaudard : « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R61. Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.
- R62. Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». (AGC). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- R63. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SIPP). BERTRAND PICARD.
- R64. Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.

- R65. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- R66. Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R72. Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.
- R73. Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 sign.) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette ». (TRX, AGC). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- R76. Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M^{me} Evelynne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- R77. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R78. Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- R80. Rapport-préavis N° 2013/62 : Renaturation du lac de Sauvabelin. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ». (FIPAV, SiL, LSP). MURIEL CHENAUX-MESNIER. (*Reprise de la discussion.*)
- R81. Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT.
- R82. Préavis N° 2013/64 : Immeuble Pré-du-Marché 1 et Neuve 2 à Lausanne. Demande de crédit pour la rénovation complète de l'immeuble. (LSP). OLIVIER FALLER.
- R83. Pétition de M^{me} et M. Koella Naouali (2 sign.) : « La législation du droit à l'appel à la prière au public avec la voix de l'homme ». (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R84. Préavis N° 2014/4 : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance. (AGC, TRX, LSP, SiL, EJCS, SIPP, FIPAV). BLAISE MICHEL PITTON.
- R87. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- R88a. Postulat de M^{me} Myrèle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel » (AGC) ;
- R88b. Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées ». (AGC). ELIANE AUBERT.
- R91. Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M^{me} Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé

- ‘capitale olympique’ » et de M^{me} Graziella Schaller « Des toits publics pour ‘le miel des toits de Lausanne’ ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.
- R92. Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d’Ouchy ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- R93. Préavis N° 2014/11 : Construction d’une chaudière à eau surchauffée à l’usine de Pierre-de-Plan. (SiL). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R96. Rapport d’activité de la Commission permanente de politique régionale pour la période allant de juillet 2013 à juin 2014. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-LUC CHOLLET, PRESIDENT).
- R97. Rapport-préavis N° 2013/53 : Réponse à une motion et deux postulats concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R98. Préavis N° 2014/5 : Centre lausannois d’aviron. Travaux d’amélioration de l’isolation thermique de l’enveloppe des bâtiments et rénovation partielle intérieure. (SIPP, TRX). EVELYNE KNECHT.
- R99. Rapport-préavis N° 2014/9 : Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l’avenue Jules-Gonin, l’avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628. Abrogation partielle du Plan partiel d’affectation N° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon. Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts. (TRX, LSP). CHRISTELLE ALLAZ.
- R100. Préavis N° 2014/10 : Travaux d’assainissement, de mise en conformité et de transformation du bâtiment d’eauservice, route de Prilly 1 à Lausanne. Demande de crédit d’ouvrage. (TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- R101. Préavis N° 2014/17 : Commune de Lausanne. Comptes de l’exercice 2013 (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ, PRESIDENT).
- R102. Préavis N° 2014/25 : Crédits supplémentaires pour 2014 (1^{re} série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, VICE-PRESIDENT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI21. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Centrale d’engagement pour les besoins des cantons de Vaud et de Neuchâtel, pourquoi ce qui est possible entre deux cantons ne le serait-il pas entre le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ? » (8^e/21.1.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI27. Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » (12^e/18.3.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI31. Postulat de M^{me} Isabelle Mayor « demandant un plan directeur de l’alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive ! » (14^e/6.5.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI32. Motion de M. Hadrien Buclin : « Un ‘reçu’ pour limiter les contrôles policiers au faciès ». (15^e/20.5.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI33. Motion de M. Hadrien Buclin : « Incitons les habitants à trier l’acier et l’aluminium ménager par une augmentation significative des postes fixes de collecte ». (15^e/20.5.14). DISCUSSION PREALABLE.

INI34. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts ». (15^e/20.5.14). DISCUSSION PREALABLE.

INI35. Postulat de M. Vincent Rossi : « Un plan de mobilité douce pour Lausanne durant les travaux ». (16^e/3.6.14). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

INT52. Interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts : « Musée de l'art brut : quelle stratégie à court, moyen et long terme ? » (16^e/3.6.14) [AGC]. DEVELOPPEMENT ET REPONSE MUNICIPALE.

INT32. Interpellation de M. Denis Corboz : « Pérennisation du 'tapis magique' de Mauverny ». (8^e/21.1.14) [SIPP/27.2.14]. DISCUSSION.

INT33. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « A quels résultats a abouti le contrôle des services de la Ville par l'Inspection cantonale du travail ? » (9^e/4.2.14) [AGC/13.3.14]. DISCUSSION.

INT36. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Compostage-biométhanisation, que fait notre Ville ? » (6^e/3.12.13) [TRX, SiL/20.3.14]. DISCUSSION.

INT37. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelles indemnités pour les victimes de nuisances sonores ? » (8^e/21.1.14) [TRX, FIPAV/27.3.14]. DISCUSSION.

INT38. Interpellation de M. Roland Philippoz : « Quel bilan un an après l'introduction de la taxe au sac ? » (9^e/4.2.14) [TRX/27.3.14]. DISCUSSION.

INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « L'Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l'heure où s'accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? » (9^e/4.2.14) [EJCS/20.3.14]. DISCUSSION.

INT40. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéoprotection à Lausanne ? » (9^e/4.2.14) [LSP, EJCS, TRX/27.3.14]. DISCUSSION.

INT41. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? » (9^e/4.2.14) [EJCS/27.3.14]. DISCUSSION.

INT42. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La police de proximité s'éloigne du citoyen ». (9^e/4.2.14) [LSP/27.3.14]. DISCUSSION.

INT43. Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « Quatre piliers. Quatre ». (11^e/4.3.14) [EJCS, LSP/3.4.14]. DISCUSSION.

INT46. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d'affaires à l'aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? » (11^e/4.3.14) [TRX/30.4.14]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 26.8 (de 18 h à 20 h), 9.9 (18 h et 20 h 30), 23.9 (18 h et 20 h 30), 7.10 (18 h et 20 h 30), 28.10 (18 h et 20 h 30), 11.11 (18 h et 20 h 30), 25.11 (18 h et 20 h 30), 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Natacha Litzistorf Spina*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE**I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne Réadaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? » (FIPAV). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 1.4.13 Rapport-préavis N° 2014/8 : Nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) et nouveau règlement sur la Police du feu (RPoF). Réponse au dernier volet de la motion de M. Yves-André Cavin et consorts. (SIPP). JEAN-LUC CHOLLET.
- 6.5.14 Postulat de M. Maurice Calame : « Pour un nouveau plan directeur du sport ». (SIPP, TRX). VINCENT ROSSI.
- 6.5.14 Postulat de M. Denis Corboz : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (TRX, AGC, SIPP, LSP, FIPAV). ALAIN HUBLER.
- 6.5.14 Postulat de M. Gilles Meystre : « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (FIPAV, AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 6.5.14 Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? » (LSP, TRX). ROLAND OSTERMANN.
- 6.5.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ». (FIPAV, TRX, AGC). SANDRINE SCHLIENGER.
- 6.5.14 Préavis N° 2014/14 : Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres. (SIPP, TRX). ROLAND PHILIPPOZ.
- 6.5.14 Rapport-préavis N° 2014/15 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). THERESE DE MEURON.
- 6.5.14 Préavis N° 2014/16 : Etudes pour une nouvelle usine de traitement et de pompage d'eau potable à Saint-Sulpice (à partir de l'eau du Léman). (TRX). FLORIAN RUF.
- 20.5.14 Pétition de M^{me} Florence Borel et consorts (34 sign.) : « ». (EJCS, TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/18 : Pour une politique publique du livre et de la lecture. Réponse au postulat de M^{me} Caroline Alvarez : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois ». (LSP, AGC). MARIA VELASCO.

- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/19 : Réponse à la motion de M. Jacques Pernet et consorts « Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? ». (SIPP, TRX). HADRIEN BUCLIN.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/20 : Réponse au postulat de M. Jean-Luc Chollet « Elimination des déchets R taxe au volume ECA ; vers la correction d'un effet pervers ». (TRX, LSP, FIPAV). MAGALI ZÜRCHER.
- 3.6.14 Préavis N° 2014/21 : Malley R Sévelin R PALM, mobilité douce R passerelle du Martinet. (TRX). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/22 : Réponse au postulat de M. Roland Rapaz et consorts intitulé : « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort ». (EJCS, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). SANDRINE SCHLIENGER.
- 3.6.14 Préavis N° 2014/23 : Rénovation du poste de couplage et de transformation 220/125 kV de Romanel. (SiL). ALAIN HUBLER.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/24 : Etude sur la conduite du réseau haute tension des SiL : un pas vers le smartgrid. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 watts' ». (SiL). YVES ADAM.
- 3.6.14 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- 17.6.14 Préavis N° 2014/28 : Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL). Modification du plan d'assurance de la catégorie B suite à l'introduction de l'article 1i OPP2. (AGC). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 17.6.14 Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.6.14 Préavis N° 2014/30 : Crédit complémentaire au préavis N° 2007/30. Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit complémentaire. (TRX). BLAISE MICHEL PITTON.
- 17.6.14 Pétition de l'Association des usagers du parking de la Riponne, par Guy Gaudard, et consorts (416 sign.) : « Pour un accès sans contraintes au parking de la Riponne, selon publication en page 39 dans la Feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014 ». COMMISSION DES PETITIONS.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3^e/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». (6^e/3.12.13) [AGC]. DISCUSSION.

- 18.3.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) : quels frais de gestion et quelle application de la législation sur les marchés publics ? » (12^e/18.3.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » (14^e/6.5.14) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Romain Felli : « Rémunérations des dirigeants d'Alpiq : quelle position de la Municipalité ? » (14^e/6.5.14) [SiL]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sommes-nous condamnés à accepter des projets de construction privés qui nuisent aux locataires en place et aux ensembles architecturaux cohérents ? » (14^e/6.5.14) [TRX, LSP, FIPAV]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Quelles mesures après le refus de la tour de Beaulieu ? » (14^e/6.5.14) [AGC, TRX, FIPAV, LSP]. DISCUSSION.
- 20.5.14 Interpellation de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Manifestation du 31 mars 2014 contre la spéculation sur les matières premières : la police dérape ». (15^e/20.5.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 20.5.14 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Véhicules trop bruyants : l'impunité ? » (15^e/20.5.14) [LSP]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Alix-Olivier Briod, Claude Nicole Grin, Gaëlle Lapique, Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} Christiane Jaquet-Berger, Manuela Marti.

Membres présents 91

Membres absents excusés 7

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis et rapport-préavis N° 2013/64, N° 2014/4, N° 2014/11, N° 2014/5, N° 2014/9, N° 2014/10, N° 2014/17, N° 2014/25

Lausanne, le 10 juin 2014

Séances du Conseil communal des 17 et 18 juin 2014

Madame la présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour les séances du Conseil communal des 17 et 18 juin 2014 :

R82 Préavis 2013/64 « Immeuble Pré-du-Marché 1 et Neuve 2 »

Motif : nécessité de pouvoir respecter le planning fixé, sans quoi l'établissement actuel est menacé de fermeture.

R84 Préavis 2014/4 « Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance »

Motif : Quatre demandes de légalisation d'installations de vidéosurveillance sont en attente au Bureau cantonal de la protection des données et de la transparence, la préposée ne prend pas de décision car la base légale communale est en cours de révision. Une entrée en vigueur du nouvel article 6 du règlement municipal permettrait de faire avancer les choses en direction d'une mise en fonction rapide des caméras de surveillance.

R93 Préavis 2014/11 « Chaudière Pierre-de-Plan »

Motif : le délai pour obtenir le matériel après commande étant très long, il est nécessaire d'avancer si l'on veut que l'équipement fonctionne pour l'hiver prochain.

R98 Préavis 2014/5 « Centre lausannois d'aviron »

Motif : les travaux doivent pouvoir commencer à l'automne.

R99 Rapport-préavis 2014/9 « Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine »

Motif : Ledit plan de quartier (PQ) est étroitement lié au projet des Axes forts de transports publics (AFTPU) et notamment au tram. Il est important que ce préavis soit accepté avant la fin de la procédure d'approbation des plans (PAP) de l'Office fédéral des transports (OFT). Lorsque cet office délivrera les autorisations, il faut que la Ville soit prête.

R100 Préavis 2014/10 « Travaux d'assainissement, mise en conformité et de transformation du bâtiment d'eauservice, route de Prilly 1 à Lausanne »

Motif : les travaux de rénovation complète de l'enveloppe et des abords du bâtiment jouxtent directement l'aire de la piscine de quartier de Montétan. Afin de ne pas interférer sur la période de fonctionnement de cette dernière -de fin mai à fin août -il est impératif, vu l'ampleur des travaux, de pouvoir démarrer ce chantier début septembre.

R101 Préavis 2014/17 « Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2013 »

Motif : les comptes, adoptés par le Conseil, doivent être soumis à l'examen du préfet au plus tard le 15 juillet (art. 93 g LC et 114 RCCL).

R102 Préavis 2014/25 « Crédits supplémentaires pour 2014 (1^{ère} série) »

Motif : La Municipalité souhaite pouvoir traiter cet objet conjointement avec les comptes 2012 (préavis N° 201311 4), selon l'usage, par souci de cohérence de matière.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire-adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 2 février 2010 suite à l'interpellation de M. Stéphane Michel : « Venue de Capleton à Lausanne, et après ? »

Lausanne, le 3 juin 2014

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 2 février 2010, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. Stéphane Michel disant : « *Le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir, la Municipalité fasse preuve de plus de vigilance dans l'octroi de son soutien financier lorsqu'une institution subventionnée invite une ou un artiste qui appelle publiquement à la discrimination, voire à la violence du fait, notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de ses convictions religieuses et de son mode de vie* ».

En réponse, nous vous communiquons les informations suivantes.

Depuis l'adoption de cette résolution, aucun incident ne nous a été relaté.

En effet, les services de la jeunesse et des loisirs et de la culture ont redoublé d'attention afin d'éviter que ce type de problématique ne se reproduise, en veillant à faire respecter la prise en considération de ces valeurs dans les différents projets qui lui sont soumis. Les services mentionnés ci-dessus engagent les organisateurs d'évènements et autres, à ne pas programmer d'artistes qui pourraient avoir des propos ou des actes à caractère raciste, sexiste, homophobe ou se rapportant à l'apparence physique, à l'identité de genre, à l'appartenance sociale, religieuse, ethnique ou à tout autre critère.

Lors des demandes de subventionnement, les organisateurs sont sensibilisés à ce type de risques.

C'est ce qui s'est passé pour une soirée qui était prévue en mai 2012, au D ! Club, avec l'« artiste » jamaïcain Bounty Killer, qui est dans la même mouvance que Capleton et qui

tient des propos similaires. L'organisateur a été informé du caractère homophobe et raciste de Bounty Killer (qu'on pourrait traduire par « tueur de blancs ») et a, de lui-même, renoncé à organiser ce concert.

Les mêmes recommandations sont données aux lieux subventionnés pour qu'ils restent vigilants quant à leur programmation artistique.

Il est à signaler qu'un certain nombre de lieux subventionnés par la Ville développent une politique systématique anti-raciste et anti-homophobe. C'est par exemple le cas du club de rock « le Romandie » qui accueille régulièrement des soirées « Gay Friendly », organisées conjointement avec différentes associations concernées par ces problématiques.

De plus, la brigade de la vie nocturne et de la prévention du bruit, porte un regard attentif sur la programmation des clubs et, en cas de doute, vérifie que les artistes invités ne soient pas susceptibles de troubler l'ordre public par leurs propos ou attitudes.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de recevoir, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 signatures) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud »

Lausanne, le 3 juin 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La pétition susmentionnée a été déposée au Bureau de votre conseil le 11 juin 2013 et renvoyée à la Commission des pétitions lors de votre séance du 12 juin 2013.

Parallèlement à son traitement à la Commission des pétitions, la Municipalité, qui l'avait reçue à titre préalable, engageait une étude lui permettant d'évaluer le surcoût que la mesure demandée entraînerait en cas d'acceptation de la requête des pétitionnaires.

Devant se déterminer en faveur de l'une des variantes présentées dans le cadre de cette étude, la Municipalité optait, lors de sa séance du 10 octobre 2013, pour celle qui impliquait l'abandon du réseau R08, avec le prolongement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud, avec la modification du parcours de la ligne n° 41 qui, aux heures creuses, se réduirait à connecter la place de la Sallaz au quartier Isabelle-de-Montolieu. Cette décision était assortie d'un communiqué de presse intitulé « Prolongation de la ligne n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud », dans lequel elle précisait que la modification demandée par les pétitionnaires entrerait en vigueur en 2015 et entraînerait un surcoût annuel de quelque CHF 550'000.- pour la Ville. Dans le prolongement de cette communication, la direction des travaux adressait, en date du 1er novembre 2013, des courriers au secrétariat du Comité des pétitions, ainsi qu'à M. Bernard Joss, représentant des pétitionnaires, pour les informer de cette décision de la Municipalité (voir copies en annexe).

Votre conseil ayant délibéré sur cet objet lors de sa séance du 20 mars 2014 et ayant renvoyé la pétition susmentionnée à la Municipalité pour étude et communication en vertu de l'art. 73, litt. b) du Règlement du Conseil communal, nous nous permettons de rappeler les différents échanges et communications évoqués ci-dessus, qui constituent la réponse à cette dernière.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexes : ment.

Courrier du directeur des travaux, M. Olivier Français, au secrétariat de la Commission des pétitions

Lausanne, le 1^{er} novembre 2013

Pétition en faveur du rétablissement de la ligne No 6 jusqu'à Praz-Séchaud

Monsieur,

Comme vous pourrez le constater à la lecture du communiqué de presse annexé à la présente, nous vous prions de bien vouloir informer les membres de la Commission que la Municipalité, lors de sa séance du 10 octobre 2013, a décidé d'entrer en matière par rapport à la pétition du Comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud.

Les Transports publics lausannois (*tl*) ont été informés de cette décision et en tiendront compte afin d'adapter le réseau en conséquence. Lors de l'analyse des variantes, les *tl* ont toutefois mentionné que cette prolongation ne pourrait être mise en service avant 2015, compte tenu des contraintes liées au recrutement et à la formation de nouveaux chauffeurs. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

En souhaitant avoir répondu à votre attente et en restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signé : *Olivier Français*

Directeur des travaux

Conseiller national

Annexe : ment.

Communiqué : prolongation de la ligne n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud

La Municipalité répond favorablement à la pétition « Rétablissement de la ligne n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud » qui avait récolté 4343 signatures. La Municipalité propose la prolongation de la ligne n° 6 depuis la Sallaz en direction de Valmont et Praz-Séchaud. Cette modification entrera en vigueur en 2015 et engendrera un surcoût annuel de 550'000 francs pour la Ville.

Depuis l'entrée en fonction du m2 et la mise en place du réseau 08, les usagers voyageant du centre vers les quartiers de Praz-Séchaud et des Boveresses étaient invités à utiliser soit le m2, soit la ligne n° 6 jusqu'à la Sallaz puis à emprunter la ligne n° 41 qui relie Isabelle de Montolieu à Praz-Séchaud via la Sallaz. Une pétition ayant récolté **4343** paraphes, soit une proportion importante des habitants du quartier a demandé le rétablissement de la ligne n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud en soulignant le fait que ce transbordement représente une difficulté importante pour les personnes vivant avec un handicap. Or, rappellent les pétitionnaires, ces quartiers abritent un foyer pour personnes malvoyantes, un EMS et une institution pour personnes à mobilité réduite.

Plusieurs variantes de dessertes des quartiers de Praz-Séchaud, des Boveresses de la Sallaz et d'Isabelle de Montolieu ont été évaluées par les tl en étroite collaboration avec le Service des routes et de la mobilité. A la lumière de ce travail, la Municipalité propose de prolonger la ligne n° 6 jusqu'à Praz Séchaud. Cette ligne dont le terminus actuel est à la Sallaz, en provenance de la Maladière, Saint-François, place de l'Ours, et Victor Ruffy,

sera prolongée le long de la route d'Oron aux cadences actuelles. Le passage de la ligne n° 6 par la Sallaz sera garanti dans les sens montant comme descendant.

Afin d'éviter une offre redondante sur l'axe Sallaz-Valmont Praz-Séchaud, la ligne n° 41 s'arrêtera à la Sallaz. Elle continuera toutefois à desservir Praz-Séchaud aux heures de pointe afin de garantir la desserte du quartier dans les meilleures conditions possibles et de répondre aux besoins des habitants.

Cette modification du réseau entraînera un surcoût de 550'000 francs annuels de l'indemnité versée par la Ville de Lausanne aux tl. La prolongation de la ligne n° 6 prendra effet en 2015 en raison des projets d'amélioration d'offre en cours et des contraintes liées au recrutement et à la formation de nouveaux conducteurs.

La Municipalité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- *Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, +41213152200*
- *Olivier Français, directeur des travaux, +41213155200*

Lausanne, le 31 octobre 2013

Courrier du directeur des travaux, M. Olivier Français, au directeur des tl, M. Michel Joye

Lausanne, le 1^{er} novembre 2013

Pétition en faveur du rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud

Monsieur,

Comme vous pourrez le constater à la lecture du communiqué de presse annexé à la présente, lors de sa séance du 10 octobre 2013, a décidé d'entrer en matière par rapport à la pétition du Comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud.

Dès lors, il convient de prendre en compte cette décision pour adapter le réseau *tl* en conséquence, sachant que la quasi-totalité du secteur interface transport public de la place de la Sallaz sera terminé pour la fin 2014.

En vous remerciant pour le travail accompli dans le cadre du traitement de cette pétition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Signé : *Olivier Français*

Directeur des travaux

Conseiller national

Annexe : ment. (cf. communiqué ci-dessus annexé à la 1^{re} annexe)

Courrier du directeur des Travaux, M. Olivier Français, au pétitionnaire, M. Bernard Joss

Lausanne, le 1^{er} novembre 2013

Pétition en faveur du rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud

Monsieur,

Comme vous pourrez le constater à la lecture du communiqué de presse annexé à la présente, la Municipalité, lors de sa séance du 10 octobre 2013, a décidé d'entrer en matière par rapport à votre pétition relative à l'objet cité en titre.

Les Transports publics lausannois (*tl*) ont été informés de cette décision et en tiendront compte afin d'adapter le réseau en conséquence. Lors de l'analyse des variantes, les tl ont toutefois mentionné que cette prolongation ne pourrait être mise en service avant 2015,

compte tenu des contraintes liées au recrutement et à la formation de nouveaux chauffeurs. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

En souhaitant avoir répondu à votre attente et en restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signé : *Olivier Français*

Annexe : ment. (cf. communiqué ci-dessus annexé à la 1^{re} annexe)

Extrait du procès-verbal du Conseil communal de Lausanne – 12^e séance du mardi 18 mars 2014 - Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 signatures) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Du 20 mars 2014. La Municipalité prend acte et renvoie à travaux.

Communication

Complément d'information de la Municipalité suite à l'interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts déposée le 6 mai 2014, intitulée « Le barreau Vigie-Gonin est-il vraiment nécessaire ? »

Lausanne, le 6 juin 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 6 mai 2014 du Conseil communal, Mme la conseillère communale Elisabeth Müller a présenté une proposition de variante de gestion du carrefour à feux à sens giratoire au sud du pont Chauderon en lieu et place de la nouvelle rampe Vigie-Gonin, mesure d'accompagnement du tram t1 faisant actuellement l'objet d'une procédure de mise à l'enquête auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Bien que le Conseil ait formellement pris acte de la réponse de la Municipalité, nous nous permettons de vous adresser la présente communication pour préciser les arguments qui nous ont permis d'analyser et de nous déterminer sur ladite variante. Nous précisons également que cet argumentaire a été validé par l'administration cantonale, en l'occurrence la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Les solutions d'aménagement d'un carrefour de grande taille comme celui de Chauderon sud sont nombreuses et il convient de relever, pour rappel, que dans le cadre de l'étude du projet des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les variantes d'aménagement suivantes dudit carrefour ont été évaluées par les mandataires trafic, soit dans le cadre du développement du projet, soit dans le cadre d'analyse de propositions émanant d'oppositions, et ont fait l'objet d'analyses circonstanciées :

1. augmentation de la capacité du carrefour grâce à l'élargissement de son calibrage ;
2. création d'un giratoire ou d'une place tournante ;
3. maintien d'un carrefour régulé avec la suppression de mouvements déterminants ;
4. réalisation d'une liaison routière Vigie-Gonin ;

5. création d'une trémie couverte entre Vigie et Gonin ou entre Tivoli et Gonin ;
6. mise en place d'un rond-point régulé autour du vaste espace non bâti au sud du pont Chauderon.

De ces 6 variantes, seule la réalisation d'une nouvelle rampe routière de Vigie à Gonin a été retenue. Cette dernière permet en effet, malgré les reports de trafic des coupures du transit de la voiture sur les axes rue des Terreaux et Genève de conserver une accessibilité maîtrisée au centre-ville tout en améliorant les performances des transports publics sur la partie ouest de la petite ceinture.

La variante 6 « rond-point régulé » ne peut répondre au trafic attendu. En effet, les mandataires ont relevé principalement de gros problèmes de dépassement de la capacité admissible du carrefour (plus de 130 %), dus notamment aux sens uniques qui alourdissent les charges de trafic à écouler. Les conséquences sur les carrefours sont importantes puisque les remontées de files d'attente impactent directement le carrefour situé au nord du pont Chauderon, créant une situation d'auto blocage de la partie ouest de la petite ceinture. En outre, l'offre de transports publics dans le sens Chauderon -> Gare en passant devant la clinique Cécil est péjoré par l'aménagement proposé en allongeant le temps de parcours de ces derniers.

La proposition d'aménagement transmise par Mme Elisabeth Müller lors de la séance du Conseil communal du 7 mai 2014, appelée carrefour à sens giratoire, mais avec feux, est très similaire à celle déjà évaluée au cours des études AFTPU. Elle se distingue par le fait qu'elle regroupe au débouché de l'avenue Louis-Ruchonnet sur une seule voie les mouvements de tout-droit en direction du pont Chauderon et de tourner-à-droite en direction de Jules-Gonin, accentuant ainsi les problèmes de capacité d'un carrefour à sens giratoire. Dans ce cas, la capacité utilisée théorique s'élèverait à plus de 225 % avec des conséquences trop lourdes pour la circulation au centre-ville, puisque les files de véhicules cumulées en une heure sont estimées à plus de 7 km.

En conclusion, les reports de trafic liés à la fermeture des rues de Genève, des Terreaux et du Grand-Pont impliquent une forte sollicitation du carrefour situé au sud du Pont Chauderon, avec une capacité utilisée estimée à 125 % à l'heure de pointe du soir. La solution préconisée dans le cadre de l'étude de trafic des AFTPU prévoit le maintien d'un carrefour régulé avec la suppression de mouvements déterminants afin de gagner en capacité, ces mouvements pouvant être reportés sur la nouvelle rampe Vigie-Gonin (capacité utilisée de 100 %). Cette solution est la seule qui garantit une priorisation des bus et une maîtrise de la saturation de cette intersection.

Pour une meilleure compréhension de ce qui précède, nous vous présenterons, lors d'une séance fixée au 18 juin 2014, la simulation de ce carrefour qui a été présentée à la Délégation politique qui pilote le projet des axes forts du PALM (DEPOL).

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire-adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Jean-Luc Laurent : « La Municipalité fait-elle le nécessaire pour protéger la population en général et la jeunesse en particulier ? »

Lausanne, le 17 juin 2014

Samedi 7 juin 2014, à la rue Haldimand, un groupe de musulmans tenait un stand pour notamment y distribuer des exemplaires du Coran, avec apparemment l'autorisation de la Police du commerce.

La presse écrite a déjà eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet, la télévision a également mis en garde contre ces personnes. Notre grande voisine, l'Allemagne, se montre très préoccupée par ce phénomène.

Alors que le Canton de Genève met des moyens supplémentaires importants pour lutter contre la menace islamique, Lausanne met tout en œuvre pour favoriser ce prosélytisme.

Laxisme ou inconscience ?

Question

La Municipalité confirme-t-elle les faits mentionnés ci-dessus, est-elle consciente de faire prendre des risques à la population lausannoise, et notamment à sa jeunesse et entend-elle prendre des mesures à l'instar des autorités genevoises ?

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Romain Felli : « Certificats CO₂ »

Lausanne, le 17 juin 2014

Dans le rapport de gestion 2013, il est indiqué, page 277, à propos de l'exemption de la taxe sur le CO₂ que :

« Les émissions ayant été inférieures à l'objectif fixé sur l'ensemble de la période, la Commune dispose de certificats pour l'équivalent de 19 921 t de CO₂. [...] Le solde des certificats obtenus lors de la première période pourra être valorisé dans cette deuxième phase. »

A ce propos, j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle préciser si les certificats obtenus ont d'ores et déjà été valorisés (totalement ou partiellement), et si oui, avec quels résultats ?
2. Inversement, la Municipalité peut-elle indiquer si la Ville de Lausanne a déjà dû acheter (soit pour la période 2008-2012, soit pour la période actuelle) des certificats pour compenser des émissions trop importantes ? Si oui, de quelle nature sont ces certificats, quand et dans quelles conditions ont-ils été acquis ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à ces questions.

(Signé) *Romain Felli*

Communication – Dépôt

Projet de modification du Règlement du Conseil communal de M. Philippe Mivelaz et consort concernant les compétences du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) *Philippe Mivelaz* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartier lausannois : préserver ou laisser démolir ? »

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) *Philippe Mivelaz*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! »

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) *Hadrien Buclin* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace »

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) *Vincent Rossi* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre internet à la source »

Lausanne, le 2 juin 2014

(Signé) *Daniel Bürgin*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la Commune de Lausanne »

Lausanne, le 27 mai 2014

(Signé) *Valéry Beaud* et 6 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Sus aux plantes envahissantes à Lausanne ! »

Lausanne, le 12 juin 2014

(Signé) *Nkiko Nsengimana* et 2 cosignataires

Communication

Déroulement de la séance

La présidente : – Aujourd'hui, nous allons prendre du temps pour procéder de manière successive. On ne saucissonnera pas les élections du Bureau ; on votera donc la présidence, la vice-présidence, la deuxième vice-présidence, les scrutateurs et les scrutateurs suppléants. Puis, les scrutateurs iront dépouiller les votes et nous commencerons par les deux principales urgences de la Municipalité, à savoir les comptes et les crédits supplémentaires. Nous traiterons ensuite l'urgence qui n'a pas été traitée la séance précédente, le point R80 sur Sauvabelin, et nous prendrons alors les points R82, R84, R93, R98, R100 ; et puis, suite à une suggestion fort à propos d'un conseiller communal, M. Valéry Beaud, nous prendrons le R99 demain, parce qu'il fait un lien avec la présentation qu'on a demain soir à 18 h dans la salle, lien qui est important pour traiter cette urgence. Quant à l'interpellation urgente de M. Gillard, on la traitera aujourd'hui si nous arrivons ; sinon, on la traitera demain. Je vous rappelle aussi qu'on a les questions orales aujourd'hui et que ce ne sera pas le cas demain.

Election du Bureau 2014-2015

Election du président du Conseil communal pour l'année 2014-2015

La présidente : – Nous allons commencer avec l'élection du Bureau. Chaque parti a désigné des scrutateurs. Pour l'UDC, M. Cédric Fracheboud ; pour les Verts, M. Claude Bonnard ; pour le PLR, M^{me} Diane Wild ; pour la Gauche, M^{me} Marlène Voutat ou David Payot ; donc on verra lequel des deux ; pour les socialistes, M^{me} Caroline Alvarez.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du futur président.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Il est des soirées où l'on monte à la tribune avec plus ou moins d'entrain et plus ou moins la boule au ventre par rapport à l'appréhension des votes à venir ; ce n'est pas le cas ce soir. C'est à la fois un plaisir et un honneur de présenter à vos suffrages l'actuel vice-président du Conseil communal.

M. Jacques Pernet, issu de deux familles morgiennes, a grandi à Lausanne. Après une scolarité au Collège de Chailly, puis à celui de Béthusy, il obtient sa maturité à l'Ecole supérieure de commerce. Il suit ensuite les cours de l'Ecole hôtelière de Lausanne, la plus ancienne au monde dans sa spécialité, avec, à la clé, un diplôme en gestion hospitalière.

C'est à l'Ecole hôtelière de Lausanne, où visiblement il se plaisait, qu'il rencontre Susanna Monkewitz. Ils se sont mariés il y a quarante et un ans et ont deux enfants adultes, Cédric, ingénieur EPFL, et Ariane, éducatrice spécialisée. Depuis le 18 septembre dernier, ils sont les heureux grands-parents d'un petit Cyril.

Fraîchement diplômé, quadrilingue, Jacques Pernet roule sa bosse d'hôtelier avec son épouse à Zurich, Arosa, puis Fribourg, où, à 26 ans, on lui donne la direction du Duc Berthold, suivie sept ans plus tard par la direction de l'Hôtel Euler à Bâle, avec une centaine d'employés.

Il a quarante ans, lorsque Swissair lui confie la direction du Lausanne Palace, cinq ans plus tard, il tente le grand saut, se met à son compte et crée avec un associé une société de gestion hôtelière. Ils auront ainsi une dizaine d'établissements sous contrat de gestion, de 3 à 5 étoiles, en Suisse et à l'étranger, entre autres le légendaire Hôtel des Trois Rois à Bâle et le Palais Maeterlinck à Nice. En même temps, il acquiert le fonds de commerce de l'Hôtel Bellerive à l'avenue de Cour, qu'il dirige encore aujourd'hui, secondé par son beau-fils.

Parallèlement à ses engagements d'entrepreneur, Jacques Pernet s'engage pour la branche à laquelle il œuvre, l'hôtellerie et le tourisme. Président de la Société des hôteliers de Lausanne et environs, vice-président d'Hôtellerie Vaudoise et d'Hôtellerie Romande, membre du Comité exécutif d'Hôtellerie Suisse, dont il a été vice-président de 2009 à 2010, c'est en relation avec ses fonctions associatives qu'il siègera au Comité de direction de Lausanne Tourisme, et qu'il siège encore aujourd'hui à l'Office du tourisme du Canton de Vaud et au comité de la Société industrielle et commerciale de Lausanne. En outre, il préside Hôtels & Gastro formation Vaud, en charge de l'apprentissage et de sa surveillance pour les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Dans ses fonctions associatives, il se rend compte que la politique et l'économie sont indissociables pour le meilleur des deux. Fort de ce constat, il se présente à l'élection au Conseil communal et est élu en 1997. En 1999, il tente l'aventure de la constituante et est élu en deuxième position sur la liste radicale ; plusieurs ne s'y attendaient pas, et lui non plus, c'est absolument certain.

Dans notre Conseil, il a siégé à la Commission de gestion, à la Commission des pétitions et au Bureau, depuis quatre ans. Auteur de nombreux postulats, motions, interpellations et questions écrites en lien avec le rayonnement olympique de la Ville et de son ouverture au monde, il connaît bien les rouages de notre Conseil. Au risque de lui faire perdre quelques suffrages, je ne m'appesantirai pas sur sa passion pour les *oldtimer*, soit les transports individuels motorisés vétérans. Pour le reste, il apprécie le ski. Métier d'hôtelier oblige, il est certes entrepreneur, mais il est surtout diplomate et consensuel. Je sollicite donc vos suffrages pour son élection et vous remercie de votre attention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2014-2015

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – En introduction, je tiens à dire au groupe radical que le groupe socialiste ne tiendra pas rigueur à M. Pernet d'aimer les véhicules anciens, du moment qu'il respecte le 30 km/h au centre-ville ; je ne pense pas que cela a beaucoup pesé sur le suffrage.

J'ai l'honneur de vous présenter la candidature d'Yvan Salzmann au nom du groupe socialiste. Aujourd'hui 2^e vice-président, je n'ai plus à vous le présenter. Il est directeur du Gymnase Auguste Piccard et a la réputation de se lever beaucoup plus tard que M. Gaudard – c'est sa femme qui nous l'apprend –, ce qui lui a permis d'écrire un livre récemment qui a eu un certain succès médiatique.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election du 2^e vice-président du Conseil communal 2014 - 2015

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter M. Philippe Ducommun comme candidat à la deuxième vice-présidence. M. Ducommun travaille

actuellement pour la Police judiciaire et est père d'un petit garçon. M. Ducommun est député et il est aussi président de l'UDC Lausanne.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election des scrutateurs du Conseil communal 2014-2015

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Sans aucune surprise, nous allons proposer à nos suffrages celle qui occupe le Bureau depuis pas mal de temps maintenant et qui a occupé toutes les positions du Bureau, sauf celle de présidente, car elle fuit à chaque fois au dernier moment. Peut-être, que la prochaine fois restera-t-elle à sa place et gravira-t-elle les échelons, comme tout le monde ! Qui sait ! On peut l'espérer en tout cas. Notre candidate est Marlène Voutat.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Philippe Clivaz, qui est actuellement scrutateur suppléant. Il est secrétaire général de Visions du Réel. Des visions, on en a ; le sens des réalités, pas toujours. Il veillera là-dessus.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election des scrutateurs suppléants du Conseil communal 2014 - 2015

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Nous présentons à vos suffrages M. Matthieu Carrel.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts ont le plaisir de vous présenter quelqu'un qui a déjà siégé au Bureau, M^{me} Nicole Graber.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts ont le plaisir de vous présenter la candidature de André Gebhardt.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Blaise Michel Pitton, qui a déjà siégé dans cette commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter quelqu'un qu'il n'est pas nécessaire de présenter, M. Guy Gaudard.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je suis désolé de cumuler les casquettes de chef de groupe et de candidat à cette suppléance pour la Commission intercommunale des taxis.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Heureusement que c'est écrit, parce qu'on ne me l'avait pas dit, mais nous présentons M^{me} Florence Germond.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La présidente : – Les scrutateurs pour ces élections sont : Cédric Fracheboud pour l'UDC, Claude Bonnard pour les Verts, Diane Wild pour le PLR, et pour qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt, Evelyne Knecht pour la Gauche, Caroline Alvarez pour les socialistes.

Questions orales

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. Junod, municipal en charge du logement. Le 6 juin dernier, la Ville annonçait la construction des vingt premiers

bâtiments, respectivement 316 logements au quartier de Fiches. En l'état, il apparaît que le principe des trois tiers – un tiers subventionné, un tiers à loyers contrôlés et un tiers en marché libre – n'est de loin pas respecté, puisqu'on a 217 logements en marché libre contre 47 subventionnés et 52 à loyers contrôlés. D'où ma question : est-ce que cet équilibre sera rétabli par l'octroi des prochains permis de construire ? Ne serait-il pas plus pertinent de donner la priorité aux logements à loyers subventionnés ou contrôlés qui correspondent davantage aux besoins des habitants dans cette période de pénurie et de hausse importante des loyers ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Les informations que vous donnez, monsieur Buclin, sont en partie inexactes, puisque, dans le quartier des Fiches, nous construisons sur des terrains communaux et sur des terrains privés. Or les compétences de la Ville en matière de droit de superficie se limitent aux terrains communaux.

S'agissant des terrains communaux, le projet qui a démarré ces jours-ci, mené par la SILL, prévoit une répartition équilibrée entre le logement subventionné, le logement contrôlé et la propriété par étage qui vont plutôt dans votre sens, puisqu'on dépasse les 70 % de logements contrôlés et subventionnés. On construira plus de logements subventionnés et contrôlés que prévus et un peu moins de PPE.

Pour ce qui est du reste des projets et des autres acteurs du quartier des Fiches sur des parcelles privées, on n'a évidemment aucun moyen de les contraindre, à l'heure actuelle, à faire autre chose que du marché libre ou de la propriété par étage. En l'occurrence, dans le quartier des Fiches, les constructions sont du locatif et pas de la PPE, mais, effectivement, du locatif du marché libre.

Cette situation pourrait changer avec la nouvelle Loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui est en consultation, puisque M^{me} Métraux propose qu'en cas de changements dans les plans d'affectation, les collectivités publiques, soit les communes, aient la compétence de fixer des quotas de logements subventionnés ou de logements d'utilité publique au sens large dans les plans partiels d'affectation. La Ville de Lausanne est évidemment très favorable à cette modification législative, mais, en l'état, elle n'a aucune compétence concernant les terrains dont on n'est pas propriétaire, sauf dans les cas que vous connaissez de lever de servitude ou d'autres dispositions de ce type.

Question

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Avec la période estivale qui arrive depuis un moment déjà et le beau temps, un certain nombre de Lausannois auront sans doute plaisir à aller passer un bon moment sur le lac. Dans ce cadre, le *boat-sharing* que différents partis avaient proposé, soit de promouvoir le *boat-sharing* à Lausanne, avait été accepté largement il y a de cela déjà plusieurs années. En parallèle, la Police du commerce nous avait dit dans un premier temps ne pas trouver ce système très intéressant, mais la position du Conseil communal avait été claire. Ma question est la suivante : j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le *Régional* paru fin mai, sauf erreur, le 21 mai, dans lequel M^{me} Nicollier déclare que l'avenir est au *boat-sharing* et qu'elle trouve que c'est un système formidable, mais qu'il n'est toujours pas réglementé. J'aimerais demander au municipal Vuilleumier quand la Municipalité viendra avec une proposition à ce sujet. On aimerait bien que cela soit réglementé.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Un projet sera bientôt proposé à la Municipalité, une réglementation du *boat-sharing*, qui répond non seulement à la volonté de la Municipalité de laisser les gens qui sont sur une liste d'attente avoir un accès à un amarrage, donc d'éviter, comme c'est trop souvent le cas encore aujourd'hui, des bateaux ventouses qui ne sont plus utilisés par les titulaires. Il y a

effectivement un projet qui se développe dans ce sens, qui sera présenté ces prochaines semaines ou ces prochains mois à la Municipalité.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Ma question s’adresse à M^{me} la municipale Florence Germond et elle est liée à Lausanne Jardins. La route située au nord de la place de la Riponne a été fermée entre mercredi dernier et ce lundi matin. Cette fermeture a notamment permis à l’inauguration de Lausanne Jardins de se dérouler samedi de façon conviviale et appréciée du très nombreux public présent. Contrairement à ce que certains prédisaient, cette fermeture n’a par ailleurs pas occasionné de gêne durable pour les automobilistes (*mouvement d’humeur de l’assemblée*) une fois le réglage des feux adapté suite au dysfonctionnement constaté mercredi seulement. La Municipalité confirme-t-elle ce bilan et envisage-t-elle dès lors de pérenniser, au moins pour les quelques mois estivaux, la fermeture de cette route ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – On s’attendait à ce genre de question. A ce stade, et il s’agit d’un bilan provisoire, on devra tirer des conséquences plus précises dès qu’on aura les chiffres exacts. Cette route a été fermée pendant cinq jours, du mercredi matin au lundi matin ; elle a été fermée par la Municipalité suite à la demande de l’Association Jardins Urbains pour organiser l’inauguration de la manifestation Lausanne Jardins, selon la procédure habituelle de fermeture transitoire d’une route lors d’une manifestation. Il y a eu deux heures de blocage mercredi matin, lié à une situation qui a un peu surpris tout le monde : en même temps que l’installation des jardins, il y a eu une très forte affluence au marché ; avec le beau temps, il y a eu plus de monde que d’habitude.

Cette situation a pu être réglée par l’adaptation des feux qui ne laissaient passer que cinq ou six voitures et, ensuite, après adaptation une douzaine de voitures. Dès lors que cette modification a pu être faite, il n’y a plus eu de problème depuis mercredi après-midi jusqu’à lundi matin 8 h 45, lorsque la route a été débloquée. Concernant la suite de cette aventure, la Municipalité n’a évidemment pas encore pu prendre position. Elle le fera dans le cadre des procédures de recours. Je pourrai alors vous donner des informations plus précises pour la suite de ce projet. Le délai de recours doit encore aboutir d’ici fin juin.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Ma question s’adresse à M^{me} la directrice du Patrimoine vert, et elle concerne évidemment Lausanne Jardins, qui va offrir pendant quatre mois vingt-sept ou vingt-neuf jardins aux Lausannois et autres visiteurs ; c’est bien. A l’occasion de l’examen du préavis s’y rapportant, j’avais déposé un amendement soutenu en plénum par une large majorité de ce Conseil, qui demandait qu’un tiers des projets soit pérenne et conforme au concept directeur Nature ; en l’espèce, il devrait s’agir de neuf jardins. Ce quota pourra-t-il être respecté ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Nous allons analyser la situation pendant tout l’été sur les jardins qui pourront être pérennisés. J’imagine que M. Henchoz ne pense pas spécifiquement au jardin de la Riponne pour une éventuelle pérennisation. Je ne peux pas vous donner de sites précis aujourd’hui. Par contre, un certain nombre de jardins ont été élaborés en vue d’une éventuelle pérennisation, notamment celui du Petit-Chêne. Nous allons évidemment tout faire pour répondre à cette exigence et nous pourrions vous donner plus d’informations à la fin de la manifestation.

Question

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Ma question s’adresse à la Municipalité, à qui voudra bien y répondre. Elle concerne aussi Lausanne Jardins. La fermeture de la route au nord de la

place de la Riponne pendant la durée de Lausanne Jardins a été soumise à enquête publique. La Municipalité peut-elle confirmer que cette mesure a fait l'objet d'un recours visant également l'annulation de la fermeture temporaire pour quelques jours dans le cadre de l'inauguration de la manifestation Lausanne Jardins ? Si oui, peut-elle indiquer qui sont les recourants et qui les représente ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Ainsi vous aurez donc, suite à vos questions, toutes les informations sur cette affaire. En effet, un recours a été déposé contre la décision municipale, un recours avec requête de mesures prévisionnelles et de mesures d'extrême urgence ; il ne s'agit pas d'un secret, car cela a été annoncé publiquement par voie de presse par ces mêmes personnes. Il s'agit de l'Association des usagers Parking Riponne et consorts, représentés par M^c Mathieu Blanc. Ces mesures visent la décision municipale publiée dans la *Feuille des avis officiels* pour une fermeture de quatre mois pendant la manifestation de Lausanne Jardins. Mais il y avait également une mesure dite d'extrême urgence qui visait à empêcher la fermeture du tronçon de la route pendant l'inauguration.

C'est vrai que c'est une question intéressante, à laquelle la Municipalité n'a, à ma connaissance, jamais été confrontée. Vous le savez aussi bien que moi, de nombreuses routes sont fermées lors des nombreuses manifestations tout au long de l'année à Lausanne. Je citerai les plus célèbres : les 20 km de Lausanne, le Marathon, le Triathlon, le Carnaval de Lausanne. Peut-être que, à l'avenir, la Municipalité devra analyser les demandes de manifestations avec plus de prudence, puisque d'éventuels recours pourraient être déposés contre l'organisation de ces manifestations qui engendreraient des fermetures de trafic ; l'avenir nous le dira.

Question

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – J'ai donné au secrétaire communal une image pour illustrer mes propos. (*Le document est projeté.*) Il s'agit de l'avenue de France, un peu plus loin que le Centre pédagogique pour les handicapés de la vue. Il y a un espace public pour vélocycleurs. Certains pourraient penser que la question se centre sur le fait de faire payer ce nombre incroyable de vélocycleurs qui occupent l'espace public, mais ce n'est pas le cas. Il se trouve que cet espace public, ce parking, se trouve en face d'un commerçant de vélocycleurs qui l'occupe à des fins privées, me semble-t-il. Beaucoup de ces vélocycleurs n'ont même pas de numéro d'immatriculation. Ma question est la suivante : quels sont les arrangements avec la Municipalité lors de l'occupation du domaine, si d'aventure il y en a ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Parfois les municipaux se disputent pour répondre, parfois non ; donc, c'est moi qui m'y colle ! Je n'ai pas de renseignement à vous donner sur le cas en question, mais je vais me renseigner. Il n'y a pas d'arrangement entre la police ou les Services des routes sur l'usage du domaine public avec des commerçants. Il faut donc qu'on vous renseigne spécifiquement sur ce cas.

Question

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Un Lausannois a porté à ma connaissance le fait qu'une affiche faisant la publicité d'une boisson alcoolisée figurait à proximité de l'arrêt Elysée de la ligne 25. Il lui apparaissait, comme à moi, que cette affiche contrevenait au Règlement lausannois sur les procédés de réclame, qui prévoit, de mémoire, à son article 4, qu'il n'y ait pas de publicité pour des boissons alcoolisées à proximité des écoles. Je m'interroge sur la façon dont cet article du règlement est appliqué, à la fois en l'espèce et en général.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – L'article 4 spécifie bien qu'il ne doit pas y avoir de publicité pour de l'alcool et pour du tabac autour des établissements scolaires en

particulier. La société qui a la concession a un logiciel qui montre très clairement où l'on peut mettre ce type d'affiche et où l'on n'a pas le droit d'en mettre. En l'occurrence, ici, il y a eu manifestement une erreur sur le terrain, puisque nous avons contacté le répondant local, qui n'était même pas au courant de cette faute. Il n'y a donc pas une intention, mais sans aucun doute une erreur locale.

Aujourd'hui, il y a une affiche BCV – pour faire de la publicité pour une société locale –, puisque nous avons suivi le contrôle ; de l'autre côté, je peux aussi vous donner la marque, mais elle est moins locale. On était donc en fin de période d'affichage. C'est une erreur manifeste et la société conceptrice regarde quel bug il a pu y avoir ; ce genre d'erreur de terrain est extrêmement rare.

Question

M. Johan Pain (La Gauche) : – J'ai une question à la Municipalité concernant les travaux de la Sallaz. L'année passée, des habitants, locataires des immeubles 40 et 42 à la place de la Sallaz, m'ont rapporté des intentions de promoteurs propriétaires de démolir ces immeubles, qui se trouvent devant l'ancien cinéma Le Colisée. Il y a deux jours, j'ai reçu le journal de la Société de développement de La Sallaz, *Le Relais*, qui le confirme par écrit ; des rumeurs vont bon train. J'aimerais savoir si ces rumeurs sont véridiques.

L'inquiétude de certains habitants de la Sallaz par rapport à ces rumeurs c'est qu'il y ait un risque que des promoteurs ou des propriétaires profitent de l'occasion pour démolir, rénover et remplacer ces logements « bon marché » par des logements de haut standing financier.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – On sera deux à répondre, puisqu'on se bat pour répondre à cette question. Cela touche deux dicastères. D'abord, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, aujourd'hui, il y a des droits à bâtir sur toute la commune, en particulier sur la place de la Sallaz, dans lesquels une densification a été votée ici, dans ce Conseil communal, par le Plan général d'affectation. Le propriétaire a approché la Police des constructions pour savoir quels étaient ses droits. Il y a la limite des constructions, et la densification des parcelles est tout à fait possible dans un sens modéré. S'il y a une transformation lourde ou une déconstruction et une reconstruction, mon collègue vous donnera les règles et les usages. Mais ce bruit n'est pas tout faux, puisqu'il n'est pas improbable que différents bâtiments sur cette partie de la Sallaz aient une mutation certaine, et pas seulement les immeubles 40 et 42.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je précise que nous avons effectivement reçu des dossiers de demande conformes à la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR). J'espère que le Conseil a une oreille bien attentive : cela me permet de dire que, grâce à la LDTR, au moins les revenus locatifs et le niveau des loyers, qu'il s'agisse de rénovation ou de reconstruction, seront préservés pour l'équivalent des surfaces aujourd'hui existantes, puisque ce sont les dispositions légales.

Cela dit, je porte à votre connaissance un fait plus gênant : les locataires de la Sallaz 40 ont reçu une résiliation de leur bail à loyer de la part du propriétaire, qui indique dans la résiliation que la Ville se chargera de reloger les locataires le temps que les travaux soient effectués et qu'ils puissent retrouver leur appartement dans les nouveaux logements. Il va sans dire que cette manière de procéder pose un certain nombre de problèmes. On va le signaler au propriétaire. A mon avis, elle pose aussi un certain nombre de problèmes du point de vue des locataires, puisque, probablement, certains n'ont pas fait opposition à leur résiliation de bail en vertu de cet engagement. Or cet engagement n'est évidemment pas valable, car il n'y a eu aucune discussion entre le propriétaire et la Ville à ce propos. Il n'y a d'ailleurs, à ce jour, et M. Français l'a dit, aucun permis de construire octroyé, aucune autorisation et aucun préavis LDTR de la part de la Ville de Lausanne. La situation est

assez scandaleuse du point de vue de l'usage qu'a fait ce propriétaire de la collaboration qu'il pourrait avoir avec la Ville.

Je précise par ailleurs que, s'agissant de projets de rénovation, la Ville est effectivement parfois disposée à collaborer, au même titre d'ailleurs que d'autres gérances. D'autres gérances collaborent aussi avec nous lorsqu'on doit reloger des locataires, mais cela se fait en concertation, au moment où les projets sont terminés, et pas en cas de résiliations qui interviennent, par ailleurs, très en amont des travaux prévus. Enfin, aucun projet n'a été formellement déposé et validé auprès des services de la Ville, que ce soient ceux de M. Français ou les miens.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Junod. Mardi, il y a deux semaines, je me suis rendu à la déchetterie fixe du Vélodrome, juste avant l'ouverture. Devant l'enclos de cette déchetterie, il y avait un spectacle impressionnant : il y avait des déchets sur en tout cas un mètre ou un mètre cinquante de haut, sur plusieurs mètres de large et en tout cas deux mètres de profondeur. Ces déchets étaient en grande partie des habits qui ont été volés au sein même de l'enclos, donc à l'intérieur de la déchetterie, probablement passés par-dessus l'enclos, et étaient étalés devant, mélangés à toutes sortes d'autres détritiques et déchets en tous genres. Beaucoup de gens qui se rendent à cette déchetterie constatent que ce phénomène est relativement régulier. Des photos ont été prises et les groupes responsables sont apparemment clairement désignés, en tout cas par les voisins. La police aurait été appelée, mais elle n'a pas voulu se rendre sur place pour faire un constat et faire quelque chose. Je rappelle que beaucoup de personnes nettoient et emballent des habits, préparent des sacs spécifiques pour TEXTURA et l'apportent à cette déchetterie. Apparemment, ces habits sont volés, étalés puis triés régulièrement, puis probablement vendus en partie. Que fait la police par rapport à cette situation ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – C'est vrai qu'on observe des vols d'habits dans les dépôts auxquels vous faites référence, et la police est au courant et surveille cela. Il faut prendre les gens sur le fait. Celui qui récupère et met en valeur ces vêtements est la société TEXTURA. Votre serviteur a pris deux personnes sur le fait et les a dénoncées directement à la police, en donnant leur numéro de plaque. Mais je ne vous cache pas qu'il y a une législation, et c'est relativement délicat, parce qu'on peut arriver après chez la personne et ne pas tomber sur l'objet du délit. C'est une opération de police assez difficile.

Il y a donc une collaboration entre le Service d'assainissement et la police. Je ne connais pas exactement la réaction par rapport aux personnes sur le Vélodrome et le quartier de la Pontaise, mais c'est vrai qu'on observe cela depuis un certain nombre de mois. On observe aussi que des Lausannois font des dons de vêtements très importants depuis deux ans, d'assez bonne qualité.

Vous avez raison, c'est vraiment quelque chose qui nous préoccupe. On a eu aussi énormément de vols au Service d'assainissement et, par le fait d'avoir posé des caméras et d'avoir une collaboration active avec la Police de l'Ouest lausannois, on a parfois pu prendre sur le fait les personnes ; mais c'est relativement rare. Ces opérations « coup de poing » vont très vite et c'est difficile de prendre les gens sur le fait.

Commune de Lausanne – Comptes de l'exercice 2013

Préavis N° 2014/17 du 10 avril 2014

Finances et patrimoine vert

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2013.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

1. Introduction
2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2013
 - 2.1 *Compte de fonctionnement*
 - 2.2 *Plan structurel d'amélioration financière*
 - 2.3 *Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.4 *Plafond d'endettement*
 - 2.5 *Bilan général*
3. Conclusion

1. Introduction

Les comptes 2013 de la Ville de Lausanne bouclent sur un bénéfice de 3.7 millions de francs alors que le budget prévoyait un déficit de 46.3 millions. Cette amélioration globale de 50 millions est réjouissante. Elle résulte d'une incontestable maîtrise des charges courantes qui a permis de générer des économies par rapport au budget, des effets du processus d'assainissement financier (19 millions, déjà intégrés au budget) et de recettes fiscales supérieures aux prévisions. Celles-ci dépassent en effet de près de 62 millions de francs le montant budgété, dont 21 millions en lien avec les impôts sur les sociétés. Le rendement de l'impôt sur les personnes morales atteint un record historique, qui appelle toutefois une certaine prudence, du fait de son caractère fortement conjoncturel. Les impôts sur les successions, hautement aléatoires, dépassent le budget de 4 millions. L'impôt sur les personnes physiques présente quant à lui un excédent de 36 millions par rapport aux prévisions, dont environ 15 millions en lien avec l'impôt à la source pour lequel le rattrapage de taxations s'est poursuivi en 2013. La croissance de l'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune s'établit à 6%, soit le triple de celle constatée ces dernières années (2%).

Ces améliorations ont permis à la Municipalité de constituer une provision de 8 millions pour renforcer l'entretien durable des bâtiments scolaires. En effet, consciente de cette problématique soulevée à plusieurs reprises au Conseil communal, la Municipalité a souhaité donner un signal clair sur sa volonté d'engager des moyens supplémentaires dans ce domaine.

Les dépenses nettes d'investissements s'établissent à un niveau historiquement élevé de 157 millions qui illustre à nouveau les besoins dans ce domaine et les efforts déployés en matière de modernisation et de développement des équipements communaux. Autre sujet de satisfaction, la dette présente une relative stabilité. En effet, apurés des éléments extraordinaires, la dette bancaire brute augmente modérément de 17 millions pour s'établir à 2.584 milliards, alors que l'endettement net diminue quant à lui de 9 millions à 2.114 milliards. Pour rappel, le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards.

Malgré ces résultats satisfaisants, la prudence reste de mise. En effet, la Ville devra faire face à divers risques financiers dans un avenir plus ou moins proche. Ainsi, une diminution des recettes fiscales en provenance des entreprises est à craindre, d'une part par la nature conjoncturelle de ces recettes, marquée par le fait que 2013 constitue un nouveau record en la matière. D'autre part, la prochaine réforme de la fiscalité des entreprises en lien avec les

pressions de l'Union européenne pourrait faire perdre à terme jusqu'à la moitié des recettes fiscales des personnes morales. Les autres principaux risques identifiés concernent la diminution des marges liées aux réseaux, la baisse du rendement des participations, l'augmentation de la facture sociale ou encore la réponse aux besoins liés à la croissance démographique (écoles, garderies, sécurité, logements, etc.). S'y ajoutent encore des besoins en investissements qui resteront élevés. Tout ceci conduit dès lors la Municipalité à maintenir ses efforts en vue de la poursuite de l'assainissement des finances communales, tout en réaffirmant sa satisfaction pour les résultats enregistrés à ce jour.

* * *

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2013 :

COMPTES 2012		BUDGET 2013 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2013		ECARTS
Fr.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.
COMPTE DE FONCTIONNEMENT						
				CHARGES	REVENUS	
1'990'063'775.34	1'893'693'800	Total des charges		1'913'901'621.89		20'207'821.89
1'910'270'810.77	1'847'423'100	Total des revenus			1'917'557'847.57	70'134'747.57
<u>-79'792'964.57</u>	<u>-46'270'700</u>	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)		3'656'225.68		49'926'925.68
COMPTE DES INVESTISSEMENTS						
				DEPENSES	RECETTES	
160'399'485.53	192'206'600	Total des dépenses		174'421'391.63		-17'785'208.37
<u>15'566'497.59</u>	<u>19'626'000</u>	Total des recettes			17'631'490.96	-1'994'509.04
144'832'987.94	172'580'600	Investissements nets			156'789'900.67	-15'790'699.33
FINANCEMENT						
-144'832'987.94	-172'580'600	Investissements nets		156'789'900.67		-15'790'699.33
116'394'756.51	116'694'300	* Amortissements			139'069'851.49	22'375'551.49
-93'176'737.83	22'956'400	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation			49'309'264.78	26'352'864.78
<u>-79'792'964.57</u>	<u>-46'270'700</u>	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement			3'656'225.68	49'926'925.68
-201'407'933.83	-79'200'600	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement				114'446'041.28
-56'574'945.89	93'380'000	* Autofinancement du compte de fonctionnement			192'035'341.95	98'655'341.95

Un dividende extraordinaire en nature sous forme d'actions de EOS Holding pour 14'933'113 francs influence les investissements nets et l'autofinancement pour ce montant. L'autofinancement est également amélioré par la création de LFO SA pour 26 millions de francs. Abstraction faite des effets découlant de ces deux opérations spéciales, les investissements nets s'établissent à 141.9 millions de francs, l'autofinancement à 151.1 millions de francs et l'excédent d'autofinancement à 9.2 millions de francs.

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2013

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des revenus ou des charges (-)
Budget initial	1'829'272'000.00	1'784'332'300.00	-44'939'700.00
Crédits supplémentaires	64'421'800.00	63'090'800.00	-1'331'000.00
Budget final	1'893'693'800.00	1'847'423'100.00	-46'270'700.00
Comptes 2013	1'913'901'621.89	1'917'557'847.57	3'656'225.68
Ecart	20'207'821.89	70'134'747.57	49'926'925.68
	1.07%	3.80%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2013 s'établit comme il suit :

	Budget 2013 + crédits sup- plémentaires	Comptes 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1'893'693'800	1'913'901'621.89	20'207'821.89	1.07
30 Charges de personnel	555'978'000	554'635'172.80	-1'342'827.20	-0.24
31 Biens, services et marchandises	516'203'800	507'552'878.12	-8'650'921.88	-1.68
32 Intérêts passifs	71'486'000	67'671'650.89	-3'814'349.11	-5.34
33 Amortissements	139'783'100	166'305'075.08	26'521'975.08	18.97
35 Dédommagements à des collectivités publiques	290'124'400	293'152'984.82	3'028'584.82	1.04
36 Subventions accordées	93'633'500	90'956'432.83	-2'677'067.17	-2.86
38 Attributions aux réserves	34'265'200	57'214'683.11	22'949'483.11	66.98
39 Imputations internes	192'219'800	176'412'744.24	-15'807'055.76	-8.22
4 REVENUS	1'847'423'100	1'917'557'847.57	70'134'747.57	3.80
40 Impôts	482'440'000	544'323'447.21	61'883'447.21	12.83
41 Patentes, concessions	3'988'500	2'705'373.65	-1'283'126.35	-32.17
42 Revenus des biens	109'513'200	132'467'750.53	22'954'550.53	20.96
43 Taxes, ventes et prestations facturées	779'151'300	782'776'543.90	3'625'243.90	0.47
44 Part à des recettes sans affectation	5'000'000	6'352'366.05	1'352'366.05	27.05
45 Dédommagements de collectivités publiques	261'855'600	262'819'481.55	963'881.55	0.37
46 Subventions acquises	1'945'900	1'794'722.11	-151'177.89	-7.77
48 Prélèvements sur les réserves	11'308'800	7'905'418.33	-3'403'381.67	-30.09
49 Imputations internes	192'219'800	176'412'744.24	-15'807'055.76	-8.22
RESULTAT				
Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	-46'270'700	3'656'225.68	49'926'925.68	

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES	+ 20.2 mios
30 Charges de personnel	- 1.3 mio

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	47'488'300	46'222'092.42	-1'266'207.58	-2.7
Sports, intégration et protection de la population	64'722'900	63'463'533.06	-1'259'366.94	-1.9
Logement et sécurité publique	104'121'800	100'716'127.71	-3'405'672.29	-3.3
Travaux	105'100'100	98'351'274.95	-6'748'825.05	-6.4
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	138'358'100	131'975'055.18	-6'383'044.82	-4.6
Finances et patrimoine vert	46'600'400	45'620'271.91	-980'128.09	-2.1
Services industriels	71'386'400	68'286'817.57	-3'099'582.43	-4.3
Sous-total	577'778'000	554'635'172.80	-23'142'827.20	-4.0
Correctif de la masse salariale	-17'000'000	0.00	17'000'000.00	-100.0
Correctif "cotisations à la CPCL" (préavis 2012/18)	-4'800'000	0.00	4'800'000.00	-100.0
Total	555'978'000	554'635'172.80	-1'342'827.20	-0.2

Le budget prévoyait deux sources d'économies. Premièrement, les économies salariales anticipées d'un montant de 17 millions de francs. Deuxièmement, suite à l'adoption du préavis N° 2012/18, une diminution nette des cotisations employeur de 1.5% représentant 4.8 millions de francs (globalement prévue à Administration générale et culture). Ces économies ont été pleinement réalisées puisque l'on enregistre encore une économie supplémentaire de 1.3 million de francs.

31 Biens, services et marchandises	- 8.7 mios
---	-------------------

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	17'451'300	14'507'969.92	-2'943'330.08	-16.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	27'105'600	25'386'695.06	-1'718'904.94	-6.3
Marchandises	19'999'700	20'055'827.49	56'127.49	0.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	34'657'700	31'707'985.71	-2'949'714.29	-8.5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	42'170'500	40'689'931.64	-1'480'568.36	-3.5
Honoraires et prestations de services	106'068'000	102'021'100.11	-4'046'899.89	-3.8
Autres dépenses en biens, services et marchandises	40'980'000	39'547'731.76	-1'432'268.24	-3.5
Sous-total	288'432'800	273'917'241.69	-14'515'558.31	-5.0
Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD)	227'771'000	233'635'636.43	5'864'636.43	2.6
Total	516'203'800	507'552'878.12	-8'650'921.88	-1.7

Aux Services industriels, les achats d'énergie ont dépassé de quelque 5.9 millions les prévisions; cette différence provient du Service du gaz et du chauffage à distance où l'on constate une augmentation des achats de gaz (+9.2 millions), hausse partiellement compensée par une diminution des achats d'énergie au Service de l'électricité (-3.3 millions). Ces variations ont été répercutées au niveau des ventes (voir chapitre 43).

Les économies de charges mentionnées dans le tableau ci-dessus résultent d'une multitude de montants répartis dans les divers services de l'administration et illustrent la maîtrise des charges dans ce domaine.

32 Intérêts passifs**- 3.8 mios**

	Budget	Comptes	Ecarts (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts des dettes	71'386'000.00	67'656'712.74	-3'729'287.26	-5.2
Autres intérêts passifs	100'000.00	14'938.15	-85'061.85	-85.1
Total	71'486'000.00	67'671'650.89	-3'814'349.11	-5.3

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements**+ 26.5 mios**

	Budget	Comptes	Ecarts (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6'900'000	10'284'519.17	3'384'519.17	49.1
Autres pertes, défalcatons et moins-values	16'188'800	16'950'704.42	761'904.42	4.7
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	75'584'200	97'307'781.67	21'723'581.67	28.7
Amortissements du patrimoine administratif des SI	41'110'100	41'762'069.82	651'969.82	1.6
Total	139'783'100	166'305'075.08	26'521'975.08	19.0

Les défalcatons d'impôts (chiffre communiqué par l'ACI) ont été plus importantes que prévu (+3.4 millions de francs) et résultent notamment de la poursuite de l'effort de rattrapage de l'ACI lié aux personnes physiques.

S'agissant des autres pertes, la baisse continue de la qualité des débiteurs constatée ces dernières années est toujours d'actualité.

L'augmentation des amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale s'explique notamment par :

- un amortissement de 12.7 millions de francs destiné à ramener la valeur comptable de la participation EOS Holding à la valeur nominale (selon les prescriptions légales en la matière) suite à l'encaissement d'un dividende extraordinaire en nature sous la forme d'actions d'un montant de 14.9 millions de francs (voir chapitre 42);
- un amortissement de 8.3 millions de francs des frais d'études liés à Métamorphose au 31.12.2013, s'agissant de "non valeurs" qui peuvent potentiellement rester plusieurs années au bilan de la Ville (application du principe de prudence).

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+ 3.0 mios**

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	106'500'000	111'348'512.00	4'848'512.00	4.6
Facture sociale	101'000'000	103'811'862.00	2'811'862.00	2.8
Participation à des entreprises de transports	56'140'000	51'060'970.75	-5'079'029.25	-9.0
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	13'900'000	13'919'396.85	19'396.85	0.1
Réforme policière	8'000'000	8'296'633.00	296'633.00	3.7
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'250'000	2'424'732.85	174'732.85	7.8
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000	140'000.00	0.00	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	1'033'500	1'002'540.50	-30'959.50	-3.0
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	652'600	652'575.00	-25.00	0.0
Autres dédommagements	508'300	495'761.87	-12'538.13	-2.5
Total	290'124'400	293'152'984.82	3'028'584.82	1.0

S'agissant de l'ensemble constitué de la facture sociale (+2.8 millions) et de la contribution au fonds de péréquation intercommunal (+4.8 millions), il convient de préciser que, y compris les correctifs 2012 intervenus dans les comptes 2013, l'on aboutit globalement à une aggravation de 4.2 millions par rapport au budget, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) ayant dépassé les prévisions de quelque 3.4 millions. Concernant la facture sociale proprement dite, le décompte final 2012 a abouti à un complément de 5.1 millions de francs, montant partiellement compensé par la non-facturation par l'Etat du rattrapage financier lié à la bascule de 2011 budgétisé en 2013 à 2 millions.

Par ailleurs, on peut relever une économie globale de 5.1 millions de francs pour la participation aux entreprises de transports publics par rapport au budget.

S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat, la hausse est due à la progression du volume des impôts mis en compte.

36 Subventions accordées**- 2.7 mios**

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	56'369'000	56'076'415.94	-292'584.06	-0.5
Sports, intégration et protection de la population	8'291'600	7'115'699.15	-1'175'900.85	-14.2
Logement et sécurité publique	2'649'200	2'122'289.75	-526'910.25	-19.9
Travaux	1'720'000	1'720'000.00	0.00	0.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	24'573'700	23'892'027.99	-681'672.01	-2.8
Finances et patrimoine vert	30'000	30'000.00	0.00	0.0
Total	93'633'500	90'956'432.83	-2'677'067.17	-2.9

A Sports, intégration et protection de la population, au Service des assurances sociales, les allocations communales au logement ainsi que les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévu (0.9 million).

A Logement et sécurité publique, l'économie constatée provient principalement du Service du logement et des gérances où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées 0.5 million de francs en dessous des prévisions.

A Enfance, jeunesse et cohésion sociale, la baisse s'explique principalement au Service social par la reprise de subventions par le Canton.

38 Attributions aux réserves

+ 22.9 mios

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.		
Fonds de régularisation des loyers	26'000	57'585.50	31'585.50	121.5
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000	100'000.00	0.00	0.0
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0	6'010'046.81	6'010'046.81	-
Fonds de eauservice	2'539'200	3'688'723.50	1'149'523.50	45.3
Fonds des SiL	31'600'000	37'858'327.30	6'258'327.30	19.8
Provision pour les Datacenters (SOI)	0	1'500'000.00	1'500'000.00	-
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	0	8'000'000.00	8'000'000.00	-
Total	34'265'200	57'214'683.11	22'949'483.11	67.0

A Administration générale et culture, au Service d'organisation et d'informatique, une provision de 1.5 million non budgétisée a été constituée en vue de l'engagement de dépenses importantes et urgentes pour la sécurisation des Datacenters des sites de Chauderon et de Pierre de Plan (risques électriques et de climatisation).

Une provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires a été constituée. Celle-ci fait suite aux diverses interventions régulièrement formulées à ce sujet.

Le premier exercice suite à l'introduction de la taxation des déchets a conduit à attribuer un montant de 6 millions de francs au fonds de réserve, dont une grande partie est due à la constitution de stock de sacs par les usagers.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance et le Service de l'électricité ont procédé aux opérations réglementaires suivantes :

(en mios de fr.)

- Fonds de réserve et de renouvellement du CAD + 0.7
- Fonds de péréquation du Service de l'électricité + 1.4
- Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey + 0.3
- Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique + 3.9

39

Imputations internes

- 15.8 mios

49

La diminution constatée dans ce chapitre est liée en grande partie aux économies faites par les services généraux aux Services industriels (-16.9 millions).

REVENUS + **70.1 mios**

40 Impôts + **61.9 mios**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<u>Comptes 2012</u> fr.	<u>Budget 2013</u> fr.	<u>Comptes 2013</u> fr.
Total	517'884'311.33	482'440'000	544'323'447.21
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>330'413'257.03</u>	<u>321'000'000</u>	<u>357'115'847.01</u>
- sur le revenu	297'392'075.72	289'900'000	322'122'335.17
- sur la fortune	27'165'868.39	25'000'000	29'942'864.53
- perçu des étrangers	5'299'214.36	5'500'000	4'382'636.02
- à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	556'098.56	600'000	668'011.29
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>119'683'945.90</u>	<u>100'000'000</u>	<u>120'947'932.90</u>
Produit des autres impôts :	<u>67'787'108.40</u>	<u>61'440'000</u>	<u>66'259'667.30</u>
- foncier	31'147'702.40	31'200'000	31'615'916.80
- complémentaire sur les immeubles	4'410'436.00	4'300'000	4'386'301.00
- Droits de mutation sur les transf. imm.	9'998'340.65	8'000'000	8'222'593.65
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	16'451'882.75	12'000'000	16'284'462.55
- sur les divertissements	5'445'506.60	5'610'000	5'402'383.30
- sur les chiens	333'240.00	330'000	348'010.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2013 a atteint 357.1 millions de francs, soit une amélioration de 36.1 millions (+11.3%) en comparaison du budget, et une augmentation de 26.7 millions (+8.1%) par rapport aux comptes 2012. L'essentiel de l'augmentation de l'impôt sur le revenu par rapport au budget provient du rôle ordinaire et de l'impôt à la source (dont le rattrapage s'est poursuivi en 2013), chacun pour environ 15 millions. L'impôt sur la fortune a dépassé quant à lui le budget de 4.9 millions de francs (+19.8%). Des correctifs importants sur les années antérieures, l'effet démographique et l'optimisation des procédures du Canton sont des éléments d'explications de ce résultat.

Au 11 décembre 2013, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99.77% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2009, 99.49% pour 2010, 96.43% pour 2011 et 71.61% pour 2012.

Les impôts comptabilisés en 2013 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2012 (chiffres en millions de francs) :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
2005 et antérieurs	1.8	0.4
2006	0.8	-0.4
2007	0.7	-0.6
2008	1.1	0.0
2009	1.2	6.8
2010	5.8	24.2

2011	20.2	21.9
2012	27.8	278.1
2013	297.7	0.0
	-----	-----
	357.1	330.4
	=====	=====

Personnes morales

Le résultat global au-delà de la barre des 120 millions de francs de l'impôt sur le bénéfice et le capital, très légèrement supérieur aux comptes 2012, illustre l'excellente tenue de l'économie suisse en général et de l'arc lémanique en particulier.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2012 et en 2013 (chiffres en millions de francs) :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
2008 et antérieurs	-0.6	1.7
2009	0.2	0.7
2010	0.0	3.2
2011	1.7	10.2
2012	19.4	102.6
2013	98.2	1.3
2014	2.0	0.0
	-----	-----
	120.9	119.7
	=====	=====

Autres impôts

Il convient de relever que les droits de mutation qui dépendent directement des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal se sont élevés à 8.2 millions de francs, en diminution de 1.8 million par rapport aux comptes 2012. L'impôt sur les successions et les donations s'établit proche des comptes 2012 avec un excédent de revenu de plus de 4 millions par rapport au budget.

41 Patentes, concessions

- 1.3 mio

	<u>Budget</u> <u>2013</u> fr.	<u>Comptes</u> <u>2013</u> fr.	<u>Ecarts (+/-)</u> fr. %	
Patentes, concessions	3'988'500	2'705'373.65	-1'283'126.35	-32.2

Au Service de la police du commerce, l'insuffisance de revenus est due au fait que l'augmentation des tarifs des heures de prolongation ou d'avancement d'ouverture des établissements et des manifestations ne sera pas réalisé.

42 Revenus des biens**+ 23.0 mios**

	Budget	Comptes	Ecarts (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	37'487'700	54'685'921.60	17'198'221.60	45.9
Revenu des immeubles du patrimoine financier	31'042'100	30'967'893.53	-74'206.47	-0.2
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'941'300	36'553'287.09	-388'012.91	-1.1
Autres revenus	4'042'100	10'260'648.31	6'218'548.31	153.8
Total	109'513'200	132'467'750.53	22'954'550.53	21.0

Dans le poste "Intérêts, prêts et participations", l'importante augmentation est principalement due à l'encaissement d'un dividende extraordinaire en nature sous la forme d'actions de EOS Holding d'un montant de 14.9 millions. Ce revenu extraordinaire est compensé par un amortissement de 12.7 millions afin de ramener la valeur comptable de la participation à la valeur nominale selon les prescriptions légales en la matière (voir chapitre 33).

Dans le poste "Autres revenus", l'augmentation de 6.2 millions résulte principalement, aux SiL, dans le cadre de Lavey, d'un remboursement de prestations de services système par Swissgrid pour un montant de 3.4 millions de francs, opération extraordinaire et non pérenne.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+ 3.6 mios**

	Budget	Comptes	Ecarts (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	263'639'600	265'065'786.01	1'426'186.01	0.5
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	64'817'700	60'119'028.43	-4'698'671.57	-7.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	11'247'700	15'246'951.86	3'999'251.86	35.6
Amendes	23'650'000	23'693'549.65	43'549.65	0.2
Autres contributions	62'266'300	62'004'417.94	-261'882.06	-0.4
Sous-total	425'621'300	426'129'733.89	508'433.89	0.1
Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD)	353'530'000	356'646'810.01	3'116'810.01	0.9
Total	779'151'300	782'776'543.90	3'625'243.90	0.5

Aux Services industriels, les ventes d'énergie ont enregistré une légère augmentation de 3 millions de francs résultant d'une hausse de 6.1 millions au Service du gaz et du CAD et d'une baisse au Service de l'électricité de 3 millions. Ces chiffres sont à mettre en relation avec les achats d'énergie (voir chapitre 31).

Dans le poste "Ventes diverses", à **eauservice**, les ventes d'eau ont enregistré une baisse de 5.1 millions de francs, due à une importante baisse des volumes d'eau vendus. Les conditions météorologiques exceptionnelles observées en 2013 en sont la principale cause.

Dans le poste "Frais facturés à des tiers, remboursements", l'augmentation s'explique principalement au Service d'accueil de jour de l'enfance par une augmentation des remboursements de subventions des institutions privées concernant les exercices précédents (+1.1 million). On observe par ailleurs dans ce poste une augmentation de revenus dans plusieurs des services de la Ville.

44 Part à des recettes sans affectation**+ 1.4 mio**

	Budget	Comptes	Ecarts (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur les gains immobiliers	5'000'000	6'352'366.05	1'352'366.05	27.0

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, bien qu'en régression par rapport aux comptes 2012, est restée toutefois supérieure aux prévisions.

45 Dédommagements de collectivités publiques

+ 1.0 mio

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.		
Fonds de péréquation intercommunal	171'100'000	174'516'100.00	3'416'100.00	2.0
Facturation à l'Académie de police de Savatan	840'000	842'479.84	2'479.84	0.3
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'775'100	8'619'408.35	-155'691.65	-1.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'850'400	2'037'619.52	-812'780.48	-28.5
Participation cantonale à l'aide au logement	1'200'000	727'954.50	-472'045.50	-39.3
Participations diverses aux charges du Service social	26'428'400	26'675'495.00	247'095.00	0.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'330'300	10'896'986.43	-433'313.57	-3.8
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'811'800	6'753'198.10	-58'601.90	-0.9
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'643'300	7'964'841.00	321'541.00	4.2
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	17'577'000	17'117'099	-459'901.49	-2.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'904'800	4'304'382.25	-600'417.75	-12.2
Autres dédommagements	2'394'500	2'363'918.05	-30'581.95	-1.3
Total	261'855'600	262'819'481.55	963'881.55	0.4

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2012 enregistrés dans l'exercice 2013, le retour du fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été supérieurs aux prévisions de quelque 3.4 millions de francs.

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire, dont l'activité de prévention lors des manifestations sportives organisée par la Ville n'est pas prise en charges par le Canton, est inférieure de 0.8 million de francs.

Du fait d'un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions, la participation versée par la Confédération a été réduite de 0.4 million.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes de 0.6 million de francs.

46 Subventions acquises**- 0.2 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts	250'000	451'540.05	201'540.05	80.6
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	173'000	191'797.80	18'797.80	10.9
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	888'900	930'920.00	42'020.00	4.7
Autres subventions	634'000	220'464.26	-413'535.74	-65.2
Total	1'945'900	1'794'722.11	-151'177.89	-7.8

Au Service des parcs et domaines, l'augmentation est due au versement de la 2^{ème} tranche de la subvention pour les jeunes peuplements, selon une convention passée avec le Canton pour la période 2012 à 2015.

Sous le poste "Autres subventions", au Service des parcs et domaines et suite à l'adoption du préavis N° 2012/13 pour le remplacement d'outils thermiques par des outils électriques, la demande de financement du surcoût par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) ne sera faite qu'en 2014.

48 Prélèvements sur les réserves**- 3.4 mios**

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2013	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	23'300.00	0.00	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	2'350'200	948'559.74	-1'401'640.26	-59.6
Fonds de réserve PDLASV	0	744'392.00	744'392.00	-
Provision générale pour risques TVA	245'900	245'900.00	0.00	0.0
Fonds des SiL	8'689'400	5'943'266.59	-2'746'133.41	-31.6
Total	11'308'800	7'905'418.33	-3'403'381.67	-30.1

Les résultats d'exploitation des unités budgétaires du Service d'assainissement liées à l'épuration des eaux ont entraîné un recours moindre que prévu au fonds de péréquation de la STEP.

Un montant non budgétisé de 0.7 million de francs a été prélevé sur le fonds de réserve PDLASV (Principes directeurs de l'Action sociale vaudoise) pour le financement du personnel administratif supplémentaire 2013 gérant le RI, selon les instructions reçues du Canton pour l'utilisation de ce fonds.

Aux Services industriels, la diminution s'explique principalement ainsi : Au Service de l'électricité, par deux prélèvements, un sur le Fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité d'un montant 3.6 millions de francs (2 millions au budget) et un de 0.3 million sur le Fonds de péréquation de l'éclairage public (1 million au budget), au Service du multimedia par des prélèvements de 1.6 million (0.6 million au budget) et au Service du gaz et du CAD, par des prélèvements budgétés et non réalisés de 1.2 million sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz.

2.2 Plan structurel d'amélioration financière

En 2011, la Municipalité a décidé du principe ainsi que de la méthodologie générale à appliquer afin de mettre en œuvre le plan structurel d'amélioration financière (PSAF) visant recouvrer l'équilibre budgétaire communal de manière pérenne en identifiant des mesures pour un montant de CHF 40 mios.

Bien qu'identifiées en 2012, les premières mesures ont été intégrées dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2013 pour un montant de CHF 22.1 mios. Suite aux amendements acceptés par le Conseil communal lors du vote du B2013, les effets financiers attendus à ce titre ont été réduits à CHF 21.3 mios.

Le tableau ci-dessous dresse l'écart entre les montants annoncés et effectivement réalisés lors du bouclage des comptes 2013 :

(en mios de CHF)	Intégrée au B2013 (après amendements CC)	Réalisées aux C2013	Ecart	Taux de réalisation en %
Mesures PSAF 2013	21.3	19.0	-2.4	89%

A la lumière de ce qui précède, il est aisé de constater que les objectifs financiers annoncés dans le cadre du PSAF pour l'année 2013 ont été réalisés à 89%.

L'écart de CHF 2.4 mios s'explique d'une part par 9 mesures qui ne pourront pas être réalisées (CHF 1.8 mio). Il s'agit principalement de l'adaptation des tarifs de prolongation des horaires des établissements de nuit pour CHF 1.1 mio, le projet visant à confier la gestion des contrats d'assurance à des tiers (CHF 0.2 mio) ainsi que CHF 0.2 mio en lien avec la mesure visant à facturer à des tiers des prestations actuellement offertes par la Ville.

Le solde de l'écart par rapport au budget est à mettre en relation avec 15 mesures actuellement en cours de réalisation mais qui déploieront leurs effets avec retard, soit en 2014. Citons notamment, de la mesure visant la diminution des achats d'eau chez EauService (CHF 0.1 mio) qui nécessite une renégociation du contrat d'achat d'eau avec la SIGE, des effets liés mise à sec progressive des WC publics ainsi que la fermeture de 19 édicules (CHF 0.2 mio) ainsi qu'au financement des frais d'entretien du territoire appartenant à la Confédération (CHF 0.3 mio) dossier actuellement en cours de négociation.

En tenant compte des mesures repoussées en 2014, et pour autant que ces dernières atteignent les objectifs planifiés, le taux de réalisation des mesures annoncées en 2013 devrait dès lors s'établir à 95% environ.

Les mesures réalisées se répartissent quant à elles de la manière suivante :

(En mios de CHF)

Mesures sur la masse salariale (principalement non renouvellement de postes)	5.1
Mesures visant l'optimisation des frais de fonctionnement	4.2
Mesures visant l'optimisation des montants octroyés aux entités subventionnées	1.3
Mesures visant à adapter les recettes, taxes et tarifs pour une meilleure couverture des charges	8.3
Total	19.0

Tel qu'annoncé lors de l'examen du budget par votre conseil en décembre 2012, les réductions de charges impliquent le non renouvellement de 38 EPT, l'optimisation de différents coûts de fonctionnement, tels que la diminution de mandats externes (CHF 1.1 mio), la mise en "cocon" de la turbine à gaz (CHF 1.0 mio), les nouvelles règles d'indemnisation de la caisse de compensation lausannoise (CHF 0.5 mio) ou la diminution des frais de génie civil (CHF 0.3 mio).

En parallèle, et par analogie aux efforts sollicités auprès de l'administration communale, diverses adaptations de subventions ont été acceptées par le Conseil Communal, notamment la prise en compte de la participation accrue par l'Etat au programme de prévention des maladies transmissibles et à celui des courses alimentaires (CHF 0.5 mio).

Les augmentations de recettes concernent principalement la nouvelle taxe au sac (CHF 4.7 mios) et différentes adaptations d'émoluments et de tarifs, tels que l'adaptation du prix des macarons (CHF 0.6 mio), les mesures en lien avec le contrôle de la vitesse et les zones foraines (CHF 0.3 mio), la réévaluation et l'ajustement de DDP (CHF 0.3 mio) ou encore la participation accrue des communes du district de Lausanne aux charges de la protection civile (CHF 0.2 mio).

Pour rappel, la deuxième phase du PSAF a été intégrée dans le budget 2014 pour un montant de CHF 18.6 mios et fera l'objet d'un suivi particulier lors du bouclage des comptes 2014.

2.3 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	138'983'908.97	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	10'015'798.48	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	316'367.63	
Prêts et participations permanentes	18'121'521.00	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	6'983'795.55	
Subventions et recettes pour investissements		17'370'093.70
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		261'397.26
Investissements nets		156'789'900.67
Sous-total	<u>174'421'391.63</u>	<u>174'421'391.63</u>
FINANCEMENT		
Investissements nets	156'789'900.67	
Amortissement du patrimoine administratif		139'069'851.49
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		3'656'225.68
Augmentation des provisions		49'309'264.78
Excédent d'autofinancement	35'245'441.28	
	<u>192'035'341.95</u>	<u>192'035'341.95</u>

Les dépenses nettes d'investissements 2013 se sont établies à 156.8 millions de francs, soit 15.8 millions de francs au-dessous du chiffre prévu au budget (172.6 millions) suite à des retards de projets.

Le dividende extraordinaire en nature sous forme d'actions de EOS Holding pour 14'933'113 francs influence les investissements nets et l'autofinancement pour ce montant. L'autofinancement est également amélioré par la création de LFO SA pour 26 millions de francs. Abstraction faite des effets découlant de ces deux opérations spéciales, les investissements nets s'établissent à 141.9 millions de francs, l'autofinancement à 151.1 millions de francs et l'excédent d'autofinancement à 9.2 millions de francs.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2013 :

	Dépenses 2013	Tranche annuelle budgétisée
		<i>(en mios de francs)</i>
<u>Administration générale et culture</u>		
Modernisation du site du Palais de Beaulieu - Subvention	4.0	4.0
<u>Sports, intégration et protection de la population</u>		
Réfection, amélioration et remplacement d'équipements à Bellerive-Plage	6.4	4.0

Logement et sécurité publique

Rénovation de l'Arsenic – Centre d'art scénique contemporain	3.0	3.5
Rénovation et extension de l'Opéra de Lausanne	4.5	3.3
Assain. et amélior. des performances énergétiques des façades de Chauderon 4	4.2	7.2

Travaux

Aménagement de la place de la Sallaz	1.8	3.3
Rénovation et extension de la voirie	4.6	4.5
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	2.0	1.6
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	7.9	5.9
Réfection de la galerie de Jor-Jaman et d'une conduite sur les hauts des Avants	2.4	1.0

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

Réfection et agrandissement du collège de Villamont	5.4	5.0
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires – 4 ^{ème} étape	2.4	2.8
Réaffectation et agrandissement du Temple de St-Luc en maison de quartier	4.2	3.0

Services industriels

Remplacements et extensions ordinaires	20.2	19.7
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1 ^{ère} et 2 ^{ème} phase)	4.1	4.4
Renouvellement du réseau de distribution électrique (3 ^{ème} phase)	8.3	8.4
Rénovation du poste de couplage et de transformation de Galicien	2.4	1.0

2.4 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2013, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de francs	31.12.2012	31.12.2013	Variation
Dette brute	2'557.0	2'583.8	+ 26.8
Endettement net	2'149.4	2'114.2	- 35.2

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards de francs.

Les variations ci-dessus sont cependant influencées en 2013 par deux opérations exceptionnelles, à savoir la création de LFO SA (36 millions pour la revalorisation du réseau moins 10 millions pour la création du capital-actions) et le dividende extraordinaire touché sous forme d'actions de EOS Holding (14.9 millions). Abstraction faite de ces deux éléments, les variations seraient les suivantes :

- Dette brute : +16.8 millions de francs
- Endettement net : -9.2 millions de francs

2.5 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **fr. 143'836'667.32**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2013 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2013 mais non encore encaissés au 31 décembre 2013.

115 Débiteurs *fr.* **172'538'107.18**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2013.

120 Titres *fr.* **28'854'755.51**

La hausse de ce poste provient de l'augmentation du capital de la société SI-REN (+6.4 millions de francs).

122 Prêts *fr.* **36'000'000.00**

La dette de LFO SA pour le paiement du rachat du réseau à la Ville est présentée distinctement sous ce nouveau chapitre, dans un but de transparence, et selon la teneur des conclusions du préavis N° 2012/27 prévoyant des versements de 6 millions de francs par année (première tranche prévue en 2014).

123 Immeubles *fr.* **316'563'614.70**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2012 (+12.6 millions de francs) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2013.

13 Actifs transitoires *fr.* **88'625'749.55**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2013 encaissés au début 2014.

Patrimoine administratif *fr.* **1'360'750'297.20**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 ^{er} janvier 2013	1'343'004
Investissements bruts	174'421
Transfert du patrimoine financier (forêt)	27
	1'517'452
dont à déduire :	
– Recettes d'investissements :	17'632
– Amortissements	139'070
Solde au 31 décembre 2013	1'360'750

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif *fr.* **1'218'638'661.98**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes *fr.* **101'005'258.56**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Rappelons que les participations dans EOS Holding SA et Romande Energie Holding SA sont comptabilisées à la valeur nominale, soit respectivement 67'199'700 et 411'850 francs. La valorisation de ces deux participations sur la base de la valeur substantielle des sociétés aboutit à 543.8 millions de francs pour EOS Holding et 28.7 millions de francs pour Romande Energie Holding SA. La valeur boursière de la participation dans Romande Energie Holding SA est quant à elle de 17.5 millions de francs; EOS Holding n'est pas cotée à la bourse.

16 Subventions d'investissements *fr.* **20'472'299.57**

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir *fr.* **20'634'077.09**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 "Investissements" ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

19 Découvert *fr.* **1'000'354'463.08**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2013	1'004'010
Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2013	-3'656
Etat au 31 décembre 2013	1'000'354

Sur la base des valeurs substantielles des participations dans EOS Holding SA et Romande Energie Holding SA (voir chapitre 15 ci-dessus), une réserve latente d'environ 505 millions de francs peut être identifiée qui vient diminuer le découvert. Les bases légales en matière de comptabilité communale empêchent cependant une telle revalorisation.

Un potentiel de réserve latente existe également sur les immeubles du patrimoine financier qui figurent actuellement au bilan pour 316 millions de francs (voir chapitre 123 du bilan). Un travail d'estimation à la valeur de marché est actuellement en cours et permettra prochainement de chiffrer la réserve latente. Ici aussi, les bases légales ne permettent pour l'instant pas une revalorisation.

PASSIF

21 Dettes à court terme *fr.* **240'900'000.00**

Cette position englobe l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois. 160 millions de francs concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts et donc non exposés à un risque de variation de taux d'intérêts.

22 Dettes à moyen et à long termes fr. 2'342'850'000.00

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2013, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt public	100'000'000	Libor 3 mois + 0.08%	2013- 2017
Emprunt public	100'000'000	1.5000	2013- 2028
Emprunt public	100'000'000	1.3750	2013- 2023
Total	300'000'000		
Remboursements			
Emprunt public	125'000'000	3.6250	2002 - 2013
Emprunt public	80'000'000	2.7200	2003 - 2013
Total	205'000'000		
Variation des emprunts à long terme	95'000'000		

232 Fondations fr. 2'112'927.01**233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique fr. 37'756'052.92**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions fr. 87'583'108.54

Ce poste n'enregistre pas de mouvements significatifs en 2013.

25 Passifs transitoires fr. 110'286'510.84

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2013 ou des recettes perçues d'avance. L'augmentation de 14.3 millions de francs s'explique principalement par la comptabilisation, dans ce poste, de la subvention de 80 francs par habitant (10.5 millions) visant à maintenir le coût de la vie en ville suite à l'adoption du préavis N° 2012/21.

28 Fonds de renouvellement et réserve fr. 208'002'590.62

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. La forte augmentation de ce poste (+49.3 millions de francs) s'explique par les attributions nettes des Services industriels (31.9 millions dont 25.8 millions pour le nouveau fonds de péréquation du Multimédia), par une attribution au Service d'assainissement de 6 millions au nouveau fonds de réserve pour la gestions des déchets, à **eauservice**, par une attribution de 3.3 millions au fonds de réserve pour le renouvellement de la Station de Saint-Sulpice et par une attribution de 8 millions à la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires, nouvellement créée.

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/17 de la Municipalité, du 10 avril 2014;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2013 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2014/17, du 10 avril 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexes : Bilan général

Annexe au bilan

BILAN GENERAL

	2013	2012
1 ACTIF	3'154'074'022.44	3'070'078'685.20
Patrimoine financier	792'969'262.16	723'064'472.82
10 Disponibilités	6'550'367.90	13'005'315.11
100 Caisse	370'688.05	246'463.10
101 Chèques postaux	5'156'709.23	4'512'263.03
102 Banques	1'022'970.62	8'246'588.98
11 Avoirs	316'374'774.50	320'807'037.16
112 Impôts à encaisser	143'836'667.32	158'975'057.64
115 Débiteurs	172'538'107.18	161'831'979.52
12 Placements	381'418'370.21	326'393'826.16
120 Titres	28'854'755.51	22'454'755.51
122 Prêts	36'000'000.00	0.00
123 Immeubles	316'563'614.70	303'939'070.65
13 Actifs transitoires	88'625'749.55	62'858'294.39
Patrimoine administratif	1'360'750'297.20	1'343'003'523.62
14 Investissements	1'218'638'661.98	1'204'820'984.53
140 Terrains	6'312'157.00	6'627'864.83
141 Ouvrages de génie civil	771'128'767.53	772'988'018.04
143 Bâtiments	340'872'245.44	321'810'848.08
145 Forêts	12'851'423.40	12'824'699.00
146 Véhicules, machines et matériel	43'530'787.73	43'166'264.54
147 Marchandises et approvisionnements	9'751'236.20	9'434'868.57
149 Autres biens	34'192'044.68	37'968'421.47
15 Prêts et participations permanentes	101'005'258.56	97'828'681.42
Prêts et participations permanentes	110'503'383.56	107'326'806.42
Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
16 Subventions d'investissements	20'472'299.57	15'660'062.92
17 Autres dépenses à amortir	20'634'077.09	24'693'794.75
19 DECOUVERT	1'000'354'463.08	1'004'010'688.76
Déficits reportés	1'173'645'739.96	1'177'301'965.64
Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-173'291'276.88

	2013	2012
2 PASSIF	3'154'074'022.44	3'070'078'685.20
Engagements	2'946'071'431.82	2'911'385'359.36
20 Engagements courants	124'582'832.51	132'920'036.77
200 Créanciers	98'921'517.63	108'962'867.85
206 Comptes courants créanciers	205'598.60	9'035.60
209 Autres engagements courants	25'455'716.28	23'948'133.32
21 Dettes à court terme	240'900'000.00	309'100'000.00
210 Banques	240'900'000.00	309'100'000.00
22 Dettes à moyen et à long termes	2'342'850'000.00	2'247'850'000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'692'850'000.00	1'772'850'000.00
223 Emprunts par obligations	650'000'000.00	475'000'000.00
23 Engagements envers des entités particulières	39'868'979.93	37'620'814.34
232 Fondations	2'112'927.01	2'071'522.37
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	37'756'052.92	35'549'291.97
24 Provisions	87'583'108.54	87'889'841.30
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	45'000'000.00	45'000'000.00
241 Provision pour risques non assurés	3'487'022.83	3'476'208.11
241 Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	2'537'575.71	2'855'123.19
243 Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
249 Provisions diverses	1'400'000.00	1'400'000.00
25 Passifs transitoires	110'286'510.84	96'004'666.95
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	208'002'590.62	158'693'325.84

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2013	31.12.2012
--	------------	------------

112 IMPOTS A ENCAISSER	143'836'667.32	158'975'057.64
-------------------------------	-----------------------	-----------------------

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 24.2 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par une provision figurant au passif du bilan.

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2013	31.12.2012
		31.12.2013		

120 TITRES	28'854'755.51	22'454'755.51
-------------------	----------------------	----------------------

<i>Actions</i>				
Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	23'677.50
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
LFO SA	100'000.00	100	0.00	0.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA en liquidation	1.00	8000	1.00	1.00
Société coopérative Colosa en liquidation	100.00	10'500	2'895'747.51	2'895'747.51
SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement SA	1'000.00	10'000	10'000'000.00	10'000'000.00
SI-REN SA*	300'000.00	100	15'400'000.00	9'000'000.00

**capital-actions libéré à hauteur de 51.33%*

	31.12.2013	31.12.2012
--	------------	------------

122 PRETS	36'000'000.00	0.00
------------------	----------------------	-------------

LFO SA	36'000'000.00	0.00
--------	---------------	------

	31.12.2013	31.12.2012
--	------------	------------

123 IMMEUBLES	316'563'614.70	303'939'070.65
----------------------	-----------------------	-----------------------

Bâtiments locatifs *	216'317'336.20	200'902'731.95
Travaux en cours	0.00	2'313'500.00
Domaines agricoles	3'545'800.00	3'545'800.00
Vignobles	6'046'000.00	6'046'000.00
Terrains	23'038'851.75	32'140'606.90
Droits de superficie	67'615'626.75	58'990'431.80

** Valeur ECA à l'indice 120 à fin 2013 : fr. 543'422'023*

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			110'503'383.56	107'326'806.42
Bourse communale				
<i>Parts sociales</i>			22'307.00	22'307.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	30	0.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Genossenschaft Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop société coopérative	100.00	10	1.00	1.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	100.00	45	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne</i>				
Société coopérative d'habitation Bellerive	100.00	18	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	138	0.00	0.00
Cité-joie coopérative	50.00	61	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	184	0.00	0.00
COPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	34	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Unia	100.00	50	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	100.00	25	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement</i>				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	127	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2013	31.12.2012
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement (suite)</i>				
COPELLA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00
<i>Actions</i>			78'058'665.00	76'570'495.86
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	1'000	1'000'000.00	1'709'430.86
Centre intercommunal de glace de Malley SA	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
Groupe CGN SA ordinaires B	25.00	1'312	1.00	1.00
Groupe CGN SA privilégiées A	25.00	10'322	1.00	1.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00
Ecran P&P SA	500.00	23	1.00	1.00
EOS Holding SA (valeur substantielle : 543.8 millions)	100.00	671'997	67'199'700.00	64'982'100.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande	1'000.00	7'260	7'260'000.00	7'260'000.00
GEDREL SA (libérées à 50 %)	1'200.00	2'345	0.00	0.00
GLOBAZ SA	100.00	190	0.00	0.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUTTE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
ISDS Oulens SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	1.00	1.00
Parkings-Relais lausannois SA	1'000.00	100	0.00	20'000.00
Romande Energie Holding SA (valeur substantielle : 28.7 millions) (valeur boursière : 17.5 millions)	25.00	16'474	411'850.00	411'850.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
Sucrerie d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA	250.00	58'338	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
Vaud-Fribourg TV SA	80.00	6'128	1.00	1.00
<i>Prêts hypothécaires</i>			31'654.00	31'654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Prêts hypothécaires (suite)				
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Capitaux de fondations à amortir			9'000'000.00	10'500'000.00
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00		9'000'000.00	10'500'000.00
Prêts			18'763'015.56	15'574'607.56
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative d'habitation B612 - Curtat 18-20-22			300'000.00	300'000.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			960'000.00	1'000'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleurì – Mont-d'Or 42			695'000.00	695'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			0.00	5'000.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Bonne-Espérance 30-32			1'167'617.00	1'167'617.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'730'430.30	1'772'430.30
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'308'200.00	1'329'200.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Floreny			541'410.45	552'410.45
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			4'542'553.86	4'712'553.86
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'290'779.90	1'313'779.90
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Praz-Séchaud 11 à 30			3'600'000.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2013	31.12.2012
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			605'350.00	614'350.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – St-Roch			248'371.05	254'371.05
Fondation pour les musiques actuelles			0.00	35'600.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			830'382.00	854'599.00
Fondation Pro Habitat – Borde 34- 44			942'919.00	967'694.00
Vaud-Fribourg TV SA			1.00	1.00
Services industriels				
<i>Participations permanentes</i>			4'352'500.00	4'352'500.00
Société Coopérative VSG ASIG (parts libérées à 60 %)	5'000.00	14	0.00	0.00
Cadouest SA	1'000.00	4'000	4'000'000.00	4'000'000.00
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie - Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	0.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
<i>Prêts</i>			275'242.00	275'242.00
Spontis SA			275'242.00	275'242.00
21 DETTES A COURT TERME			240'900'000.00	309'100'000.00
<i>Emprunts à court terme</i>			80'900'000.00	149'100'000.00
Banques			30'900'000.00	49'100'000.00
Collectivités publiques			50'000'000.00	30'000'000.00
Autres			0.00	70'000'000.00
<i>Emprunts à court terme combinés avec des swaps de taux</i>			160'000'000.00	160'000'000.00
Banques			60'000'000.00	10'000'000.00
Collectivités publiques			0.00	100'000'000.00
Autres			100'000'000.00	50'000'000.00

	31.12.2013	31.12.2012
22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES	2'342'850'000.00	2'247'850'000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'692'850'000.00	1'772'850'000.00
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<i>1'200'000.00</i>	<i>1'200'000.00</i>
0.905 % 2011-2016	1'200'000.00	1'200'000.00
<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>	<i>376'650'000.00</i>	<i>376'650'000.00</i>
2.8300 % 2009-2017	50'000'000.00	50'000'000.00
4.0000 % 2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
3.5000 % 2012-2052	182'400'000.00	182'400'000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>30'000'000.00</i>	<i>30'000'000.00</i>
3.0000 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.9500 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.7500 % 2010-2020	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>	<i>1'285'000'000.00</i>	<i>1'365'000'000.00</i>
2.7200 % 2003-2013	0.00	80'000'000.00
3.1600 % 2005-2015 1)	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1600 % 2005-2015 1)	50'000'000.00	50'000'000.00
2.4880 % 2006-2016	75'000'000.00	75'000'000.00
2.4880 % 2006-2016	40'000'000.00	40'000'000.00
2.4880 % 2006-2016	35'000'000.00	35'000'000.00
3.2950 % 2006-2020	100'000'000.00	100'000'000.00
2.8900 % 2007-2017	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1460 % 2007-2019	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9200 % 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3925 % 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3500 % 2008-2021	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1850 % 2008-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
2.0000 % 2009-2014	25'000'000.00	25'000'000.00
2.9850 % 2009-2019	20'000'000.00	20'000'000.00
2.8950 % 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
2.9250 % 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
1.8650 % 2010-2020 2)	50'000'000.00	50'000'000.00
1.9750 % 2010-2020 2)	40'000'000.00	40'000'000.00
2.1400 % 2012-2019 1)	50'000'000.00	50'000'000.00
1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux		
2) Emprunt à taux flottant 5 ans combiné avec un swap de taux 10 ans		

	31.12.2013	31.12.2012
223 Emprunts par obligations	650'000'000.00	475'000'000.00
3.6250 % 2002-2013	0.00	125'000'000.00
2.7500 % 2004-2014	150'000'000.00	150'000'000.00
1.6250 % 2011-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
2.0800 % 2012-2022 1)	100'000'000.00	0.00
1.2500 % 2012-2024	100'000'000.00	100'000'000.00
1.3750 % 2013-2023	100'000'000.00	0.00
1.5000 % 2013-2028	100'000'000.00	0.00
<i>1) Emprunt à taux flottant 4 ans combiné avec un swap de taux 10 ans</i>		
Deux options vendues par la Ville existent au 31.12.2013 avec une échéance en 2014 et 2015 (primes utilisées pour abaisser le coût de la dette)		
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	39'868'979.93	37'620'814.34
232 Fondations	2'112'927.01	2'071'522.37
Fondation Edouard et Hortense Pache	86'646.48	112'304.24
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'312'059.29	1'252'773.94
Fondation lausannoise d'aide par le travail	714'221.24	706'444.19
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	37'756'052.92	35'549'291.97
Administration générale et culture		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	789'821.52	733'957.07
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	44'055.35	45'524.15
du développement durable	21'593'776.76	20'144'511.18
des arts plastiques de la commune de Lausanne	478'903.85	443'668.35
de l'art brut	115'357.27	118'409.55
Mudac, musée de design	56'875.09	54'257.02
Musée Historique de Lausanne	27'520.48	23'358.38
Sports, intégration et protection de la population		
<i>Fonds :</i>		
Culturel des communautés étrangères	69'603.00	39'603.00
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	2'374'376.80	2'389'386.35
Commun promotion piscines rég.	251.80	405.60
Logement et sécurité publique		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	68'138.70	85'030.35
Travaux		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	849'490.48	569'917.45

31.12.2013

31.12.2012

**23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES
PARTICULIERES (SUITE)**
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)
Enfance, jeunesse et cohésion sociale
Fonds :

de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	152'089.36	207'316.51
soutien aux ludothèques	51'965.20	24'036.20
aide à la formation post-obligatoire	134'412.85	135'795.20
J.-J. Faure	66'000.00	68'000.00
Giovanni Gialdini	31'050.10	34'578.55
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	118'635.00	109'210.00
des écoles secondaires	108'669.65	123'610.75
Salvatore Marino	636'201.85	665'176.85
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	383'055.60	476'649.10
d'action sociale DEJCS	1'561'806.00	1'573'428.94
pour projets spéciaux DEJCS	66'389.73	172'578.33
Grumbach	177'869.20	145'116.45

Finances et patrimoine vert
Fonds :

compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	270'526.20	254'155.70
Binding - Equip. didactique + pédagogique	0.00	733.75
Raphael Garbiras	38'050.40	38'900.00

Services industriels
Fonds :

pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique - FEE)	7'491'160.68	6'871'977.19
--	--------------	--------------

	31.12.2013	Variation 2013	31.12.2012
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT	208'002'590.62	49'309'264.78	158'693'325.84
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	350'000.00	100'000.00	250'000.00
Fonds de régularisation des loyers	143'609.00	57'585.50	86'023.50
Fonds du stationnement	2'000'000.00	0.00	2'000'000.00
Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains	6'010'046.81	6'010'046.81	0.00
Fonds de péréquation de la STEP	3'870'881.96	-948'559.74	4'819'441.70
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	20'901'000.00	3'301'000.00	17'600'000.00
Fonds de réserve général PDLASV	872'636.14	0.00	872'636.14
Fonds de réserve de transition PDLASV	0.00	-744'392.00	744'392.00
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	8'000'000.00	8'000'000.00	0.00
Fonds de péréquation du service du gaz	16'377'866.05	0.00	16'377'866.05
Fonds de péréquation du chauffage à distance	11'548'362.00	0.00	11'548'362.00
Fonds de péréquation du service de l'électricité	2'318'000.00	1'390'000.00	928'000.00
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	4'233'757.36	-1'985'728.20	6'219'485.56
Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	-1'852'555.16	-340'451.17	-1'512'103.99
Fonds de renouvellement équipement compostière	0.00	-23'300.00	23'300.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice	17'048'018.41	387'723.50	16'660'294.91
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	14'433'094.11	1'141'720.65	13'291'373.46
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	10'104'170.43	26'944.85	10'077'225.58
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	3'921'027.31	131'000.00	3'790'027.31
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	30'283'162.28	3'079'384.94	27'203'777.34
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Autres production	2'165'215.06	1'360.00	2'163'855.06
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'259'956.26	-1'289'412.96	4'549'369.22
Fonds de péréquation vente énergie	3'912'406.00	3'912'406.00	0.00
Fonds de péréquation multimédia	25'847'836.60	25'847'836.60	0.00
Provision générale pour risques TVA	754'100.00	-245'900.00	1'000'000.00
Provision pour les DataCenter	1'500'000.00	1'500'000.00	0.00
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0.00	20'000'000.00

	31.12.2013	31.12.2012
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garantie de découvert de la CPCL		
(art. 72c, LPP)		
Selon les nouvelles dispositions légales pour les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle :		
Part en répartition :	non disponible **	1'228'903'892.27 ***
<i>Informations complémentaires sur la CPCL :</i>		
– Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	non disponible **	62.2%
– Degré de couverture global selon plan de recapitalisation	57.8%	56.5%
Cautionnements et garanties	369'275'427.41	342'037'462.43
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>197'804'526.70</i>	<i>192'641'024.55</i>
Domaine :		
– logement	156'362'980.05	148'887'777.90
– enseignement	9'533'283.15	9'533'283.15
– sport	4'031'963.50	4'219'963.50
– économie	27'876'300.00	30'000'000.00
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>142'123'974.71</i>	<i>119'716'911.88</i>
Domaine :		
– sport	6'000'000.00	6'000'000.00
– économie	23'875'600.00	202'483.12
– transports	112'248'374.71	113'514'428.76
<i>Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette</i>	<i>28'890'650.00</i>	<i>29'223'250.00</i>
Domaine :		
– logement	4'294'400.00	4'392'000.00
– sport	24'596'250.00	24'831'250.00
<i>Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer</i>	<i>456'276.00</i>	<i>456'276.00</i>
Domaine :		
– logement (loyer annuel)	456'276.00	456'276.00

** Le découvert de la CPCL au 31.12.2013 n'était pas disponible lors de la publication des comptes 2013

*** Retraitement au 01.01.2013 selon les nouvelles dispositions légales

Leasing en cours

A fin 2013 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Quatre camionnettes	TX	1'011'765.00	22.04.08	31.03.15	152'032.20	190'040.25
Dix-sept petits porte outils	TX	3'426'864.80	01.10.07	30.09.15	423'919.20	741'858.60
Cinq petits porte outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.60	171'811.15
Une balayeuse de trottoir	TX	231'301.65	18.04.08	31.10.17	23'514.60	90'139.30
Quatorze aspirateurs de rue	TX	355'356.00	01.05.11	30.04.14	102'255.00	34'085.00
Un Renault Kangoo	TX	19'351.85	01.12.11	30.11.18	2'992.20	14'711.65
Un aspirateur de rue	TX	19'542.75	01.10.11	30.04.14	12'789.60	4'263.20
Deux VW Caddy Fourgon	TX	45'925.90	01.06.12	31.05.19	7'029.60	38'077.00
Un VW Caddy Trendline	TX	26'787.05	01.06.12	31.05.19	4'100.40	22'210.50
Un VW Caddy Trendline	TX	27'043.50	01.06.12	31.05.19	4'139.40	22'421.75
Deux Balayeuses City Cat 5000 XL	TX	462'187.85	01.07.13	30.06.20	58'881.00	382'726.50
Deux Toyota Prius 3	SIL	N/A	19.07.11	19.07.14	25'200.00	15'750.00 *

* Il s'agit de prototypes dont la valeur est indéterminée

	Montant	Montant
Risques liés aux procédures juridiques	4'651'640	3'755'000

	Montant	Montant
Situation des heures supplémentaires et optionnelles	8'959'000	9'432'000
	(175'737 heures)	(185'054 heures)

	Montant
Opérations à terme d'achats d'électricité	109'257'002

Les achats à terme d'électricité se font dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimal, tout en gérant les risques des prix de marché et de volume liés aux positions ouvertes.

Ils sont conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

Seul l'achat de produits donnant lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat a lieu.

Toute opération à caractère spéculatif est proscrite.

	Montant
Opérations à terme sur devises	12'030'630

Les opérations à terme sur devises sont destinées à couvrir partiellement le risque de change sur les achats d'électricité en Euros

	Montant
Autres informations	5'136'500

Garanties octroyées par des sociétés détenues à 100% :

– SI-REN SA

	Montant
Solde de l'approvisionnement en énergie de Romande Energie Commerce SA (préavis N° 2007/53)	2'601'420

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne
Exercice 2013

finances et patrimoine vert

service de la révision

L a u s a n n e

RAPPORT

de l'organe de révision au Conseil Communal de la

COMMUNE DE LAUSANNE

Exercice 2013

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En notre qualité d'organe de révision, et conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements du patrimoine administratif et l'annexe aux comptes de la Commune pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

RESPONSABILITE DE LA MUNICIPALITE

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et du règlement sur la comptabilité des communes, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITE DE L'ORGANE DE REVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives du 1^{er} janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département de l'intérieur du Canton de Vaud et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en termes de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels 2013 sont conformes à la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes.

Nous recommandons au Conseil communal d'approuver les comptes de la commune de Lausanne pour l'exercice 2013.

Nous attirons l'attention sur les points suivants, qui ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, mais qui apportent un complément quant à l'appréciation de la situation financière de la commune de Lausanne telle qu'elle ressort des comptes annuels présentés.

IMPOSSIBILITE DE CONTROLER L'IMPOT COMMUNAL

La taxation et la perception de l'impôt communal ont été confiées à l'administration cantonale des impôts (ACI), qui verse ensuite les recettes à la commune de Lausanne (539 mio en 2013). Les montants, ressortant des décomptes de l'ACI, ont été correctement reportés dans les comptes communaux et justifient les soldes ouverts au 31 décembre 2013. Toutefois, le Service de la révision de la ville de Lausanne n'a aucune compétence de contrôle à l'égard de l'ACI, et ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation de la tenue de la comptabilité de l'ACI par le Contrôle cantonal des finances (CCF).

Le CCF, dans son rapport du 6 mai 2014 sur les comptes annuels 2013 de l'Etat de Vaud à l'attention du Grand Conseil, n'a pas formulé de commentaire concernant la tenue de la comptabilité de l'ACI.

DECOMPTES DE L'ETAT DE VAUD

Nous relevons que le décompte définitif relatif à la péréquation intercommunale et facture sociale 2013, établi par le Département de l'intérieur du Canton de Vaud, n'est généralement connu qu'en septembre. Le résultat final pourrait impacter de manière significative les comptes communaux 2014.

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET

Les comptes communaux présentent, au 31 décembre 2013, une dette nette de 2.114 milliards, soit une diminution de 35 mios par rapport à l'exercice précédent alors que la dette brute a progressé de 26.8 mios. Le niveau de la dette est inférieur au plafond d'endettement net de 2.4 milliards fixé pour la législature 2011-2016.

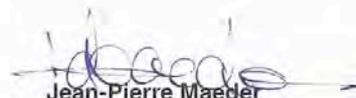
Considérant les risques financiers qui pourraient affecter à l'avenir les comptes communaux (incertitudes quant à l'évolution des recettes, facture sociale, relèvement des taux d'intérêts, etc.) ainsi que l'incidence financière induite par les nombreux projets d'investissement liés au développement de la commune de Lausanne, l'évolution de l'endettement doit être suivie avec une attention particulière.

Lausanne, le 27 mai 2014

Service de la révision de la Ville de Lausanne



Pascal Favre
expert-réviseur agréé
réviseur responsable



Jean-Pierre Maeder
expert-réviseur agréé

Les comptes annuels et le bilan de la Commune, vérifiés par le service de la révision, sont présentés dans le préavis 2014/17 du 10 avril 2014 et dans la brochure "Comptes de l'exercice 2013 – Ville de Lausanne".

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur, président de la Commission permanente des finances

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

La Commission des finances a traité du préavis 2014/17, Comptes de l'exercice 2013 présenté par la Municipalité dans ses séances des 7,16 et 22 mai 2014. Les commissaires ont pu, lors des visites dans leur Direction respective, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires et les avons discutés.

Le préavis des comptes 2013 présenté à l'approbation du Conseil communal montre un excédent de revenus de 3,6 millions de francs (en amélioration de quasi 50 millions par rapport au Budget 2013 et de 84 millions par rapport aux comptes 2012) pour un total de revenus de 1'917'557'847.57 francs et un total de charges de 1'913'901'621.89 francs. Les charges progressent de 20 millions, tandis que les revenus sont en augmentation de 70 millions.

La bonne maîtrise des dépenses, alliée à la mise en place du Plan structurel d'amélioration financière de la ville (PSAF), ont toutefois permis de continuer à financer les thématiques prioritaires (sécurité: augmentation de postes et petite enfance: augmentation de l'offre d'accueil), tout en poursuivant les investissements (157 millions) et en améliorant la marge d'autofinancement (192 millions alors que 93 millions étaient prévus au budget et que les comptes 2012 présentent un déficit d'autofinancement de 56 millions).

La dette bancaire brute augmente légèrement de 27 millions alors que l'endettement net diminue pour sa part de 35 millions pour un total de 2,114 milliards (le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2,4 milliards).

Les efforts consentis sont importants et il nous semble essentiel d'insister sur le PSAF qui visait une amélioration de 40 millions sur les budgets 2013 et 2014. Notons que les objectifs fixés seront atteints, avec notamment un impact de 18.6 millions supplémentaire prévu au budget 2014 et 19 millions atteints aux comptes 2013.

La forte hausse des recettes fiscales (dont 21 millions liés aux impôts sur les sociétés, et 36 millions liés à l'impôt sur les personnes physique) est l'autre élément essentiel de ce résultat positif. A noter encore que 8 millions ont pu être provisionnés pour renforcer l'entretien durable de bâtiments scolaires qui en ont bien besoin.

Si on peut se réjouir de ces résultats et saluer comme il se doit la rigueur dans la gestion financière de notre collectivité, aussi bien par la Municipale en charge des finances que par la Municipalité et l'Administration communale dans leur ensemble, il faut cependant raison garder parce que les perspectives ne sont pas très bonnes. L'Union européenne fait en effet pression pour que la fiscalité des entreprises soit réformée, ce qui fera perdre environ 450 millions aux finances publiques, selon la communication du Canton du 4 avril dernier (60 millions dans les faits pour Lausanne, mais une part devrait être compensée). Il n'empêche que ce montant est plus ou moins celui du coût des prestations mises sur pied par la ville pour la petite enfance ou encore celui du budget des subventions culturelles.

Avant de passer à l'analyse de chaque direction, relevons encore trois éléments :

- La Municipalité a choisi, cette année, d'utiliser la Commission des finances pour faire traiter en urgence un certain nombre de préavis. Certains cas étaient complètement justifiés puisque le sujet était éminemment financier; d'autres relevaient plutôt d'une volonté municipale de faire accélérer le processus démocratique, ce qui n'est pas sans

risque, même si la Commission des finances est représentative des forces politiques en présence au Conseil Communal. Nous ne pouvons en tout cas que souhaiter que cette pratique ne devienne pas trop fréquente.

- Au début juillet 2013, une demande de crédit supplémentaire est parvenue à la présidence de la Commission des finances pour sauver – encore une fois – la situation financière calamiteuse du Vivarium de Lausanne. Au-delà des pressions médiatiques et politiques Pour le soutien de cette structure, notre commission a accordé ce soutien urgent supplémentaire, parce qu'elle avait reçu l'assurance qu'une solution avec le projet Aquatis serait trouvée. Cela s'est avéré effectif et le crédit supplémentaire n'a finalement pas été utilisé. Mise à part cette anecdote, notre commission a relevé, lors de sa séance du 16 mai, que l'annulation d'un montant conséquent (115'660.35 francs entre 2010 et 2013) lié à des factures impayées aux Service industriels était la conséquence d'un processus de décisions pas forcément très clair. La Municipalité semblait décider, chaque année, de ne pas réclamer les montants dus, avant que, finalement, elle ne décide, après trois ans, d'annuler la créance totale. Même si elle connaît l'attachement des lausannois au Vivarium, la Commission des finances n'est pas convaincue que cette pratique soit la bonne, surtout pour un service commercial.
- Un souci technique du côté de la CADEV n'a pas permis au Service financier de la ville de fournir la « brochure des comptes de l'exercice 2013 » dans le délai initialement prévu. Ce retard d'environ deux semaines a fait qu'il a été très difficile à l'ensemble des commissaires d'étudier ce document dans le détail pour la séance du 16 mai. Ceci, d'autant plus que le calendrier de cette année 2013-2014 prévoit un traitement des comptes par le Conseil communal plus tôt que les années précédentes. La Commission des finances a toutefois décidé de voter les comptes 2013, certains de ses membres se réservant le droit de poser des questions, voire de présenter des amendements, au Conseil Communal lors des séances des 17 et 18 juin.

Analyse direction par direction

Administration Générale et Culture (AGC)

La sous-commission, composée de Anne-Françoise Decollogny et Valentin Christe (rapporteur) a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction AGC par 11 oui, 0 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Sports, intégration et Protection de la Population (SIPP)

La sous-commission, composée de Benoît Gaillard (rapporteur) et Françoise Longchamp a obtenu de M. le Directeur, de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction SIPP par 12 oui, 0 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Logement et Sécurité Publique (LSP)

La sous-commission, composée de Giampiero Trezzini et Jean-François Cachin (rapporteur) a obtenu des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction LSP par 11 oui, 0 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (TRX)

La sous-commission, composée de Julien Eggenberger (rapporteur) et Claude Bonnard a obtenu de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction TRX par 12 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale (EJCS)

La Commission des finances s'est prononcée sur les comptes de cette direction sans avoir connaissance du rapport écrit des sous-commissaires. Un rapport oral a cependant été fait en séance. Pour des questions d'agenda, les visites dans les services se sont terminées la veille de la séance à laquelle la commission a voté les comptes 2013. La sous-commission, composée de Sylvianne Bergmann et Pierre-Yves Oppikofer (rapporteur) a obtenu de M. le Directeur, des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction EJCS par 9 oui, 0 non et 4 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et Patrimoine Vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de David Payot et Georges-André Clerc (rapporteur) a obtenu de Mme la Directrice et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction FIPAV par 11 oui, 0 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels (SI)

La sous-commission, composée de Pierre-Antoine Hildbrand (rapporteur) et Philippe Mivelaz a obtenu de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SI par 12 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

Vœu : La commission des finances souhaite qu'à l'avenir la Municipalité mentionne pour mémoire, autant qu'il lui est possible, la valeur vénale des actifs à son bilan.

Au vote, ce vœu est accepté par 8 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

Conclusion

Au final, la Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les comptes de l'exercice 2013 de la Ville de Lausanne comme il suit:

Charges	1'913'901'621.89
Revenus	1'917'557'847.57
Excédent de revenus	3'656'225.68

Par un vote de 10 oui, 0 non et 2 abstentions, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2013, tels que présentés dans le préavis 2014/17 du 10 avril 2014.

La Commission des finances adopte le présent rapport à l'unanimité de ses membres présents (14 sur 15).

Discussion générale

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – Je n'ai rien de particulier à ajouter à mon rapport, si ce n'est qu'un vœu a été émis, mais c'est pour plus tard.

La discussion générale est ouverte.

M. Philipp Stauber (UDC) : – C'est un peu tard ; je voulais reposer ma question orale, car je n'ai pas eu de réponse. Mais je renonce, dans l'intérêt de tout le monde.

La présidente : – C'est très gentil, monsieur Stauber. Peut-être que vous pourrez demander un complément d'information à la pause. Merci beaucoup, en tout cas.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je ne reviendrai pas sur les travaux de la Commission des finances. Je peux d'ores et déjà annoncer que le groupe PLR partage les différentes remarques exprimées dans le rapport, tel que le président l'a rédigé. Pour faire court et pour couper à tout suspense, le groupe PLR acceptera les comptes 2013 de la Commune de Lausanne.

Chaque année, nous revenons avec des discussions sur les comptes et sur le budget, qui nous permettent de recycler à bon compte des discours déjà présentés, qui mettent l'accent sur les recettes fiscales, qui présentent le déficit et, pour une fois, nous ne pouvons pas nous plaindre du déficit. Nous avons évidemment d'autres motifs de plainte, et nous y reviendrons. Nous avons aussi des motifs de satisfaction s'agissant des crédits supplémentaires, et nous y reviendrons également.

Mais ne boudons pas notre plaisir : un bénéfice de 3,7 millions, sans compter de nombreuses provisions, est bon à prendre, même si c'est hors de proportion avec l'énormité de la dette bancaire, qui se monte à plus de 2,58 milliards, à mettre en rapport avec les recettes de la Ville, soit 1,91 milliard. La vraie question n'est donc pas les comptes de la Ville, mais l'évolution de la dette, que l'on espère sous contrôle, et la lente décroissance que nous espérons y observer, même si de nombreux projets, que nous soutenons par ailleurs – et c'est là tout le paradoxe – font que cette dette va sans doute encore augmenter.

La vraie question politique a changé de nature ; c'est celle de l'imposition des entreprises. Evidemment, nous avons un certain nombre de craintes par rapport aux recettes de la Ville, mais nous savons aussi reconnaître les priorités. Et la priorité aujourd'hui, c'est que la Ville de Lausanne s'engage à suivre la proposition de Pascal Broulis et du Conseil d'Etat vaudois, qui vise à une baisse massive de la fiscalité des entreprises pour garantir les recettes de demain, même si, momentanément, la situation pourrait devenir plus tendue. Il ne faut pas que la Ville de Lausanne prévoie de compenser le grand effort qui sera fait pour baisser la fiscalité des entreprises par une hausse locale. C'est ce sujet qui va nous toucher au cours des prochaines années et c'est ce sujet qui nous tient particulièrement à cœur, au PLR.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le résultat équilibré des comptes communaux par rapport à un budget qui prévoyait un déficit de 46,3 millions s'explique en grande partie par des recettes fiscales supérieures aux prévisions, notamment de 21 millions concernant les personnes morales et de 36 millions concernant les personnes physiques. Le résultat aurait pu être meilleur avec un dividende extraordinaire en nature sous la forme d'actions EOS Holding d'un peu moins de 15 millions, presque aussitôt effacées de manière comptable par un amortissement de 12,7 millions, pour amener la valeur comptable de la participation à la valeur nominale et répondre aux exigences légales.

Le résultat équilibré ne saurait s'expliquer sans le plan structurel d'amélioration financière, qui permet de dégager 19 millions aux comptes 2013. Relevons également le bon résultat, dans un contexte de libéralisation des réseaux, du gaz et chauffage à distance aux Services industriels. On peut se réjouir de ces bons résultats et du fait que nous parvenons à des comptes équilibrés plus vite que prévu, même si nous savons que les incertitudes planent

sur l'impôt des entreprises, sur les revenus tirés de nos réseaux, comme vient de le rappeler M. Hildbrand.

L'essentiel n'est pas d'obtenir des comptes équilibrés et d'amortir la dette, mais de dégager une marge de manœuvre pour faire de véritables choix politiques en matière d'investissements et de prestations au profit de notre collectivité. Ces bons résultats permettent, par exemple, de dégager une provision de 8 millions pour renforcer l'entretien des bâtiments scolaires. Ces bons résultats représentent également 157 millions d'investissements pour l'avenir. Ce sont 61 millions pour l'accueil de jour de l'enfance, à mettre en rapport avec les 63,3 millions de revenus des Services industriels, pour ceux qui voudraient affecter une partie de ces bénéfices au remboursement de la dette de façon mécanique. Ces comptes, c'est environ 41,65 millions de subventions pour la culture, 4,9 millions pour des institutions sportives, 9,9 millions distribués par les Services sociaux, tout cela pour faire de Lausanne une ville vivante et solidaire.

Face à une tendance libérale, que vient de nous rappeler le groupe PLR, qui tend à priver les collectivités publiques de leurs ressources par le démantèlement progressif des monopoles publics ou / et la baisse des revenus fiscaux, notre mission est de résister pied à pied à cette érosion en investissant dans les réseaux de l'avenir et en développant notre offre. Résister à cette érosion c'est notamment d'avoir la maîtrise du sol, dans la mesure du possible. Les comptes du Service des logements et des gérances présentent un excédent de revenus de 13,9 millions. Ces revenus sont amenés à se développer par la valorisation des terrains en mains de la Commune dans le projet Métamorphose. Et quoi de plus juste que la rente foncière, le revenu tiré du sol, cette ressource limitée, soit collectivisée pour offrir des logements et des équipements à toutes et à tous ? Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera les comptes 2013 de la Ville de Lausanne.

M. Valentin Christe (UDC) : – Pour ne pas faire mentir M. Hildbrand, c'est avec une certaine satisfaction que nous constatons que ces comptes 2013 se bouclent sur un excédent de 3,7 millions de francs au lieu des 46 millions de déficit prévus au budget. S'il est vrai que l'Administration communale a réalisé quelques économies, force est de constater malgré tout que c'est surtout par le biais des impôts que ce résultat a pu être obtenu. La Ville a en effet encaissé 62 millions de francs de plus que prévu en 2013 au budget. Il y a donc lieu de saluer l'effort important accompli par les contribuables lausannois, ce d'autant plus que Lausanne présente une fiscalité parmi les plus élevées du canton.

Malgré ce résultat réjouissant pour 2013, le niveau élevé de la dette lausannoise reste une préoccupation majeure pour l'UDC. En conclusion, notre groupe votera ces comptes 2013 parce qu'ils nous apparaissent conformes à la réalité et non parce qu'ils sont le reflet de la politique que nous souhaiterions voir menée.

M. David Payot (La Gauche) : – « J'ai une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle. Je vous donne d'abord la bonne : tout va bien. La mauvaise nouvelle, c'est que ce n'est pas vrai. » Cette plaisanterie du chat de Glück me paraît adaptée pour commencer l'intervention de La Gauche sur les comptes de la Commune de Lausanne.

Tout va bien, donc. Les comptes sont bénéficiaires, alors que le budget prévoyait un déficit. Une bonne partie des collectivités publiques en Suisse est confrontée au même syndrome, lié à la conjoncture. Les comptes bouclent sur un excédent de revenus de 3,65 millions, et la Municipalité a travaillé énergiquement à le diminuer autant que possible. Nous notons ainsi une réserve de 8 millions au Service financier et de 1,5 million au Service d'organisation et d'informatique. Nous nous interrogeons sur l'utilité de ces écritures, sinon le goût passionné pour l'équilibre budgétaire.

Le Canton contribue aussi à la sous-estimation du bénéfice, puisque la Loi sur les communes impose une évaluation extrêmement prudente du patrimoine communal. Ainsi, en 2013, EOS Holding a versé à la commune un dividende en actions de près de 15 millions, dont la valeur doit immédiatement être réduite de plus de 12 millions,

diminuant d'autant le bénéfice communal. Avec les seules actions de Romande Energie et Eos Holding, le bilan de la Ville est sous-estimé d'un demi-milliard par rapport à sa valeur sur le marché. Nous nous réjouissons du soin de la Commune, qui a indiqué cette différence dans le bilan pour mémoire. Pour rappel, le découvert de la Ville est comptabilisé au bilan pour 1 milliard ; une différence d'un demi-milliard n'est donc pas une petite affaire.

La bonne nouvelle, c'est que tout va bien ; la mauvaise, c'est que ce n'est pas vrai. La bonne santé des comptes reflète la bonne santé de l'économie en général ; mais elle laisse de côté une part toujours aussi importante de la population. Le taux d'aide sociale reste donc presque inchangé et de plus en plus de personnes sont dans l'incapacité de régler leurs factures vis-à-vis de la Commune – ce que les comptes expriment en disant que la « qualité des débiteurs » diminue, selon l'expression que nous avons déjà notée aux comptes 2012. La Gauche espère donc que ces comptes ouvriront la voie à un investissement de la Commune pour les personnes qui ont été oubliées par les bénéfices de la croissance. Nous notons que l'aide individuelle au logement, le financement des logements subventionnés et l'aide financière pour les soins dentaires sont, cette année, comme d'autres auparavant, inférieurs à ce qui était budgété.

Nous notons aussi la contribution de la fonction publique au bénéfice de la Ville de Lausanne, puisque 17 millions d'économies ont été effectuées sur la masse salariale. Nous nous réjouissons de voir un budget qui, nous l'espérons, permettra d'investir aussi dans ce domaine.

M^{me} Nicole Graber (Les Verts) : – M. Bonnard étant occupé à d'autres formes de comptabilité, je lirai son intervention.

M^{me} Graber donne lecture du texte de M. Claude Bonnard :

Lorsque la Commission des finances se prononce de manière aussi claire sur le préavis des comptes, on ne doit pas s'attendre à de grandes différences sur les positions des groupes. C'est donc sans surprise que les Verts voteront les comptes 2013, car ce préavis reflète simplement la réalité des chiffres provenant de la gestion municipale pour l'exercice écoulé.

On peut ajouter tout de même quelques brefs commentaires à propos du résultat. Le premier est de remercier l'Administration communale pour ses efforts à maintenir des prestations de qualité avec des moyens qui n'augmentent pas autant que l'étendue des tâches. Ces efforts, qui nous démontrent que le plan structurel d'amélioration financière est réaliste, sont pourtant indispensables et ne devront en aucun cas être relâchés.

Le deuxième concerne les perspectives. Comme le relève le rapport de notre président de la Commission des finances, les perspectives financières doivent nous conduire à la plus grande prudence pour le prochain budget. Jamais les emprunts de la Ville n'ont coûté si bon marché et personne ne peut assurer que ce phénomène est durable, même si les échéances des divers emprunts ne sont ni toutes proches, ni simultanées. Le rapport de la Commission des finances relève aussi les conséquences des modifications de la fiscalité des entreprises, dont les effets sont importants. Si on ajoute la perspective de la politique des marchés de l'électricité, il est bien évident que le petit solde positif de l'exercice 2013 ne va pas se maintenir facilement et il faudra également des prouesses à notre Municipalité pour arriver à des comptes équilibrés, surtout que les décisions qu'elle exécute ne viennent de nulle part ailleurs que de notre Conseil, qui devrait avoir un peu plus souvent le souci rigoureux d'une ligne financière durable et responsable.

Est-il raisonnable, par exemple, de restituer une partie de la taxe au sac à des contribuables qui n'en n'ont pas besoin ? Des mesures plus ciblées doivent être mises en place pour soutenir les personnes en difficulté. Si l'initiative de telles actions n'est pas pour ce soir, il nous reste pour l'instant à approuver les comptes 2013 et c'est ce que les Verts, unanimes, vous invitent à faire.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Comme vous l’avez dit, les comptes 2013 bouclent sur un léger bénéfice de 3,7 millions. Ils reflètent plusieurs éléments : comme il se doit, une maîtrise des charges, avec une très faible augmentation par rapport au budget de l’ordre de 1 % ; la mise en place du Plan d’améliorations financières dans les comptes 2013 à hauteur de 20 millions ceci grâce aux différentes mesures qui ont été prises ; des recettes fiscales en hausse exceptionnelle ; c’est vrai que nous avons bénéficié de la même situation que l’ensemble des communes vaudoises, ainsi que le Canton, alors que le budget avait été construit avec les tendances historiques de croissance de recettes, à savoir de 2 %. Nous avons bénéficié d’une croissance de 6 % des recettes fiscales, ce qui est en effet tout à fait exceptionnel.

Le bouclage des comptes a donc permis, notamment grâce aux recettes fiscales en augmentation, l’inscription d’une provision à hauteur de 8 millions ; je crois qu’il y avait eu une question sur cette provision et la communication a été très claire à ce sujet : cette provision est faite pour l’entretien des bâtiments scolaires ; elle répond à plusieurs demandes de ce Conseil et doit pouvoir améliorer la situation en matière d’entretien des bâtiments scolaires.

Ces comptes 2013 sont aussi le reflet d’une politique d’investissements importante, qui se poursuit à hauteur de 150 millions. La conséquence de ce résultat, c’est une stabilité de la dette, avec une légère augmentation de la dette brute, puisque des investissements ont été faits dans le patrimoine financier, notamment avec l’achat d’immeubles ; il y a aussi une légère diminution de la dette nette, abstraction faite des opérations spéciales. Dans les grandes lignes, les comptes 2013 reflètent les efforts importants concernant la maîtrise des charges et l’amélioration de la situation financière de l’ordre de 20 millions. Nous n’avons pas seulement bénéficié de l’augmentation des recettes fiscales, mais nous avons aussi – il est important de le dire – compensé des pertes ou des augmentations de charges. Je rappelle à M. Christe que la facture sociale a augmenté de 20 millions ces trois dernières années, et que les diminutions de rendement sur les Services industriels ces trois dernières années, donc les dividendes, se montent à environ 20 millions ; il y a donc 40 millions de détérioration de la situation financière rien que par ces deux effets conjugués. Les recettes fiscales ne sont donc pas les seules à avoir des effets importants sur les comptes de la Ville.

Ces comptes bénéficiaires appellent quand même à la plus grande prudence. Comme cela a été dit, nous avons eu des recettes fiscales exceptionnelles et on ne peut pas baser une politique budgétaire à long terme sur des recettes fiscales exceptionnelles ; il y a eu 120 millions de recettes fiscales sur les entreprises. On le sait déjà, les différentes réformes fiscales annoncées nous feront perdre plusieurs dizaines de millions sur ces recettes. Dans le pire des scénarios, les pertes de recettes fiscales en la matière sont de l’ordre de 60 millions pour Lausanne, ce qui représente le budget des crèches et garderies, ou le budget du Service de la culture ; ce ne sont donc pas des peccadilles, comme l’entendent certains, mais ce sont des sommes extrêmement importantes. Il est clair que cette réforme sur la fiscalité des entreprises est indispensable, puisqu’aujourd’hui il n’est plus possible pour la Suisse de fiscaliser différemment ces sociétés ordinaires, qui génèrent leur bénéfice principalement en Suisse, face aux statuts spéciaux, dont le bénéfice est principalement rapatrié de l’étranger. Il est donc essentiel de faire cette réforme pour avoir le même taux d’imposition entre les sociétés ordinaires et les sociétés à statuts spéciaux.

Par contre, je fais appel aux différents représentants politiques dans les différents niveaux décisionnels du Canton présents dans cet hémicycle : il est indispensable que les communes en général, mais aussi les centres économiques comme Lausanne bénéficient d’une compensation par rapport à ces pertes. C’est pourquoi la Municipalité a tiré la sonnette d’alarme lors de la présentation sur les comptes 2013. Il est indispensable que les compensations demandées à la Confédération soient rétrocédées aux communes et au centre économique que nous sommes ; il en va de l’attractivité économique de notre canton.

Evidemment, accueillir des entreprises, des personnes morales sur un territoire, cela a un coût important, notamment en infrastructures ; vous le savez, car vous votez chaque année les budgets d'investissements de cette Commune. Cela mobilise aussi du sol pour une activité économique, qui ne peut dans ce cas pas être affectés à des logements, qui généreraient des recettes fiscales qui découlent des personnes physiques. Si ces réformes conduisent au fait que les communes, respectivement les centres économiques, n'ont plus aucun intérêt à accueillir des entreprises puisque ne rapportant plus aucune recette fiscale, et que la fiscalité se déplace de par cet effet sur les personnes physiques. En effet, les centres économiques accueillent aujourd'hui les entreprises et les recettes fiscales qui en découlent, mais, souvent, les personnes physiques sont fiscalisées dans les communes alentour, avec un nouveau système qui diminuerait fortement les recettes sur les personnes morales, cela créerait un profond déséquilibre fiscal qui mettrait en péril le fonctionnement de notre canton. Les communes n'auraient plus intérêt à accueillir les entreprises et leurs emplois, ce qui est contraire à l'intérêt général de la population de création d'emploi. La fiscalité doit être justement répartie entre les différentes communes et le canton.

Les communes qui ont des coûts liés à l'accueil de ces entreprises, respectivement financent les infrastructures pour les accueillir, doivent bénéficier d'une certaine manne fiscale en lien avec ces coûts. Il est donc extrêmement important que nous défendions nos intérêts, les intérêts des centres économiques, qui vont dans le sens d'un intérêt général pour ce canton, j'en suis persuadée.

M. Hildbrand a fait des appels du pied pour voter la feuille de route, qui a deux volets que vous connaissez ; il y a des volets sociaux et en lien avec des mesures sociales pour augmenter le pouvoir d'achat des habitants de ce canton, pour les allocations familiales, les subsides d'assurance-maladie, ou encore les crèches et les garderies. Il est important de rappeler cet aspect de la feuille de route et espérer que le compromis politique puisse être maintenu par rapport à cela, en lien aussi avec les compensations qui doivent être redistribuées pour les communes et les centres économiques.

Pour revenir aux comptes 2013, la Municipalité vous invite à les adopter, car ils sont satisfaisants, mais il faut rappeler également les incertitudes liées à l'avenir de la situation financière de la Ville de Lausanne.

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'ai quelques commentaires supplémentaires à faire sur ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, sur quelques points de détail : les 17 millions sont statistiques, monsieur Payot ; c'est la 15^e année qu'on le dit ; il n'y a donc aucune mesure volontariste d'économies faites par les fonctionnaires. Chaque année, il y a un certain nombre de gens qui ne sont pas remplacés tout de suite, il y a un délai de latence ; on prévoit toujours que les personnes sont engagées à un certain niveau, parce qu'ils sont plus jeunes et qu'ils ne sont pas engagés à ce niveau et, statistiquement, cela fait environ 17 millions. On ne peut pas les mettre au budget et avoir quand même ces économies ; cela fait une quinzaine d'années qu'on essaye de les mettre au budget par transparence. Il ne s'agit donc pas d'économies sur le dos des fonctionnaires, mais d'un simple effet de statistique mesuré.

Cette année, contrairement à l'année passée, nous avons une croissance fiscale plus faible à Lausanne qu'en moyenne cantonale, puisque, comme M^{me} Germond vient de vous le dire, il y a 6 % d'augmentation dans les revenus que nous avons eus ; la moyenne cantonale est à 7,2 %, ce qui veut dire que si l'on tient compte de tout, on serait plutôt vers 8 % hors Lausanne ; il y a des situations très différenciées. C'est donc aussi un sujet de réflexion pour tous ceux qui, au niveau cantonal, vont devoir réfléchir à la fois sur l'imposition des entreprises, sur un certain nombre d'autres dossiers et sur la péréquation qui doit être révisée la prochaine fois pour 2017. Ces coïncidences temporelles font qu'il est vraisemblable que nous devons réfléchir à tout cela en même temps.

Je voudrais dire quelques mots sur le compromis, officiellement Maillard-Broulis, qui a été trouvé au niveau cantonal. Ce compromis amène un certain nombre d'hypothèses et, contrairement à ce que certains ont dit, la situation n'est pas identique dans toute la Suisse.

Il y a un certain nombre de cantons où il y a des difficultés, spécialement les cantons où l'on a tellement présagé de baisses d'impôts plus ou moins massives que certains ont même accepté, en votation populaire, d'en réintroduire un peu, tellement ils avaient le sentiment que, dans une espèce de démagogie ambiante ou de concurrence entre cantons, ils avaient été loin. Mais, dans le débat sur les entreprises, dès le moment où la Confédération va faire un effort qu'elle annonce, puisqu'elle va garder exactement le même taux – elle ne perdra donc pas un franc dans l'impôt sur les entreprises, sauf si ces entreprises quittent la Suisse –, il est donc parfaitement naturel que quand la Confédération ne perd pas un franc, elle redonne l'argent aux cantons. Mais un certain nombre de cantons ne perdra rien ou quasiment rien vu leur structure fiscale actuelle par rapport à l'impôt sur les entreprises ; ils y voient une occasion non pas de perdre moins, mais de gagner. Ce débat au milieu des égocentrismes qui peuvent exister dans 26 cantons différents n'est pas clos non plus. Dans ce sens, on peut aussi encourager tous ceux qui ont des relais au niveau national pour qu'un évènement aussi important pour la Suisse ne soit pas l'occasion d'une foire d'empoigne où des gens qui ne perdent rien cherchent à gagner davantage. C'est un débat qui ne semble pas, à ce stade, exister entre les communes vaudoises.

De toutes les discussions préliminaires qu'on a eues dans le cadre de l'Union des communes vaudoises, il semble, et le Conseil d'Etat est aussi de cet avis, que s'il y a un effort de redistribution du Canton face aux communes sur ce qu'il va lui-même toucher de la Confédération, dans l'hypothèse que cela va bien, mais ce n'est pas encore assuré aujourd'hui, le principe qu'un tiers aille aux communes semble à peu près acquis, mais cela doit être vérifié et consolidé. Ce qui n'est pas clair à ce stade, c'est comment. Mais les premières tendances montrent qu'on souhaite, à une assez large majorité, que ce soient les gens touchés qui reçoivent l'argent redistribué et pas ceux qui profiteraient de l'occasion pour se faire un pactole au passage.

C'est une situation assez délicate parce qu'il y aura probablement des communes gagnantes, pas forcément beaucoup, mais quelques-unes, et il faudra que le système soit suffisamment subtil pour en tenir compte. Concrètement, celui qui n'a qu'une multinationale à régime spécial aujourd'hui, touchera probablement deux fois plus sur la part canton-commune, puisque la Confédération gardera la même base. Si, comme on l'espère, l'OCDE n'interdit pas les licences *box*, ce qui aurait des conséquences graves dans de nombreux pays européens, la Suisse les introduira très vraisemblablement. Cela signifie que de nombreux cantons s'en sortiront bien, notamment le Canton de Bâle-Ville. Dans cette optique, il s'agira de préserver l'équité dans tout le système.

On va donc vers une négociation complexe. Admettons que le tiers de ce qu'espère le Canton soit redistribué aux communes. Lausanne souffre quand même d'une particularité intéressante, qui montre son dynamisme, mais aussi les risques qu'elle court plus que d'autres, puisqu'environ 35 % de l'impôt sur les entreprises est payé à Lausanne. Cela signifie également un risque de 60 millions, mais, si nous touchons le pactole dont je viens de parler, ce qui reste encore à faire, on serait encore à 35 millions de pertes, ce qui est très lourd. A cela s'ajoutent les effets du marché de l'électricité. On peut s'attendre encore à environ une dizaine de millions de pertes sur les revenus d'EOS dans la durée, peut-être douze, mais il faut faire cela au milieu du reste. Donc, les risques globaux que nous identifions pour ces prochaines années sont de l'ordre de 45 millions à 50 millions, s'il n'y a pas de surprise.

Dans cette optique, il s'agit, pour nous, de faire en sorte que la négociation soit forte parce que tout montre que le Canton, avec ce qu'il a publié au début de l'année, a une réserve de 250 millions. Il y a les 150 des communes ; donc les 250 millions qui restent, c'est deux tiers du canton et un tiers les communes dans les pertes finales, dont 200 millions pour arrondir, parce qu'il fait des efforts supplémentaires dans le domaine. Tout montre qu'il y a encore une réserve et, dans cette réserve, il paraît plus correct pour les équilibres généraux du Canton de prioriser les communes, particulièrement celles qui doivent rester attractives pour les entreprises et subir quand même les effets de bord dont je viens de parler. Il est légitime de la part des communes vaudoises d'exiger un effort supplémentaire

du Canton, en plus des 70 millions. Dans la négociation canton-commune, on a explicitement réservé le cas de l'impôt sur les entreprises.

Nous sommes conscients qu'il n'y a pas d'échappatoire, il faut aller dans le sens de l'OCDE concernant l'impôt sur les entreprises, mais il ne faut pas se laisser manger tout cru et être les dindons du système au passage. Si les communes fortes ont soutenu un canton fort quand il avait des problèmes en se faisant plumer financièrement au-delà du raisonnable, maintenant que le Canton a une très bonne situation et que les communes doivent prendre l'équivalent d'un tsunami fiscal si on n'y fait pas attention, il est logique que le Canton fasse à son tour un effort supplémentaire raisonnable. Et j'espère que tous les partis et tous les députés des villes regarderont non seulement l'intérêt philosophique de leur parti, mais aussi l'intérêt de leur commune et des nombreuses villes vaudoises, qui parfois sont très fortement touchées. Une commune de l'Ouest lausannois a près de 50 % de ses impôts qui proviennent des entreprises ; c'est beaucoup plus que chez nous. Il faut trouver une solution dynamique pour tout le monde, mais qui tient compte des cas particuliers pour qu'il n'y ait pas de morts et surtout des communes qui ne voudraient plus, à l'avenir, accueillir les entreprises.

Finalement, ce qui est un mauvais coup, ou qui peut être ressenti comme tel, venant de l'Union européenne, parce qu'il y a d'autres régimes spéciaux en Europe et dans le monde, si on négocie bien l'affaire, cela ira très probablement ; et ce n'est pas le moindre paradoxe. Cela pourrait devenir à terme un argument de compétitivité supplémentaire pour la Suisse. Mais il s'agit de laisser les idéologies au vestiaire et, de manière très pragmatique, s'assurer que l'équité des efforts est préservée. Globalement, s'il y a équité des efforts et aucun effort supplémentaire du Canton, la perte moyenne du système Maillard-Broulis annoncée pour les communes vaudoises est de l'ordre de 2,5 points d'impôt. S'il y a un effort supplémentaire, cela peut être ramené à 1,5 ou à 2 points. C'est lourd, mais c'est encore supportable. Avec une répartition fautive, Lausanne pourrait perdre dix points d'impôt, et même avec ce que je vous ai dit, encore six. Il n'y a aucune raison qu'une telle chose se passe pour la ville qui accueille le plus d'entreprises, et il n'y a aucune raison pour qu'un certain nombre de communes vaudoises de toutes tailles, qui font beaucoup d'efforts pour accueillir des entreprises, soient lourdement pénalisées et que celles qui n'ont jamais fait que du logement de luxe s'en tirent très bien. Merci de partager ce combat pour l'intérêt commun, ce qui doit parfois arriver en démocratie, quelles que soient les divergences qui existent.

La présidente : – Voilà pour la discussion générale, qui a ravivé certainement la flamme. Merci de faire des interventions assez courtes pour qu'on puisse aller dans le vif du sujet.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je sais que je mets à brûle-pourpoint un certain nombre de futurs élus au Bureau, mais la discussion précédente, ou en tout cas celle qui a lieu maintenant est de première importance pour les prochaines années de la Ville. Je dois remercier tout particulièrement M^{me} Germond et M. le syndic pour toutes les informations qu'ils viennent de nous donner, qui sont d'importance dans le cadre de la discussion sur les futurs comptes et les futurs budgets.

J'aimerais comprendre, parce que c'était dense et complexe, que si chacun fait preuve de responsabilité et de pragmatisme, et si des espoirs que la Municipalité de Lausanne met dans un compromis cantonal avec les autres communes et avec le Canton, les entreprises lausannoises et les contribuables, comme les personnes physiques, peuvent être rassurés sur l'absence de compensation à Lausanne, qui viendrait par une hausse d'impôt et qui annulerait l'effort important qui est fait pour abaisser la fiscalité des entreprises. Il me semble que c'est ce que je crois comprendre ; je voudrais juste être sûr, parce que je pense que c'est de première importance pour la stabilité économique et l'avenir de la place économique lausannoise.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai entendu l'analyse des comptes 2013 de la directrice. Je me réjouis d'entendre que les recettes fiscales ont augmenté, puisque les comptes sont positifs et je pense que c'est à souligner. Mais, comme dans toute entreprise, il doit y avoir

certainement des débiteurs douteux. J'aurais voulu savoir quel montant total des comptes 2013 représentent les impôts dus depuis plus de cinq ans ? Parce qu'il me semble qu'on n'a pas ces éléments dans les documents annexés aux comptes.

J'ai entendu les propos du syndic sur la faible proportion d'augmentation des recettes fiscales lausannoises. On peut aussi s'interroger s'il n'est pas temps d'instaurer un impôt dit de capitation, c'est-à-dire un impôt dû par chaque contribuable qui habite à Lausanne, même si c'est un impôt symbolique. Il pourrait ainsi participer à la bonne marche du financement des infrastructures collectives. La personne qui paierait 50 francs ou 100 francs d'impôt par année se verrait assez gratifiée et se dirait qu'elle aussi a apporté son obole à la collectivité.

M. Romain Felli (Soc.) : – J'aimerais également intervenir dans le débat sur la politique cantonale en matière de baisse d'impôts et les conséquences pour la Commune de Lausanne. Il me semble qu'il y a un élément qu'il faudrait mentionner également, pour qu'on puisse avoir un débat à ce propos, soit l'estimation des pertes fiscales au cas où le compromis n'aurait pas lieu, c'est-à-dire : si toutes les entreprises à statut spécial devaient quitter la Commune de Lausanne, quelles seraient les pertes pour la Ville ? Sont-elles véritablement importantes ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je vais essayer de répondre aux questions dans la mesure du possible. Pour M. Hildbrand, tout ce qu'on a dit est, bien sûr, l'hypothèse de la non-catastrophe, si vous voyez ce que je veux dire. Si, tout à coup, il y a une crise économique majeure ou je ne sais quel autre événement, c'est une autre affaire. Il paraît que si toutes les conditions que j'ai énumérées concernant 2018-2020, avec l'effet échelonné de ce qui est prévu dans le plan, à savoir l'équivalent d'une perte de deux points d'impôt se réalise, c'est objectivement absorbable pour ceux qui ont analysé les comptes. Maintenant, personne ne peut préjuger des envies d'investissements, du taux d'intérêt futur, comme l'a dit M. Bonnard, cité par M^{me} Graber, et d'un certain nombre de phénomènes qui viendraient ruiner ces hypothèses. Mais, à hypothèse raisonnable, on peut répondre comme vous venez de le faire à la question que vous venez de poser.

Concernant la problématique du départ de toutes les entreprises à statuts spéciaux de Lausanne ou du Canton, ce serait problématique. Il y a quelques cas où ce n'est quasiment qu'une boîte aux lettres ; CISCO a fait sa restructuration mondiale en louant un étage à Bussigny, et cela a rapporté 60 millions au Canton et 30 millions à la Commune, avec 3 personnes dans les bureaux, mais ce sont des cas rarissimes. En général, qui dit entreprise dit des centaines d'emplois. La seule entreprise à statut spécial d'importance qui existe à Lausanne, c'est Philip Morris, ce qui représente presque 2000 emplois dans la région. Il faudrait donc additionner les impôts individuels de ces personnes et aller voir ce qui se passerait s'ils partaient demain matin. On peut faire ce raisonnement pour tout le Canton. C'est clair que ce que le Canton envisage de faire avec les communes comme sacrifice, c'est dans l'ordre de grandeur supérieure à ce que rapporte aujourd'hui l'impôt des entreprises à statut spécial, c'est sûr. Mais, concernant les emplois, sur l'ensemble du canton, ce sont plus de 10 000 emplois en jeu. Mais c'est un ordre de grandeur, parce que je n'ai pas de comptabilité.

Si le Canton et la Confédération sont prêts à participer à une solution qui a des effets globaux faibles, le bon sens économique, qui n'est pas toujours le même que le bon sens politique, dit qu'il faut faire cela. Par contre, s'il y a des sacrifices forts, comme ce qui se passerait à Lausanne, si aucune mesure d'accompagnement n'était prise et que le Canton disait qu'il garde tout ce qu'il obtiendrait de Berne, et qu'il donne juste le tiers, même dans ce cas de figure, ce serait trop lourd. C'est un paquet global qui devra être analysé à la fin. Dans ce sens, il est important que tous les milieux qui se sentent concernés par ce problème, qu'ils soient de gauche ou de droite, qu'ils soient économiques ou autres, poussent dans une direction.

J'ai vu qu'entre les premières déclarations d'une personnalité de l'économie, que M. Hildbrand connaît bien, puis ce qu'il a dit très récemment, il y a une certaine distance.

Il faut peut-être se dire qu'il y aura le même genre d'évolution pour ce qui concerne la répartition entre les communes et l'effort éventuel de l'Etat en faveur des communes dans le débat qui va s'ouvrir cet automne.

Je crois que le Canton est pressé de rassurer les entreprises, et le plus sûr moyen de rassurer les entreprises est d'aller vite dans la grande négociation qui aura lieu ; le plus sûr moyen d'aller vite dans la grande négociation, c'est de faire des propositions raisonnables à l'ensemble des communes.

Concernant la *flat tax*, qu'on propose, de temps en temps, depuis quinze ans ici, reprise aujourd'hui par M. Gaudard, vous savez qu'elle était l'image de marque de M^{me} Thatcher à l'époque. Je sais que c'est vieux, puisqu'elle est aujourd'hui décédée de vieillesse, mais il n'en reste pas moins que la *flat tax* est toujours aussi populaire à Lausanne et en Suisse qu'elle l'était avant. Deux ou trois cantons alémaniques sont allés un peu dans cette direction, et ce sont parfois ceux qui gueulent le plus aujourd'hui contre leurs pertes fiscales. Je n'en dirai pas plus.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – J'ai quelques informations complémentaires par rapport à la question de M. Gaudard sur les débiteurs d'impôts. Je ne sais pas exactement combien de personnes ont plus de cinq ans d'arriérés d'impôts, mais il y a une provision de 25 millions pour pertes sur débiteurs dans le bilan de la Ville. Chaque année, nous avons des défalcatons qui nous sont communiquées par l'Administration cantonale des impôts définissant le montant devant être défalqué et ne pouvant pas être récupéré ; cette année, c'était de l'ordre de 3 à 4 millions.

Par rapport à votre proposition de modification de la fiscalité, il faut savoir que la seule compétence communale en la matière, c'est la fixation du coefficient d'imposition. Nous ne pouvons pas aménager le système, car nous n'avons pas les compétences cantonales et fédérales.

Les pertes subies par la Ville de Lausanne si toutes les entreprises à statut spécial quittaient la Ville s'élèvent à environ 18 millions. Environ 15 % de notre fiscalité découle des entreprises à statut spécial. C'est un faible pourcentage en comparaison des autres communes. Nous avons donc plutôt une fiscalité sur les personnes morales qui s'appuie sur les sociétés ordinaires ; c'est pourquoi la perte, le cas échéant, serait d'autant plus forte pour Lausanne, puisqu'on ne se rattraperait pas sur la petite augmentation du taux pour les entreprises à statuts spéciaux. Et, comme je l'ai déjà dit, sans compensation, ce sont 60 millions de pertes pour la Ville, soit l'équivalent d'environ 12 points d'impôt. C'est considérable comme montant.

L'enjeu est de taille et j'en appelle à une défense des intérêts financiers lausannois afin de garantir les prestations que nous devons offrir à notre population, et ceci sans faire croître davantage la dette ou, comme le craint M. Hildbrand, de transférer la charge fiscale sur les personnes physiques. Voilà pourquoi il est important de défendre ces compensations pour les communes, et pas seulement pour Lausanne ; c'est dans l'intérêt général du Canton, puisque ce sont ces mêmes entreprises qui sont créatrices d'emplois. Il y a donc un intérêt à ce que les communes qui accueillent ces entreprises souhaitent continuer à les accueillir par des transferts financiers à leur intention.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'aimerais ajouter une réaction personnelle aux propos de M. Gaudard. Il est important de rappeler que lorsqu'on parle de gens qui ne paient pas, ou presque pas d'impôts directs sur le revenu et la fortune, et c'est une nuance à propos de laquelle on a eu l'occasion, lui et moi, d'échanger récemment quelques courriels, on ne parle que très rarement de gens qui ne paient pas d'impôt du tout ; j'attends encore l'exemple. Il suffit de consommer un peu d'alcool, des cigarettes, d'acheter un sac taxé pour les ordures pour payer des impôts. Il suffit d'avoir une voiture pour payer des impôts et de se livrer à un certain nombre d'actions relativement basiques pour contribuer à travers, par exemple, la TVA, au financement des infrastructures de transports, au financement de l'AVS et d'une série d'autres prestations.

Je ne conteste pas qu'on puisse souhaiter que tout le monde paie l'équivalent d'un impôt direct sur le revenu. En l'occurrence, ce n'est pas possible actuellement avec les bases légales cantonales existantes, mais il faut simplement ne pas faire le débat sur les gens qui ne paieraient pas d'impôt du tout. Encore une fois, j'attends les exemples ; peut-être que les enfants qui n'achètent jamais rien sont exceptés, mais nous sommes tous en situation de contribuer au financement de l'Etat et de ses activités par nos dépenses.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J'ai une question purement technique sur les comptes. Le préavis nous apprend que face au résultat des comptes – un bénéfice de 11,7 millions –, la Municipalité a affecté 8 millions pour renforcer l'entretien durable des bâtiments scolaires. Le but est extrêmement louable, mais est-il vraiment de la compétence de la Municipalité de décider, une fois l'exercice 2013 terminé, d'utiliser après coup le bénéfice constaté ? Cela ne devrait-il pas faire l'objet d'une décision séparée du Conseil communal, avec comme justification d'arrière-fond le bénéfice réalisé en 2013 ?

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Par rapport à la réaction de Benoît Gaillard, naturellement, quand on parle de personnes qui ne paient pas d'impôts, on ne pense pas à la TVA ou à d'autres formes d'imposition qui dépendent des achats que l'on fait. Personne n'est obligé d'acheter quelque chose. En revanche, dès qu'on a un certain revenu, on est contraint de payer des impôts et de participer à l'effort de la collectivité. C'est très bien, et on est tous ici, sans doute, contents de payer des impôts pour financer les routes, les crèches et la sécurité. Ce que M. Gaudard voulait dire, et c'est un principe auquel le PLR est attaché, c'est qu'on a des droits et des devoirs, et si on veut bénéficier de services de la collectivité, c'est normal qu'on participe à cet effort, même de manière minimale. Nous avons entendu dire que c'est compliqué à mettre en œuvre pour des raisons de bases légales, mais le PLR tient au principe même, et ce serait important de le dire : tout le monde doit participer à l'effort collectif en matière d'impôt, et la TVA, c'est un peu court comme réponse à ce sujet.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Pour répondre à M. Ostermann, il s'agit bien d'une proposition de la Municipalité que vous déciderez ou non d'adopter ce soir. Pas un centime n'a encore été dépensé. Cet argent sera évidemment dépensé seulement si vous validez cette provision, et ce sera fait au fur et à mesure. C'est d'ailleurs pourquoi elle est comptabilisée au Service financier. Mais cette décision vous appartient.

La discussion générale est close.

Il est passé à la discussion des Comptes 2013, direction par direction.

- 1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**
- 1000 Conseil communal**
- 1001 Municipalité**
- 1100 Secrétariat communal**
- 1101 Administration et comptabilité**
- 1102 Greffe municipal**
- 1104 Participation à des charges cantonales**
- 1200 Service du personnel**
- 1201 Correctifs de la masse salariale**
- 1202 Cellule ARC**
- 1203 Plan de mobilité**
- 1300 Service du développement de la Ville et de la communication**
- 1401 Service de la culture**

1500 Service d'organisation et d'informatique

1600 Conseil juridique

1601 Commission de police

1602 Assurances de choses et patrimoine

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances s'est prononcée par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Les comptes de l'Administration générale sont adoptés avec 4 abstentions.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2000 Administration, comptabilité et intégration

2001 Taxis

2101 Service des sports

2200 Commerce, manifestations, séjour

2201 Inhumations et incinérations

2300 Service du contrôle des habitants

2500 Secours et incendie

2501 Protection civile

2502 Groupe sanitaire

2503 Pompes funèbres officielles

2703 Service des assurances sociales

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction sports, intégration et protection de la population par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

Les comptes de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population sont adoptés avec 2 abstentions.

3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

3000 Secrétariat général

3101 Corps de police

3306 Service du logement et des gérances

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'ai une question s'agissant du poste 3306, point 365 - Diminution de la subvention à des institutions de 523 000 francs. Peut-on en déduire que le parc des logements subventionnés de la Ville est en diminution ? Et est-ce que ce constat ne doit pas nous inquiéter dans ce contexte très tendu du marché du logement ?

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Ce n'est pas le cas sur la courte durée, monsieur Buclin. Par contre, c'est juste qu'à l'heure actuelle, on ne construit pas autant de logements subventionnés, avec des subventions qui datent d'une époque où il y avait un taux de logements subventionnés plus élevé. En effet, il y a eu des périodes de creux qui font qu'on a eu des coupures de subventionnement. Il y a eu peu de logements subventionnés construits ces cinq à six dernières années à Lausanne par rapport à ce qu'on a pu connaître à l'époque.

Il faut aussi savoir qu'il y a eu des époques de subventionnements importants, qui étaient liés à des phases de constructions plus denses, notamment à la fin des années septante. Cela affecte encore en partie les comptes pour des subventions, qui ont été prolongés au-delà des quinze ans sur décision cantonale. Donc, effectivement, il y a bien une diminution. On essaye de pallier en développant un maximum de nouveaux projets en matière de logements subventionnés. Mais, depuis de nombreuses années, vous assistez à une légère baisse des subventions dans ce domaine.

3700 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – Les comptes Logement et sécurité publique ont été acceptés par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Les comptes de la Direction du logement et de la sécurité publique sont adoptés avec 3 abstentions.

4. TRAVAUX

4100 Service de la coordination et du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

4300 Service de l'urbanisme

4400 Service d'architecture

4600 Administration et études

4601 Ramassage et tri des déchets

4602 Unité de gestion du réseau

4603 Traitement des eaux usées

4604 Incinération des déchets

4605 Gestion des déchets urbains

4700 Eauservice Lausanne

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – Les 13 membres de la Commission des finances ont accepté les comptes de Travaux avec 12 oui, 0 non, 1 abstention.

Les comptes de la Direction des travaux sont adoptés avec 2 abstentions.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

5110 Administration du service

5111 Unités Support

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je me réfère au rapport des réviseurs, qui expriment une opinion au paragraphe « Décomptes de l'Etat de Vaud ». Je vous lis ce qui y est écrit : « Nous relevons que le décompte définitif relatif à la péréquation intercommunale et facture sociale 2013, établi par le Département de l'intérieur du Canton de Vaud, n'est généralement connu qu'en septembre. Le résultat final pourrait impacter de manière significative les comptes communaux 2014. » Cet impact est-il mesurable après un semestre ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – La facture sociale est comptabilisée dans Administration générale et culture. Mais quand bien même vous n'avez pas posé la question au bon endroit, on y répond volontiers. Il y a toujours un décalage entre la comptabilisation de la facture sociale dans nos comptes et les dépenses réelles, puisque c'est toujours à la fin de l'année, respectivement l'année suivante – N+1 – qu'il y a le décompte envoyé aux communes. Souvent, mais pas toujours, nous avons des

augmentations qui se reflètent de cette manière. Les informations que nous avons, ce sont des calculs très complexes, que seul le syndic maîtrise, et qui laissent présager qu'il pourrait y avoir une augmentation l'année prochaine. Cela n'impacte donc pas les comptes 2013. On dira que c'est un appel à la prudence du Service de la révision pour l'année prochaine et pour les impacts de la facture sociale sur les comptes 2014.

M. Daniel Brélaz, syndic : – C'est évidemment ce qui s'est passé en 2012 qui a impacté les comptes 2013. En 2013, on connaîtra les résultats globaux de la péréquation, parce que cela dépendra de l'ensemble des communes, y compris les produits spéciaux. Je l'ai expliqué à l'époque, plusieurs fois, à la Commission des finances. Le fait que nous ayons 6 % d'augmentation à Lausanne du produit des impôts et 7,2 % en moyenne cantonale me donne à penser qu'on ne devrait pas avoir trop de mauvaises surprises, mais cela mérite d'être vérifié avec le décompte de plus de 300 communes. Cela se comptabilisera aux comptes 2014, évidemment.

- 5111 Unités Support**
- 5112 Unités prestations**
- 5113 Subventions et aides individuelles**
- 5210 Administration du service**
- 5211 Inspection du travail Lausanne**
- 5212 Office régional de placement**
- 5214 Emplois temporaires subventionnés**
- 5400 Service de santé des écoles**
- 5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**
- 5500 Service dentaire**
- 5610 Administration du service et institutions subventionnées**
- 5612 Accueil vacances**
- 5613 Institutions d'éducation**
- 5614 Cultes et temples**
- 5800 Ecoles primaires et secondaires**
- 5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**
- 5901 Institutions subventionnées**

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances a accepté ces comptes par 9 oui, 0 non et 4 abstentions.

Les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale sont adoptés avec 4 abstentions.

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

- 6601 Parcs et domaines**
- 6602 Bureau d'intégration canine**
- 6700 Service achat et logistique Ville**
- 6800 Service de la révision**
- 6900 Service financier**

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – Ces comptes ont été acceptés par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Les comptes de la Direction des finances et du patrimoine vert sont adoptés avec 3 abstentions.

- 7. SERVICES INDUSTRIELS**
- 70 Secrétariat général**
- 71 Finances, administration et développement**
- 74 Gaz et chauffage à distance**
- 76 Electricité**
- 77 Multimédia**
- 78 Service commercial**

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – Les comptes des Services industriels ont été acceptés par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Les comptes de la Direction des services industriels sont adoptés avec 3 abstentions.

La discussion sur les directions est close.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je me joins au concert de félicitations qui ont été exprimées dans la première partie du débat, avant l'examen des comptes. Je relève que, toutefois, personne n'a rappelé que l'exercice 2013 se marque non seulement par une augmentation surprenante des recettes fiscales, mais aussi, et surtout, par une augmentation de la fiscalité elle-même. Comme l'a fait M. Christe, je tiens aussi à saluer le fait que les contribuables lausannois, à travers l'introduction de la taxe au sac et la non-diminution du point d'impôt, ainsi qu'un certain nombre de mesures fiscales contenues dans le PSAF, c'est-à-dire les augmentations d'émoluments et de taxes, ont très largement contribué aux résultats de ce jour par une augmentation des prélèvements fiscaux.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Ce n'est pas très agréable de faire la discussion juste avant le vote final, mais il me semble important de ne pas laisser dire ici qu'il n'y a pas de compensation par rapport à l'introduction de la taxe poubelle. On en a largement parlé ici. Vous savez très bien qu'il y a une rétrocession octroyée à l'ensemble de la population par tête d'habitant. Certes, les bénéficiaires ne sont pas les mêmes et, en l'occurrence, le système que l'on a mis en place favorise les familles, les ménages nombreux et la classe moyenne. La baisse de la fiscalité aurait bénéficié aux ménages avec beaucoup moins de membres, d'une seule ou de deux personnes, avec de très hauts revenus, mais nous avons choisi un système de rétrocession de la taxe poubelle qui faisait bénéficier la classe moyenne et les familles.

La présidente : – Ce serait une bonne chose d'éviter de refaire le débat à ce sujet, car on arrive à la fin de la discussion, après avoir passé en revue toutes les directions.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Ma première intervention a été très brève et elle sera encore plus brève cette fois. Madame Germond, je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de compensation, mais vous savez très bien que, malgré la compensation, la fiscalité des citoyens lausannois a légèrement augmenté, que ce soit à travers cette démarche ou à travers les taxes et les émoluments qui ont augmenté. Je ne condamne pas cette augmentation, je dis simplement qu'il convient de saluer les efforts que les personnes physiques et les entreprises ont faits avec l'augmentation de la fiscalité lausannoise.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Dans ce contexte, je dois également préciser que les contribuables lausannois ont bénéficié, comme tous les contribuables de ce Canton, d'une baisse d'un point d'impôt au premier janvier 2012 ou 2013, qu'il y a également eu des augmentations des déductions possibles, donc toute une série de diminutions sur la fiscalité des personnes physiques. Certains pensent qu'elles ne sont pas suffisantes, d'autres qu'elles sont peut-être trop importantes, surtout en lien avec

la fiscalité sur les personnes morales. On en a longuement parlé précédemment, mais on ne peut pas non plus dire n'importe quoi.

La présidente : – Alors, nous allons nous calmer, parce que nous avons encore du travail à faire !

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Madame Germond, je crois que vos propos ont dépassé votre pensée. Quand vous mettez dans le panier des contribuables lausannois un point d'impôt cantonal en moins, je me permets de dire que c'est vous qui dites n'importe quoi et qui transformez la réalité. Je ne parlais que de la fiscalité lausannoise ! J'ai dit que je ne condamnerais pas ce qui s'est passé en 2013. Si vous n'êtes pas susceptible et capable d'admettre que cette fiscalité lausannoise, c'est-à-dire les prélèvements lausannois, a augmenté, cela veut dire que vous ne savez pas calculer. Je maintiens ce que je dis.

La présidente : – Il faudrait rester courtois, comme jusqu'à maintenant ; ce serait bien.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Encore une fois, j'invite M. Gillard à faire ses interventions quand nous faisons le débat en plénum – c'est beaucoup plus agréable pour tout le monde –, et pas juste avant le vote final, comme vous le faites régulièrement, monsieur Gillard. Mais il vous appartient d'intervenir quand vous voulez évidemment.

Les éléments que vous évoquez relèvent de la réalité des mesures d'amélioration financière qui portent leurs fruits dans les comptes aujourd'hui. Ce que j'ai relevé concerne également les contribuables lausannois. On ne va pas se fâcher juste avant le vote final sur les comptes. Je pense donc qu'on peut clore cette discussion.

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – Un vœu a été émis par la commission, que je vous le lis rapidement : « La Commission des finances souhaite qu'à l'avenir la Municipalité mentionne pour mémoire, autant qu'il lui est possible, la valeur vénale des actifs à son bilan ». Ce vœu a été soumis au vote de la Commission des finances et a été accepté par 8 voix contre 2 et 4 abstentions.

La Commission des finances a accepté les conclusions du préavis par 10 oui, 0 non et 2 abstentions.

Les comptes 2013 de la Ville de Lausanne sont adoptés avec 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/17 de la Municipalité, du 10 avril 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2013 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2014/17, du 10 avril 2014.

Crédits supplémentaires pour 2014 (1^{re} série)

Préavis N° 2014/25 du 15 mai 2014

Finances et patrimoine vert

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	3'598'800.-	2'716'400.-
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 27 du préavis)</i>	590'800.-	227'000.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 30 du préavis)</i>	0.-	0.-

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

	DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
	Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels	
301 Traitements	83'800	221'900	34'100			258'500	266'200	864'500
303 Cotisations aux assurances sociales	7'200	19'100	4'100			23'500	23'100	77'000
304 Cotisations à la caisse de pensions	12'300	23'500	400			16'800	29'600	82'600
305 Assurance-accidents							7'100	7'100
309 Autres charges de personnel							0	0
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		10'000				6'400	333'000	349'400
312 Eau, énergie et chauffage			-99'200		2'800		-11'810'000	-11'906'400
313 Marchandises							0	0
314 Entretien des biens immobiliers		63'000			575'300			638'300
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		35'000			8'000		900'000	943'000
316 Loyers et redevances d'utilisation					32'400		110'000	142'400
317 Déplacements, débours, dédommagements			20'100				0	20'100
318 Autres prestations de tiers	270'000		53'900		-47'200		441'300	718'000
319 Impôts, taxes et frais divers	52'000				15'000		11'570'000	11'637'000
365 Subventions à des institutions	132'000							132'000
390 Imputations internes	-106'200							-106'200
Total des charges	451'100	372'500	13'400	0	586'300	305'200	1'870'300	3'598'800
424 Plus-values, produits exceptionnels							-15'000	-15'000
434 Redevances et prestations facturées			-17'300					-17'300
435 Ventes							-110'000	-110'000
436 Dédommagements de tiers					-356'000	-15'300	-6'500	-377'800
439 Autres recettes		-63'000			-54'300	-79'100	-91'300	-287'700
451 Participation du Canton aux charges		-238'000	-148'300		-8'000			-394'300
461 Subventions du Canton							-480'000	-480'000
480 Prélèvements sur les réserves					-71'000		-1'069'500	-1'140'500
490 Imputations internes			106'200					106'200
Total des revenus	0	-301'000	-59'400	0	-489'300	-94'400	-1'772'300	-2'716'400
TOTAL PAR DIRECTION	451'100	71'500	-46'000	0	97'000	210'800	98'000	882'400
Page du préavis	page 3	page 7	page 10	page 14	page 14	page 19	page 22	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		1000 Conseil communal	1102 Greffé municipal	1109 Unité santé et sécurité au travail	1401 Service de la culture	1500 Service d'organisation et d'informatique	
NATURE	301 Traitements	48'800		35'000			83'800
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'200		3'000			7'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions	7'300		5'000			12'300
	318 Autres prestations de tiers			-43'000		313'000	270'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		52'000				52'000
	365 Subventions à des institutions				132'000		132'000
	390 Imputations internes				-106'200		-106'200
	Total des charges	60'300	52'000	0	25'800	313'000	451'100
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE		60'300	52'000	0	25'800	313'000	451'100
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	page 4	page 5	

100 Autorités**1000 Conseil communal**

		Budget	Crédit suppl.
1000.301	Traitements	fr. 440'600.-	fr. 48'800.-
1000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 58'100.-	fr. 4'200.-
1000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 56'200.-	fr. 7'300.-

Voir détail sous la rubrique 6900 "Service financier", demande "Remplacement anticipé en vue d'un départ à la retraite".

110 Secrétariat municipal**1102 Greffé municipal**

		Budget	Crédit suppl.
1102.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 127'500.-	fr. 52'000.-

Votation communale du 13 avril 2014 – Tour Beaulieu

Le référendum lancé contre le projet de tour sur le site de Beaulieu a abouti en décembre 2013. La Municipalité a considéré qu'il y avait un intérêt prépondérant à ce que cette question fasse l'objet d'une décision rapide des électrices et électeurs lausannois. Le sujet est suffisamment important pour justifier l'organisation d'un scrutin spécifique sur cet objet, en évitant de le noyer parmi d'autres questions - fédérales ou cantonales - ce qui aurait été le cas en retenant une date plus tardive, en l'occurrence le 18 mai. Par ailleurs, un scrutin à mi-avril permet de ne pas dépasser excessivement le délai légal de 3 mois pour soumettre au peuple les référendums communaux. Sur la base de ces considérations, la Municipalité a retenu le principe d'un vote portant sur ce seul objet le 13 avril 2014.

1109 Unité santé et sécurité au travail

		Budget	Crédit suppl.
1109.301	Traitements	fr. 1'221'500.-	fr. 35'000.-
1109.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 104'600.-	fr. 3'000.-
1109.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 176'200.-	fr. 5'000.-
1109.318	Autres prestations de tiers	fr. 161'900.-	fr. -43'000.-

Modification de fonction au sein de l'Unité Santé et Sécurité au Travail

Le 17 octobre 2013, la Municipalité a adopté une note de l'USST visant à transformer la fonction du poste d'infirmier-ère en santé communautaire, alors vacant, en celle d'infirmier-ère chef-fe. L'augmentation des traitements découlant de cette nouvelle organisation est entièrement compensée du fait qu'il n'est dès lors plus nécessaire d'externaliser les examens périodiques obligatoires ainsi que les examens pour les chauffeurs professionnels.

1401 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
1401.365	Subventions à des institutions	fr. 40'866'800.-	fr. 20'000.-
1401.390	Imputations internes	fr. 8'959'000.-	fr. -20'000.-

Soutien aux activités de l'Espace culturel des Terreaux

Les responsables de l'Espace culturel des Terreaux ont contesté le montant dû au titre de l'impôt sur les divertissements auquel ils assurent être arbitrairement soumis. Il est proposé de distinguer, par la taxation, les événements culturels des manifestations à caractère purement culturel. Dans l'attente de la résolution du problème concernant l'impôt sur les abonnements de saison il est proposé d'accorder en 2014 une subvention d'un montant de 20'000 francs en faveur des activités culturelles présentées dans ce lieu afin de compenser l'impôt sur les divertissements non dû.

Voir aussi sous 3306 "Service du logement et des gérances".

		Budget	Crédit suppl.
1401.365	Subventions à des institutions	fr. 40'866'800.-	fr. 112'000.-
1401.390	Imputations internes	fr. 8'959'000.-	fr. -86'200.-

Conservatoire de Lausanne, rue de la Grotte 2 – Loyer 2014

Conformément à la loi sur les écoles de musique (LEM), la Ville se doit de prendre en charge la totalité du loyer du Conservatoire. Le montant inscrit au budget 2014 étant insuffisant, il est proposé d'accorder en 2014 une subvention complémentaire afin de pouvoir faire face aux obligations légales de la Ville en termes de prise en charge des loyers des écoles de musique et plus particulièrement du Conservatoire.

Cette demande de crédit supplémentaire est partiellement compensée par la prise en charge, par le théâtre Arsenic, des charges d'exploitation des locaux qu'il occupe à Genève 57.

Voir aussi sous 3306 "Service du logement et des gérances".

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'046'000.-	fr. 313'000.-

Versement de la subvention de 80 francs par habitant : fr. 150'000.-

Dans le cadre du développement du dispositif pour le versement de la subvention annuelle de 80 francs par habitant en résidence principale (préavis N° 2012/21), le nombre d'ayants droit ne pouvant pas être atteint au travers de la facture d'électricité s'est révélé plus élevé qu'escompté. En effet, environ 15'000 ménages ne sont pas clients des SIL, principalement pour les raisons suivantes : l'abonné est une gérance ou une personne tierce habitant en dehors du logement (par exemple un parent ou le propriétaire).

Face à cette situation, l'administration communale a dû prévoir la mise en place d'un dispositif permettant de traiter l'ensemble des cas et d'assurer les versements, le suivi des ayants droit, la comptabilisation et la sécurité du système.

Ainsi, la relation avec les usagers sera assurée par le call-center de SiLCom, seule unité existante à ce jour permettant d'assumer efficacement cette mission. La gestion des versements et la gestion comptable seront assurées par la comptabilité de direction FIPAV. Une application informatique permettant la gestion de l'ensemble des opérations est en cours de développement par le SOI.

S'agissant de la première année de versement de la subvention, il est certain qu'aussi bien le call-center que la comptabilité de direction FIPAV seront confrontés à un surcroît de travail résultant notamment du phénomène de nouveauté avec toutes les questions et cas particuliers qui ne manqueront pas de se présenter. Les premiers versements de la subvention auront lieu à fin avril, compte tenu du délai nécessaire pour identifier les ayants droit au contrôle des habitants (les citoyens ayant légalement 90 jours pour régulariser leur situation).

Pour faire face au pic de travail qui se présentera dès fin avril, et afin d'assurer un service de qualité envers la population, la Municipalité estime nécessaire de permettre au call-center et à la comptabilité de direction de se renforcer sur une période limitée. C'est ainsi qu'un crédit supplémentaire de 120'000 francs est demandé pour les SiL (incluant 100'000 francs d'auxiliaires et 20'000 francs de support) et de 96'000 francs (auxiliaires) pour la comptabilité de direction FIPAV, auquel s'ajoute 4'000 francs pour des postes de travail. Enfin, afin de permettre au SOI de finaliser le développement de l'application informatique, un crédit supplémentaire de 150'000 francs est nécessaire.

Au total, le crédit supplémentaire demandé se monte donc à 370'000 francs.

Voir aussi sous 6010 "Secrétariat général FIPAV" et 70 "Secrétariat général".

Nouvelle application informatique pour la gestion des horaires d'ouverture des établissements publics : fr. 80'000.-

Dans le cadre de la relation entre les établissements publics de nuit et la Municipalité, cette dernière a souhaité mettre à disposition des établissements un logiciel leur permettant de gérer les demandes d'heures d'ouverture supplémentaire sans avoir à prendre contact directement avec la Centrale d'alarme et d'engagement (CAE) du Corps de police. Cette dernière n'a en effet plus les forces nécessaires pour assurer cette tâche en parallèle à ses missions d'urgence.

Le SOI, mandaté pour mettre en place la solution informatique (Projet HORAS), doit pouvoir faire appel à des ressources extérieures afin de respecter les délais sur lesquels la Municipalité s'est engagée auprès des établissements. Ce besoin en ressources externes se monte à 60 jours/homme sur un total de 305, le solde étant assuré par les ressources internes du SOI. Le volume des prestations a été validé par un comité de pilotage composé des représentants de la Polcom, du Corps de police et du SOI.

Des offres ont été demandées aux partenaires du SOI et la plus avantageuse se monte à un total de 76'700 francs. Le montant demandé ici tient compte d'éventuels imprévus et permet de couvrir toutes les fonctionnalités qui permettront de ne plus solliciter la CAE pour ce type de tâches, pour l'ensemble des établissements lausannois, dans les meilleurs délais.

Voir aussi sous 3101 "Corps de police".

Dossiers SSL : développement d'un module supplémentaire pour l'appui social : fr. 83'000.-

Le domaine Unités info & action sociales nécessite des évolutions significatives dans l'application Dossiers SSL. Il est impératif que les assistants sociaux puissent gérer les informations liées au bilan social (BS) et au plan d'action personnalisé (PAP) directement

dans le dossier de l'utilisateur de l'application Dossiers SSL. En effet, les assistants sociaux ne possèdent aujourd'hui aucun outil informatique performant pour gérer l'appui social mis à part Microsoft Office Word, ce qui rend leurs activités difficiles et chronophages. Ce besoin a été reconnu par le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales qui accepte de le financer.

Le SOI, mandaté pour faire évoluer la solution informatique ("Dossiers SSL"), doit pouvoir faire appel à des ressources extérieures afin de répondre au besoin qui se monte à un total estimé de 83'000 francs. Le projet sera composé d'un développeur interne au SOI, d'un développeur externe, d'un architecte interne et d'un chef de projet externe. Des estimations précises, tâche par tâche permettent d'établir un effort de 125 jH, dont 40 assumées en interne.

Afin que cette dépense puisse apparaître dans les décomptes émis par le SSL à l'attention de l'Etat (SPAS), il sera nécessaire d'établir une facture interne entre le SOI et le SSL (39/49).

Voir aussi sous 5112 "SSL – Unité prestations".

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES					
			2000	2101	2201	2501	2703	TOTAL
			Administration, comptabilité et intégration	Service des sports	Inhumations et incinérations	Protection civile	Service des assurances sociales	PAR NATURE
NATURE	301	Traitements	-22'900	58'900			185'900	221'900
	303	Cotisations aux assurances sociales	-2'000	5'000			16'100	19'100
	304	Cotisations à la Caisse de pensions	-3'100	600			26'000	23'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					10'000	10'000
	314	Entretien des biens immobiliers				63'000		63'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			35'000			35'000
		Total des charges	-28'000	64'500	35'000	63'000	238'000	372'500
	439	Autres recettes				-63'000		-63'000
	451	Participation de l'Etat aux charges					-238'000	-238'000
		Total des revenus	0	0	0	-63'000	-238'000	-301'000
	TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	-28'000	64'500	35'000	0	0	71'500	
	Page du préavis	page 7	page 8	page 8	page 9	page 9		

200 Service administratif et de l'intégration**2000 Administration, comptabilité et intégration**

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	fr. 1'976'500.-	fr. -22'900.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 170'300.-	fr. -2'000.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 287'600.-	fr. -3'100.-

Voir détail sous la rubrique 3000 "Secrétariat général", demande "Observatoire de la sécurité – Transfert d'un collaborateur de SIPP à LSP le 01.09.2013".

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.301	Traitements	fr. 9'538'200.-	fr. 58'900.-
2101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 822'000.-	fr. 5'000.-
2101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'138'700.-	fr. 600.-

Mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail (ATT) au Service des sports

Le 31 octobre 2013, la Municipalité a adopté les conclusions d'une note du Service du personnel relative à l'introduction de l'ATT au Service des sports avec effet au 1er décembre 2013. Dans ce cadre, elle a accepté de créer, en faveur du personnel d'exploitation de l'unité "surfaces sportives" (centres omnisports et terrains de football) du Service des sports, une nouvelle indemnité de 1'800 francs par an pour "horaires irréguliers" en compensation de l'impossibilité de garantir la planification des horaires de travail deux semaines à l'avance, en dérogation à l'article 24 des dispositions réglementaires sur l'horaire de travail et l'aménagement du temps de travail du personnel de l'administration communale (DR-ATT). Au total, 21 personnes sont concernées par cette indemnité nouvelle, dont le coût global pour 2014 s'élève à 41'000 francs (traitements et cotisations aux assurances sociales).

De plus, la Municipalité a également autorisé le Service des sports à engager du personnel auxiliaire pour respecter les dispositions légales et réglementaires en matière de durée du travail et alloué un montant annuel supplémentaire non compensé de 28'090 francs pour couvrir les charges dudit personnel auxiliaire (traitements, cotisations aux assurances sociales et à la caisse de pensions). Les engagements ayant été effectués à fin février, les coûts financiers sont évalués à 23'500 francs pour l'année 2014.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts liés à l'introduction de l'ATT au sein dudit service, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de 64'500 francs s'avère nécessaire.

220 Service de la police du commerce**2201 Inhumations et incinérations**

		Budget	Crédit suppl.
2201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 519'500.-	fr. 35'000.-

Remplacement de l'échangeur de chaleur du filtre du four crématoire N° 4 du Centre funéraire de Montoie (CFM)

Pour respecter les normes environnementales, les quatre fours crématoires du CFM possèdent des installations de filtration des fumées, dont font partie des échangeurs de chaleur.

Les filtres des quatre fours ont été successivement mis en fonction entre novembre 2007 et mai 2008, de manière à ne pas interrompre l'activité de crémation du fait de ces travaux.

Durant la première année d'exploitation, trois filtres se sont révélés défectueux et ont été remplacés par le constructeur, puisqu'ils étaient sous garantie (= 2 ans). Etrangement, le quatrième filtre n'a pas présenté les mêmes défauts. L'Office des inhumations et

incinérations a cependant demandé au fournisseur de le changer de manière préventive, ce qu'il a refusé de faire, au motif qu'aucun défaut n'était encore apparu.

Actuellement, cet échangeur se trouve hors d'usage (fuite du liquide de refroidissement) et doit être remplacé rapidement pour assurer une utilisation optimale des installations de crémation, respecter les normes légales anti-pollution et profiter du rabais finalement consenti par le fournisseur de 37% (20'000 francs). En effet, compte tenu de l'historique des trois autres filtres, celui-ci a fini par admettre de remplacer cet échangeur à prix coûtant.

250 Service de protection et sauvetage

2501 Protection civile

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 116'500.-	fr. 63'000.-
2501.439	Autres recettes	fr. -3'100.-	fr. -63'000.-

Réfection du poste de commandement de l'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse

L'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse, situé dans les sous-sols du complexe scolaire du même nom, est équipé d'un poste de commandement pour la division de la protection civile du SPSL. Cette installation, qui date du début des années 1970, revêt un rôle important, puisqu'elle permet de centraliser la conduite et l'engagement de la protection civile, notamment dans le cadre de la coordination des partenaires engagés pour assurer la sécurité lors des grandes manifestations sportives organisées par la Ville (service sanitaire, sapeurs-pompiers, police, protection civile). Or, ces locaux n'ont, jusqu'à ce jour, jamais été rénovés, et se trouvent dans un état de vétusté avancé, qui a notamment contraint à mettre les sanitaires hors service. Afin de pouvoir assainir cette infrastructure, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état, dont le coût total est devisé à 63'000 francs, montant qui ne peut pas être supporté par le budget annuel de la protection civile. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire. Toutefois, ce dernier sera entièrement compensé par le prélèvement d'un montant identique, autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), sur le fonds des contributions de remplacement.

2703 Service des assurances sociales

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2703.301	Traitements	fr. 5'904'500.-	fr.	fr. 185'900.-
2703.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 508'900.-	fr.	fr. 16'100.-
2703.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 799'200.-	fr.	fr. 26'000.-
2703.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 204'500.-	fr.	fr. 10'000.-
2703.451	Participation de l'Etat aux charges	fr. -900'000.-	fr.	fr. -238'000.-

Extension, entièrement compensée financièrement par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), des compétences du Service des assurances sociales (SAS).

Depuis l'entrée en vigueur du régime des PC familles, le SAS a démontré sa capacité à gérer efficacement les demandes des assurés, lesquels se voient reconnaître leur droit aux prestations deux à trois fois plus rapidement que dans le reste du Canton.

Cette situation n'a pas échappé à l'attention des autorités cantonales, qui souhaitent améliorer l'accès au régime des PC familles, et en optimiser la gérance, sous la forme d'une nouvelle répartition des tâches entre le SAS et la Caisse cantonale vaudoise de compensation.

Dans ce sens, le DSAS souhaite étendre les compétences du SAS à l'agglomération lausannoise, ce qui représente environ 50% des bénéficiaires du canton, contre 30% aujourd'hui. Pour faire face à ce transfert de charges, deux EPT supplémentaires sont nécessaires, EPT que le SAS peut accueillir, dès lors que, fort heureusement, il dispose de surfaces suffisantes.

Cela étant, la gestion de la moitié du volume d'affaires cantonal n'est plus assurable par le seul personnel actuellement en place. Les nouvelles responsabilités induites par cette évolution nécessitent la création d'un poste de chef de bureau et d'un poste de secrétaire, représentant une charge globale nouvelle de 228'000 francs en chiffre rond. De plus, ces deux nouveaux postes impliquent, bien sûr, l'acquisition de deux bureaux standard complets, pour un montant de 10'000 francs.

Vu ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire total de 238'000 francs s'avère nécessaire, crédit supplémentaire qui sera compensé par le versement, effectué par le DSAS, d'une somme équivalente.

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			
		3000	3101	3306	TOTAL
		Secrétariat général	Corps de police	Service du logement et des gérances	PAR NATURE
NATURE	301 Traitements	68'800	-43'300	8'600	34'100
	303 Cotisations aux assurances sociales	5'900	-2'600	800	4'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions	9'300	-9'500	600	400
	312 Eau, énergie et chauffage			-99'200	-99'200
	317 Déplacements, débours, dédommagements		20'100		20'100
	318 Autres prestations de tiers		53'900		53'900
	Total des charges	84'000	18'600	-89'200	13'400
	434 Redevances et prestations facturées		-10'300	-7'000	-17'300
	451 Participation du Canton aux charges		-82'300	-66'000	-148'300
	490 Imputations internes			106'200	106'200
Total des revenus	0	-92'600	33'200	-59'400	
TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE		84'000	-74'000	-56'000	-46'000
Page du préavis		page 10	page 11	page 13	

3000 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
3000.301	Traitements	fr. 1'242'200.-	fr. 68'800.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 106'900.-	fr. 5'900.-
3000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 180'800.-	fr. 9'300.-

Observatoire de la sécurité – Transfert d'un collaborateur de SIPP à LSP le 01.09.2013

Conformément à la décision de la Municipalité du 29.08.2013, le poste d'assistant administratif A, à 75%, rattaché à l'observatoire de la sécurité, secrétariat général LSP, dès le 01.09.2013, est constitué de :

- 0.25 ept du poste d'assistante BLI rattaché à l'actuel Service administratif et de l'intégration (SAI), et occupé à 50% jusqu'au 31.08.2013 par le collaborateur transféré;
- 0.5 ept du poste "gestionnaire de stock" transféré provisoirement du Service du logement et des gérances (SLG) aux SIL, le 1^{er} août 2012, et qui sera rétrocedé au plus tard le 1^{er} juillet 2014.

La présente demande régularise les impacts financiers découlant de cette décision.

Voir aussi sous 2000 "SAI – Administration, comptabilité et intégration" et 3306 "Service du logement et des gérances".

3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	fr. 67'794'100.-	fr. 66'900.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 5'843'600.-	fr. 5'900.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 11'592'300.-	fr. 9'500.-
3101.451	Participation du Canton aux charges	fr. -1'246'000.-	fr. -82'300.-

Académie de police de Savatan – Prolongation d'un contrat à durée déterminée à 80% d'un collaborateur civil (instructeur sanitaire)

L'Académie de police connaît un développement important au niveau du nombre de policiers à former, ce qui génère une forte augmentation de la charge administrative. Afin de respecter le nombre d'ept que le Corps de police (CP) doit mettre à disposition de l'Académie, selon une clé de répartition au prorata du nombre d'aspirants en formation, le CP sollicite la prolongation du contrat à durée déterminée d'un poste civil d'instructeur sanitaire à 80%, pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2017.

La présente demande est destinée à couvrir les charges salariales du collaborateur pour l'exercice 2014. Les coûts liés à ce poste sont intégralement financés par l'Académie de police.

		Budget	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	fr. 67'794'100.-	fr. -64'000.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 5'843'600.-	fr. -5'500.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 11'592'300.-	fr. -10'500.-

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Nouvelle application informatique pour la gestion des horaires d'ouverture des établissements publics".

		Budget	Crédit suppl.
3101.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 505'800.-	fr. 10'300.-
3101.434	Redevances et prestations facturées	fr. -7'557'800.-	fr. -10'300.-

Frais pour l'engagement d'un dispositif policier lors du Sommet des matières premières

Du 31 mars au 2 avril 2014 aura lieu à Lausanne un congrès international consacré aux matières premières. Le premier jour de cette rencontre de haut niveau, une manifestation est organisée par un collectif luttant contre la spéculation sur les matières premières. Un dispositif policier devra dès lors être mis en place afin d'assurer la sécurité des personnalités présentes et éviter tout débordement.

Dit dispositif comprendra environ quatre cents policiers cantonaux et communaux, dont une partie en réserve pour les deuxième et troisième jours. Le Corps de police est en charge de la logistique de toute l'opération, y compris la subsistance pour l'entier du personnel engagé. Les frais effectifs seront facturés aux organisateurs, qui ont donné leur accord.

Le budget sous rubrique 3101.317 ne permet pas d'absorber cette dépense supplémentaire, d'où la présente demande de crédit supplémentaire. Ces frais seront intégralement compensés par la facturation à l'organisateur.

		Budget	Crédit suppl.
3101.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 505'800.-	fr. 9'800.-
3101.318	Autres prestations de tiers	fr. 840'000.-	fr. -9'800.-

DIAM – Exercice "catastrophe" 2014

Du 14 au 17 avril 2014 aura lieu à Le Day un exercice "catastrophe" cantonal grandeur nature. Le thème de cet entraînement quadriennal sera la prise en charge d'un cas "AMOK", à savoir un ou des forcenés intervenant en milieu scolaire.

Le Corps de police déléguera trente-deux collaborateurs pour cet exercice, plus un nombre indéterminé d'observateurs, ce qui engendrera la prise en charge, par le Service, de leurs frais de repas et de déplacement.

Le budget global affecté à cet exercice en 2014 est enregistré sous la rubrique 3101.318. La présente demande a pour but de régulariser la comptabilisation des frais de repas et de déplacement sous la rubrique adéquate (3101.317).

		Budget	Crédit suppl.
3101.318	Autres prestations de tiers	fr. 840'000.-	fr. 74'000.-
3101.301	Traitements	fr. 67'794'100.-	fr. -46'200.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 5'843'600.-	fr. -3'000.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 11'592'300.-	fr. -8'500.-

Engagement d'un formateur extérieur indépendant pour l'enseignement de la self-défense

La sécurité personnelle ainsi que l'usage des moyens de contrainte (armes non létales, menottes) sont des éléments extrêmement importants tant pour les policiers que pour la population. Le choix des moyens à engager en fonction de la situation est essentiel et doit être exercé régulièrement. Le personnel policier est ainsi amené à suivre très régulièrement des entraînements, qui doivent être conduits par des moniteurs qualifiés.

La formation des moniteurs est relativement longue, exigeante et onéreuse, si bien qu'un nombre limité de collaborateurs est affecté à cette tâche importante. De plus, une certification de l'Institut Suisse de Police est nécessaire. Une seule absence signifie ainsi l'impossibilité de garantir un minimum de formation à tout le personnel concerné.

Un des moniteurs en question est actuellement indisponible pour des raisons de santé, et le sera vraisemblablement pour une longue durée. Un autre poste de moniteur est vacant au minimum jusqu'au mois de juillet 2014.

Pour pallier ces absences, il est nécessaire de faire appel à un prestataire externe, le temps de former un ou des nouveaux collaborateurs. Ce moniteur indépendant est en outre à même de dispenser une partie de la formation nécessaire à de futurs moniteurs du Corps de police.

Un crédit supplémentaire de 74'000 francs, sous rubrique 3101.318, s'avère indispensable afin de couvrir les dépenses de ce formateur externe au bénéfice du statut d'indépendant. Les indemnités assurance accident, de 33'400 francs, sont encaissées par l'Administration générale et culture (rubrique 1200.436). Ce montant est donné à titre indicatif. Il n'est pas présenté dans cette demande en compensation parce qu'il est inclus dans le budget global du Service du personnel. L'économie réalisée sur le poste de moniteur vacant pendant six mois s'élève quant à elle à 57'700 francs, charges comprises.

		Budget	Crédit suppl.
3101.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	fr. 840'000.-	fr. -10'300.-

Voir détail sous "B. Autorisations d'achats", rubrique 3101 "Corps de police", demande "Remplacement d'un destructeur de documents industriel".

3306 Service du logement et des gérances

		Budget	Crédit suppl.
3306.301	Traitements	fr. 9'785'300.-	fr. 54'400.-
3306.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 856'000.-	fr. 4'800.-
3306.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'229'700.-	fr. 6'800.-
3306.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	fr. -6'000.-	fr. -66'000.-

Augmentation à durée limitée d'un ept au plan des postes de l'unité juridique et statistique du Service du logement et des gérances (SLG)

Afin de donner suite à une recommandation fédérale, l'Office de l'information sur le territoire (OIT) a proposé au SLG d'introduire un numéro administratif de logement (NAL) dans le registre cantonal des bâtiments et logements (RCB) pour permettre la localisation de plus 70'000 logements lausannois. Sur le plan administratif, cette nouvelle donnée est particulièrement attendue, tant par le SLG que par les SIL, car elle est l'indispensable complément aux identifiants fédéraux (EGID et EWID) déjà attribués dans le cadre de la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Sur le plan opérationnel, ce numéro sera également fort utile aux gérances et aux propriétaires qui pourront s'en servir notamment pour le matérialiser dans leurs bâtiments.

Afin d'asseoir ce projet, il est opportun pour le SLG de procéder à l'engagement, sous contrat de droit privé à durée déterminée du 1^{er} mars au 31 décembre 2014, de l'auxiliaire engagé pour cette tâche le 1er décembre 2013 et dont la période probatoire de trois mois se termine à fin février 2014.

Le SLG et l'OIT ont signé, en novembre 2013, une convention de collaboration qui précise les termes du projet et ses modalités ainsi que la compensation par cet office de l'intégralité des frais avancés pour la réalisation de ce travail.

		Budget	Crédit suppl.
3306.301	<i>Traitements</i>	fr. 9'785'300.-	fr. -45'800.-
3306.303	<i>Cotisations aux assurances sociales</i>	fr. 856'000.-	fr. -4'000.-
3306.304	<i>Cotisations à la caisse de pensions</i>	fr. 1'229'700.-	fr. -6'200.-

Voir détail sous la rubrique 3000 "Secrétariat général", demande "Observatoire de la sécurité – Transfert d'un collaborateur de SIPP à LSP le 01.09.2013".

		Budget	Crédit suppl.
3306.490	Imputations internes	fr. -41'408'700.-	fr. 20'000.-
3306.312	<i>Eau, énergie, chauffage</i>	fr. 3'838'000.-	fr. -16'000.-
3306.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -4'973'900.-	fr. -4'000.-

Voir détail sous la rubrique 1401 "Service de la culture", demande "Soutien aux activités de l'Espace culturel des Terreaux".

		Budget	Crédit suppl.
3306.490	Imputations internes	fr. -41'408'700.-	fr. 86'200.-
3306.312	<i>Eau, énergie, chauffage</i>	fr. 3'838'000.-	fr. -83'200.-
3306.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -4'973'900.-	fr. -3'000.-

Voir détail sous la rubrique 1401 "Service de la culture", demande "Conservatoire de Lausanne, rue de la Grotte 2 – Loyer 2014".

4. TRAVAUX

Néant.

ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		5112 Unités prestations	5613 Institutions d'éducation	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées	
NATURE	312 Eau, énergie et chauffage				2'800		2'800
	314 Entretien des biens immobiliers	-15'000		590'300			575'300
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		8'000				8'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				32'400		32'400
	318 Autres prestations de tiers	-12'000				-35'200	-47'200
	319 Impôts, taxes et frais divers	15'000					15'000
	Total des charges	-12'000	8'000	590'300	35'200	-35'200	586'300
	436 Dédommagements de tiers			-356'000			-356'000
	439 Autres recettes			-54'300			-54'300
	451 Participation du Canton aux charges		-8'000				-8'000
	480 Prélèvements sur les réserves	-71'000					-71'000
	Total des revenus	-71'000	-8'000	-410'300	0	0	-489'300
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE		-83'000	0	180'000	35'200	-35'200	97'000
Page du préavis		page 15	page 15	page 15	page 18	page 18	

511 Service social Lausanne - CSR**5112 Unité prestations**

		Budget	Crédit suppl.
5112.318	Autres prestations de tiers	fr. 588'300.-	fr. -12'000.-
5112.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -12'000.-	fr. -71'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Dossiers SSL : développement d'un module supplémentaire pour l'appui social".

		Budget	Crédit suppl.
5112.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 40'200.-	fr. 15'000.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 210'400.-	fr. -15'000.-

Avance de frais pour expulsions de sous-locataires des logements de transition

L'unité logement du SSL peut se trouver contrainte de demander l'expulsion d'un locataire de son logement de transition lorsqu'il ne règle pas son loyer alors même qu'il en a les moyens, lorsque son comportement s'avère excessivement problématique (notamment pour le voisinage), ou encore lorsqu'il n'entreprend aucune démarche en vue de retrouver un

logement durable et refuse toute aide à cet effet, et cela quand bien même le bail est échu. Dans ce dernier cas, le service doit avancer les frais auprès du Tribunal des baux. Cette demande de crédit supplémentaire doit permettre de faire face à quelques cas.

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5613 Institutions d'éducation

		Budget	Crédit suppl.
5613.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100.-	fr. 8'000.-
5613.451	Participation du Canton aux charges	fr. -2'808'100.-	fr. -8'000.-

Réparation du véhicule du Centre pour adolescents de Valmont

Remplacement de la boîte à vitesse du bus du Centre.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 356'000.-
5800.436	Dédommagements de tiers	fr. -212'200.-	fr. -356'000.-

Collège des Bergières – bât. D – Incendie du 19 janvier 2014

Dans la nuit du dimanche 19 janvier 2014 à 02h50, des inconnus ont bouté le feu au tapis extérieur de l'entrée principale du bâtiment D du collège des Bergières. Sous l'effet de la chaleur, les vitres se sont brisées, ce qui a occasionné d'importantes intrusions de fumée et de suie dans les trois étages du bâtiment. Malgré l'engagement des pompiers et le travail considérable de nettoyage, il n'a pas été possible de rendre le bâtiment aux écoliers et utilisateurs le lundi.

La mesure d'urgence a consisté à nettoyer les classes, soit le mobilier scolaire, les moquettes, les murs et les plafonds, afin que les élèves réintègrent l'école. Le nettoyage s'est poursuivi durant la semaine par le secrétariat, les classes spéciales, les halls et les cages d'escalier. La suie s'étant déposée à l'intérieur des faux-plafonds des couloirs, ceux-ci n'ont pas pu être assainis en présence des élèves. Ils ont été confinés (suie volatile) avant d'être déposés et nettoyés lors des relâches de février.

A l'extérieur du bâtiment, le feu a détruit les quatre portes d'accès en métal et les verres isolants autour de l'entrée. Les dalles en béton autour du tapis en caoutchouc et l'étanchéité sont à remplacer sur 20 m² lors de la remise en état.

En-dessus de l'entrée, correspondant à la dalle du 1er étage, la fumée a noirci l'entier du faux-plafond en bois, ainsi que l'isolation (env. 350 m²). Malgré un nettoyage à l'eau, de nombreuses taches noires subsistent sur le bois et la structure métallique. Celui-ci devra être déposé, poncé et remis en place lors des vacances scolaires de Pâques ou d'été 2014. A cette occasion, la structure métallique noircie sera nettoyée et l'isolation remplacée.

Le montant des travaux de nettoyage et mesures d'urgence déjà exécutés et payés s'élève à ce jour à fr. 255'232.50.

Les travaux de remise en état, remplacement et solde de nettoyage sont estimés à 100'000 francs.

La détermination de la participation de prise en charge par l'ECA pour ces travaux est en cours de négociation par l'unité assurances choses et patrimoine du Service juridique.

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 54'300.-
5800.439	Autres recettes	fr. -142'000.-	fr. -54'300.-

Optimisation énergétique de l'éclairage du collège d'Entre-Bois

Le projet concerne 19 salles de classe dans des bâtiments construits en 1966 avec un éclairage de technologie dépassée. La puissance cumulée de l'éclairage pour l'ensemble des salles dépasse 40 kW pour une consommation annuelle de l'ordre de 76'000 kWh.

Le nouvel éclairage de l'ensemble des salles aura une puissance cumulée de 13.7 kW (réduction de l'ordre de 70%) pour une consommation de l'ordre de 26'000 kWh, soit une économie de 50'000 kWh. L'économie financière théorique sur la base de consommation moyenne est de 12'000 francs par an (ce chiffre pourra varier à la hausse ou à la baisse en fonction des conditions climatiques et des usages).

En outre, le confort visuel pour les élèves serait grandement amélioré grâce à un éclairage plus homogène.

Le coût total de ce projet s'élève à 90'300 francs. Un montant de 36'000 francs sera pris en charge par le budget d'entretien courant. Le solde, soit 54'300 francs fait l'objet de ce crédit supplémentaire et sera entièrement compensé par le fonds pour l'efficacité énergétique.

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 180'000.-

Salle omnisports du Vieux-Moulin – Infiltrations d'eau défauts d'ouvrage

La salle omnisports du Vieux Moulin, terminée à la rentrée de l'été 2005, fait l'objet d'investigations suite à des problèmes d'infiltrations dans les zones des vestiaires.

Dans l'intervalle, une prolongation des délais de prescription a été sollicitée et acceptée par les entreprises et mandataires concernés qui ont été convoqués sur place en 2011/2012.

2012

Une première demande de crédit supplémentaire de 180'000 francs a été acceptée fin 2012, elle a permis d'engager les premières investigations, dirigées par un expert avec l'appui du Service d'architecture et du Service des écoles.

Des sondages extérieurs ont révélés plusieurs malfaçons et tassements sur les réseaux d'écoulement des eaux de pluie.

La mise en pression de tous les réseaux d'alimentation hydraulique n'a pas démontré de défauts.

La chemise drainante contre les soubassements du bâtiment a été parfaitement exécutée.

Des tests d'étanchéité des grilles d'écoulement des douches ont présentés des points faibles. Plusieurs mesures d'assèchement n'ont pas pu être engagées en 2012. De ce fait, les investigations ont été reconduites durant l'année 2013, afin de pouvoir déterminer plus précisément les causes et les responsabilités. Le coût de cette 1^{ère} phase s'est élevé à 49'220 francs.

2013

Le solde sur le crédit initial, soit 130'780 francs, a fait l'objet d'un report sur 2013, dans le cadre des crédits supplémentaires, 1^{ère} série. Les investigations ont continué d'être dirigées par l'expert désigné. Les assureurs et mandataires ont été informés régulièrement sur l'avancement des recherches.

Lors de cette 2^{ème} phase, le sol du sixième vestiaire / douche (situé à l'est) a été entièrement démoli jusqu'au radier, afin de pouvoir observer et mettre en évidence les points d'infiltrations.

Les grilles de sol des douches ont révélé des modifications réalisées sur les pièces d'origine: des percements, ordonnés par la Direction des travaux et exécutés par l'installateur sanitaire, seraient à l'origine des venues d'eau. Cette modification est aussi observée dans les autres douches.

Pour vérifier cette hypothèse, des travaux de remise en état du vestiaire-douche test ont été engagés, avec la pose de nouvelles grilles d'écoulement, ceci afin de pouvoir remettre à disposition des usagers ce lieu occupé depuis plus d'une année. A ce jour, nous n'avons pas constaté de venue d'eau dans ce vestiaire.

Le coût cumulé des travaux d'investigations et de réparations réalisés en 2012 et 2013 pour le premier vestiaire/douche s'élève à 156'603 francs.

Le rapport de l'expert a été présenté, en présence des mandataires et représentants des assurances, en date du 18 juin 2013.

2014

Les travaux prévus en 2014 concernent les 5 locaux vestiaires/douches restant. L'ensemble des grilles de sol, modifiées par l'installateur, doivent être dégagées et remplacées par des grilles neuves.

L'isolation de la chape flottante de toutes les zones concernées et les halls de dégagement devront être asséchés pour extraire toute trace d'humidité résiduelle avérée.

Le coût de la phase 3 à réaliser en été 2014 s'élève à 180'000 francs.

Les travaux supportés par les crédits cumulés à hauteur de 336'603 francs seront en tout ou partie indemnisés dans le cadre des couvertures d'assurances "chantier", voire par les mandataires ou maîtres d'état incriminés. La répartition des responsabilités et la fixation des prestations sont en cours de négociation avec l'assureur, par l'intermédiaire du Service d'architecture et de l'unité assurances choses et patrimoine du Service juridique.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget	Crédit suppl.
5900.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 209'200.-	fr. 2'800.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'571'200.-	fr. 32'400.-

Reprise d'un bail à loyer en APEMS à la rue de la Pontaise 18

Lors de la planification de la rentrée scolaire 2013 en APEMS dans le secteur Pontaise/Vieux-Moulin/Colline, il était prévu d'offrir 108 places réparties comme suit :

- 60 à la Maison de Quartier de la Pontaise;
- 24 à l'antenne de l'Ancien-Stand;
- 24 au chemin des Crêtes 7.

Toutefois, pour les 24 places au ch. des Crêtes 7, l'Office cantonal d'accueil de jour des enfants (OAJE) a subordonné son accord à des travaux complémentaires (entre autres, 2^e toilette).

Un relevé effectué aux vacances d'automne 2013 démontre que 193 enfants sont inscrits et que plus de 140 fréquentent ces lieux les mardis et jeudis à midi.

La Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL) souhaitait trouver un repreneur pour un local de 140 m² à la rue de la Pontaise 18. Cette opportunité permet de

- diminuer de 24 à 12 places la capacité du lieu sis au chemin des Crêtes 7 et d'éviter les travaux de mise en conformité exigé par l'OAJE;
- créer 36 places supplémentaires dans le nouveau local situé à la rue de la Pontaise 18;
- anticiper la prochaine rentrée scolaire.

Le surcoût lié à la reprise de ce bail à loyer s'élève à 35'160 francs par année (loyer : 32'400 francs / charges : 2'760 francs) et ce dernier est entièrement compensé.

Voir aussi sous 5901 "Institutions subventionnées".

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	fr. 28'733'600.-	fr. -35'200.-

Voir détail sous la rubrique 5900 "Service d'accueil de jour de l'enfance", demande "Reprise d'un bail à loyer en APEMS à la rue de la Pontaise 18".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				
		6010	6601	6900	TOTAL	
		Secrétariat général Fipav	Parcs et domaines	Service financier	PAR NATURE	
NATURE	301	Traitements	86'000	67'000	105'500	258'500
	303	Cotisations aux assurances sociales	7'000	7'600	8'900	23'500
	304	Cotisations à la caisse de pensions	3'000	4'500	9'300	16'800
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	4'000		2'400	6'400
		Total des charges	100'000	79'100	126'100	305'200
	436	Dédommagements de tiers			-15'300	-15'300
	439	Autres recettes		-79'100		-79'100
		Total des revenus	0	-79'100	-15'300	-94'400
	TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT	100'000	0	110'800	210'800	
	Page du préavis	page 19	page 20	page 20		

6010 Secrétariat général Fipav

		Budget	Crédit suppl.
6010.301	Traitements	fr. 787'000.-	fr. 86'000.-
6010.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 68'100.-	fr. 7'000.-
6010.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 114'700.-	fr. 3'000.-
6010.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 7'600.-	fr. 4'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Versement de la subvention de 80 francs par habitant".

660 Service des parcs et domaines**6601 Parcs et domaines**

		Budget	Crédit suppl.
6601.301	Traitements	fr. 27'903'700.-	fr. 67'000.-
6601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'490'600.-	fr. 7'600.-
6601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 3'790'100.-	fr. 4'500.-
6601.439	Autres recettes	fr. -886'300.-	fr. -79'100.-

Engagement d'un auxiliaire sur le site de la Tuilière

S'agissant de la compostière et pour ce qui est des modalités de facturation de la prise en charge des déchets de ASST, il a d'ores et déjà été décidé avec ASST que le surcoût de traitement des souillures des déchets verts ne fera plus l'objet d'une facturation séparée mais sera incluse, dès le 1^{er} janvier 2014, dans la nouvelle taxe de prise en charge facturée par le SPADOM à ASST. Ce nouveau mode de faire oblige le SPADOM à augmenter le montant de la présente proposition d'adjudication par rapport aux montants adjugés ces dernières années (voir plus bas). Comme il importe de pouvoir trier les déchets verts souillés avant de les défibrer, le SPADOM a décidé l'engagement d'un auxiliaire en 2014. Cet auxiliaire sera chargé de trier les déchets déversés par ASST. Il sera sous les ordres de Rosat Compost-Energie Sàrl tout en étant formellement rattaché au SPADOM. Le coût de revient de cet auxiliaire sera couvert par l'augmentation de la taxe de prise en charge des déchets verts facturée à ASST. Tout sera fait pour que ce travail permette d'améliorer la qualité finale du compost afin d'en assurer son écoulement aux conditions actuelles.

6900 Service financier

		Budget	Crédit suppl.
6900.301	Traitements	fr. 3'624'800.-	fr. 27'000.-
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 310'600.-	fr. 2'000.-
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 515'200.-	fr. 2'000.-
6900.436	Dédommagements de tiers	fr. 0.-	fr. -15'300.-

Congé maternité

Une collaboratrice de la Comptabilité générale est actuellement en arrêt grossesse (terme prévu début février). Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de ce secteur, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande couvre le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité.

		Budget	Crédit suppl.
6900.301	Traitements	fr. 3'624'800.-	fr. 78'500.-
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 310'600.-	fr. 6'900.-
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 515'200.-	fr. 7'300.-
6900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 21'900.-	fr. 2'400.-

Renfort (auxiliaire) pour la Commission communale de recours : 10'600 francs

Suite à l'introduction de la taxe déchets, un grand nombre de recours concernant la taxe de base (taxe au mètre cube) est parvenu à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales. A l'échéance des délais légaux, ce nombre devrait se situer entre 3'000 et 4'000 recours. Une grande partie de ceux-ci sont représentés par la Chambre Vaudoise Immobilière.

Un immense travail administratif est aujourd'hui nécessaire afin de répertorier tous les recours en vue de leur traitement futur. Afin de faire face à cette charge de travail non planifiée, un auxiliaire a d'ores et déjà été engagé pour une durée de 2 mois afin de renforcer le personnel du Service financier qui a été détaché pour cette mission. Non budgétisé, l'engagement de ce renfort nécessite un crédit supplémentaire de CHF 10'600.-.

Remplacement anticipé en vue d'un départ à la retraite : 144'800 francs

L'actuel responsable du secteur impôts et contentieux, adjoint au chef du Service financier, partira selon toute vraisemblance à la retraite durant le dernier trimestre 2014. Ce cadre supérieur officie également en tant que secrétaire de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (CCRI) (art. 45 LIC).

Compte tenu du grand nombre de recours (entre 3'000 et 4'000) concernant la taxe de base (taxe au mètre cube) dans le cadre de la taxe déchets, il apparaît opportun de procéder au remplacement anticipé de ce poste, ceci afin de pouvoir traiter au plus vite les recours, d'une part, et, d'autre part, pour permettre une transition dans les meilleures conditions possibles.

La CCRI étant une émanation du Conseil communal, et afin de formaliser son indépendance juridique, il est nécessaire que l'engagement se fasse conjointement entre le Service financier et le Conseil communal, à raison de 50% chacun durant la période chargée liée aux traitements de la masse des recours précités, puis à revoir ensuite (la charge estimée du secrétaire en situation normale – environ 50 dossiers par année – est estimée à 30%).

Cet engagement anticipé, non planifié, nécessite un crédit supplémentaire de 144'800 francs correspondant aux charges salariales depuis avril 2014, au paiement des éventuelles heures supplémentaires de l'actuel titulaire du poste, et à un poste de travail.

Voir aussi sous 1000 "Conseil communal".

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						
		70	71	74	76	78	TOTAL PAR NATURE	
		Secrétariat général	Finances, administration et développement	Gaz et chauffage à distance	Electricité	Service commercial		
NATURE	301	Traitements	89'000		177'200			266'200
	303	Cotisations aux assurances sociales	7'900		15'200			23'100
	304	Cotisations à la caisse de pensions	2'800		26'800			29'600
	305	Assurance-accidents	2'500		4'600			7'100
	309	Autres charges de personnel	-500		500			0
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-4'000		34'000	303'000		333'000
	312	Eau, énergie et chauffage			-11'810'000			-11'810'000
	313	Marchandises	-9'000		9'000			0
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			500'000	400'000		900'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	-1'000		111'000			110'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements	-500		500			0
	318	Autres prestations de tiers	110'800		500	90'000	240'000	441'300
	319	Impôts, taxes et frais divers			11'810'000		-240'000	11'570'000
		Total des charges	198'000	0	879'300	793'000	0	1'870'300
	424	Plus-values, produits exceptionnels		-15'000				-15'000
	435	Ventes			-110'000			-110'000
	436	Dédommagements de tiers	-2'200		-4'300			-6'500
439	Autres recettes	-91'300					-91'300	
461	Subventions du Canton				-480'000		-480'000	
480	Prélèvements sur les réserves			-749'500	-320'000		-1'069'500	
	Total des revenus	-93'500	-15'000	-863'800	-800'000	0	-1'772'300	
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	104'500	-15'000	15'500	-7'000	0	98'000	
	Page du préavis	page 23	page 24	page 24	page 26	page 27		

70 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
70.301	Traitements	fr. 1'636'900.-	fr. 89'000.-
70.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 139'400.-	fr. 7'900.-
70.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 204'900.-	fr. 2'800.-
70.305	Assurance-accidents	fr. 36'600.-	fr. 2'500.-
70.318	Autres prestations de tiers	fr. 416'600.-	fr. 20'000.-
70.436	Dédommagements de tiers	fr. -47'800.-	fr. -2'200.-

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Versement de la subvention de 80 francs par habitant".

		Budget	Crédit suppl.
70.309	<i>Autres charges de personnel</i>	fr. 13'100.-	fr. -500.-
70.311	<i>Achats d'objets mobiliers et d'installations</i>	fr. 47'600.-	fr. -4'000.-
70.313	<i>Marchandises</i>	fr. 48'200.-	fr. -9'000.-
70.316	<i>Loyers et redevances d'utilisation</i>	fr. 15'300.-	fr. -1'000.-
70.317	<i>Déplacements, débours, dédommagements</i>	fr. 15'600.-	fr. -500.-
70.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	fr. 416'600.-	fr. -500.-

Voir détail sous la rubrique 74 "Service du gaz et du chauffage à distance", demande "Transfert des charges liées à la conciergerie oeuvrant sur le site de Pierre-de-Plan du Service secrétariat général au Service du gaz et chauffage à distance".

		Budget	Crédit suppl.
70.318	Autres prestations de tiers	fr. 416'600.-	fr. 91'300.-
70.439	<i>Autres recettes</i>	fr. -404'000.-	fr. -91'300.-

Détermination du bruit de fond sur 4 sites dans le périmètre du projet EolJorat

Le Comité du Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) a accordé un montant de 91'230 francs (TTC) pour financer une étude visant à mesurer, puis modéliser, le bruit de fond de 4 sites dans le périmètre du projet EolJorat Sud. Il s'agit d'analyser les niveaux et la nature du bruit de fond pour en estimer, dans un deuxième temps, son effet de masque sur le bruit éolien. La campagne de mesures (mesure du bruit avec 3 sonomètres par site et des vitesses du vent par un LIDAR) s'étendra d'avril à décembre 2014, à raison de deux semaines de mesures par saison pour chacun des 4 sites. L'étude sera dirigée par l'Institut de géomatique, gestion de l'environnement et construction et surveillance d'ouvrages (G2C) de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD).

L'analyse des modèles de propagations de bruit éolien, sur la base de mesures du bruit d'une éolienne en service, sera réalisée en parallèle, de manière coordonnée. Le Canton (direction de l'environnement, section bruit et rayonnement non ionisant) et l'Office fédéral de l'environnement finance conjointement ce deuxième volet de l'étude.

Le rapport final basé sur les résultats de ces deux études parallèle et est attendu fin janvier 2015. Il fournira probablement des éléments de réponse pour la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin "Bruit ou chuchotement dans les bois du Jorat... ?".

71 Finances, administration et développement

		Budget	Crédit suppl.
71.424	<i>Plus-values, produits exceptionnels</i>	fr. -100'000.-	fr. -15'000.-

Voir détail sous "B. Autorisations d'achats", 71 "Finances, administration et développement", demande "Remplacement d'un camion nacelle GTKR pour les SIL, division éclairage public.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
74.301	Traitements	fr. 10'614'800.-	fr. 177'200.-
74.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 897'400.-	fr. 15'200.-
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'424'700.-	fr. 26'800.-
74.305	Assurance-accidents	fr. 264'300.-	fr. 4'600.-
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 30'000.-
74.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	fr. -252'400.-	fr. -4'300.-
74.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr. -4'458'900.-	fr. -249'500.-

Demande de 2 EPT en CDD pour renforcer le secteur fuites gaz, 1 EPT en CDD pour renforcer le secteur des postes de détente et comptage (PDC) et l'installation d'un système de gestion du réseau gaz

Afin de pallier les différentes contraintes émises dans les directives de sécurité SSIGE et de garantir une exploitation sûre et fiable des réseaux de gaz, l'engagement d'une équipe supplémentaire de deux EPT au sein du secteur "recherche de fuites" s'avère indispensable. La nouvelle structure implique l'engagement de deux monteurs/euses de réseau en contrat de durée déterminée fixée à 3 ans, ainsi que la transformation d'un poste de monteur/euse de réseau en chef d'équipe. Le montant lié à ce renforcement du secteur "recherche de fuites" s'élève à 148'000 francs.

Dans le but d'optimiser les temps d'intervention d'urgence sur l'ensemble du réseau gaz, l'installation d'un système de localisation des véhicules s'avère nécessaire, dont le coût s'élève à 30'000 francs.

De plus, le Service du gaz et du chauffage à distance doit renforcer la surveillance, l'entretien et intensifier les tests de sécurité des quelque 250 postes de détente et de comptage (PDC) équipant le réseau de distribution de gaz. Afin d'assumer pleinement la directive SSIGE qui impose d'effectuer des contrôles périodiques des installations de détente gaz, l'engagement d'un mécanicien/ne-électricien/ne en contrat à durée déterminée fixée à 3 ans s'avère nécessaire. Le montant lié à ce renforcement du secteur des PDC s'élève à 71'500 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 249'500 francs sur les différentes rubriques précitées, montant qui sera compensé par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement gaz (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl.
74.309	Autres charges de personnel	fr. 55'000.-	fr. 500.-
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 4'000.-
74.313	Marchandises	fr. 41'000.-	fr. 9'000.-
74.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 149'700.-	fr. 1'000.-
74.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 97'100.-	fr. 500.-
74.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'260'000.-	fr. 500.-

Transfert des charges liées à la conciergerie œuvrant sur le site de Pierre-de-Plan du Secrétariat général au Service du gaz et du chauffage à distance

Suite à la réorganisation du Service du gaz et du chauffage à distance, le personnel de la section conciergerie a été transféré du Secrétariat général au Service du gaz et du chauffage à distance, dès le 1^{er} août 2013.

Ce nouveau rattachement étant plus logique en termes de management et d'organisation.

Or, les charges liées au personnel n'ont pas pu être mises à temps dans le budget 2014, c'est pourquoi le Service du gaz et du chauffage à distance demande le transfert de ces charges pour un montant total de 15'500 francs du Secrétariat général.

Voir aussi sous 70 "Secrétariat général".

		Budget	Crédit suppl.
74.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 132'900'000.-	fr. -11'810'000.-
74.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'531'800.-	fr. 11'810'000.-

Adaptation des rubriques comptables utilisées pour la comptabilisation des coûts des rétributions pour l'utilisation du réseau régional de la zone Suisse Occidentale et autres prestations

Afin de s'adapter aux évolutions en cours dans le marché du gaz, notre fournisseur Gaznat S.A. a modifié sa facturation en séparant les différentes prestations. Ce nouveau détail nous permet de distinguer les coûts liés au gestionnaire de réseau de distribution (GRD) et ceux liés au commerce de l'énergie.

Précédemment, les factures de ces rétributions étaient imputées comme des coûts liés à l'énergie dans la rubrique 312. Par souci de cohérence et afin de les traiter de la même

manière qu'au Service de l'électricité, ces rétributions doivent être transférées et imputées dans la rubrique 319 ("timbre amont"), selon la demande de l'unité Controlling de FASiL.

C'est pourquoi le Service du gaz et du chauffage à distance demande le transfert de ces charges pour un montant total de 11'810'000 francs de la rubrique 312 à celle 319.

		Budget	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'403'000.-	fr. 500'000.-
74.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -4'458'900.-	fr. -500'000.-

Suppressions branchements des clients suite au nouveau règlement GAZ entré en vigueur le 1^{er} août 2013

A l'article 42 alinéa 1 du règlement du gaz, la suppression de la vanne de branchement sur la conduite principale s'effectue aux frais des SiL. Le coût d'une suppression en mandatant une entreprise de génie civil pour effectuer des sondages est estimé à environ 5'000 francs. Suite à un courrier envoyé en juillet 2013 par le Service commercial à 2'500 clients dont le branchement est en attente, 300 clients à ce jour désirent supprimer leur branchement.

Le Service du gaz et du chauffage à distance peut assumer techniquement que 100 suppressions par année. Ces suppressions doivent absolument être effectuées afin d'éviter un accident (dangerosité sur des conduites en pression).

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 500'000 francs sur la rubrique 315, montant qui sera compensé

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl.
74.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 149'700.-	fr. 110'000.-
74.435	Ventes	fr. -206'641'000.-	fr. -110'000.-

Loyer commercial du local de la centrale thermique au chemin des Bossons 23 à Lausanne

La nouvelle chaufferie de pointe pour le réseau de chauffage à distance des SiL, construite au chemin des Bossons 23 (préavis N° 2012/44), est installée dans des locaux loués. Le bail prévoyait une entrée en vigueur une fois les installations de l'ancien locataire démontées. La prise de possession des locaux par les SiL a eu lieu le 1^{er} février 2014. Le loyer annuel est de 120'000 francs. Pour onze mois, le loyer se monte à 110'000 francs. Ce montant n'a pas été intégré au budget 2014.

Les recettes supplémentaires n'ont pas non plus été intégrées au budget. Elles compenseront largement le coût du bail, Les recettes effectives étant extrêmement dépendantes des conditions climatiques, elles ne sont mentionnées ici que jusqu'à concurrence du montant du loyer annuel. Le préavis N° 2012/44 indiquait : « Ce projet implique de nouvelles charges fixes [...] qui seront entièrement couvertes par de nouvelles recettes. L'opération est profitable pour les SiL dès la mise en service de la chaudière » (p. 4).

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'300'000.-	fr. 310'000.-
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 400'000.-
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'530'000.-	fr. 90'000.-
76.461	Subventions du Canton	fr. 0.-	fr. -480'000.-
76.480	Prélèvement sur les réserves	fr. -5'929'400.-	fr. -320'000.-

Prise d'eau du barrage de Lavey – Mise en place de protections contre les chutes de pierres

Préambule

Un engagement à mettre en place des protections contre les chutes de pierres et à les entretenir a été adopté par la Municipalité en date du 7 novembre 2013 (note N° 14'869).

Ceci a permis de confirmer au Service cantonal valaisan des forêts et du paysage, la volonté de les réaliser, de valider le projet et d'obtenir une entrée en matière pour une subvention. Cette dernière peut atteindre 60% des coûts effectifs des travaux. Une réponse sera vraisemblablement donnée à fin janvier 2014.

Description des travaux à réaliser

La protection de la prise en exploitation, permettant d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, sera constituée par 4 rangées de filets pare-pierres homologués et de treillis. Des simulations de chutes de pierres ont permis le dimensionnement de l'ouvrage.

La réalisation comprend les opérations principales suivantes :

- repérage précis des points d'ancrage et du périmètre de défrichement
- fourniture de filets homologués par l'OFEV et des treillis de protection
- pose des ancrages et montage des filets et treillis
- validation de la pose des filets de protection par le fournisseur
- direction et suivi de projet.

Le crédit supplémentaire se décompose comme suit :

76.311	Achat d'installations	310'000.-
76.315	Entretien d'installations	400'000.-
76.318	Etudes et honoraires	90'000.-

Ces dépenses seront compensées par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement "production d'électricité – Lavey" ainsi que par une subvention du canton du Valais.

		Budget	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'300'000.-	fr. -7'000.-

Voir détail sous "B. Autorisations d'achats", rubrique 76 "Service de l'électricité", demande "Achat appareil Omicron de test des protections".

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	fr. 459'200.-	fr. 240'000.-
78.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'415'000.-	fr. -240'000.-

Préparation des SiL à l'ouverture totale du marché de l'électricité

Après l'ouverture partielle du marché pour moins de 1'000 clients éligibles en 2009, les SiL doivent se préparer à l'ouverture totale du marché de l'électricité pour ses 100'000 clients. Cette libéralisation influencera profondément la structure et le fonctionnement du Service commercial et touchera le Service de l'électricité, à terme également les autres services comme le gaz. Sa préparation est longue ; elle nécessite une vision claire et une stratégie élaborée avec des spécialistes extérieurs avec une vision internationale. Une étude définira la stratégie commerciale et l'organisation de SiL COM à mettre en œuvre, ainsi que les interfaces avec les services impactés. Pour financer cette étude, il manque un budget de 240'000.- sur le compte 78.318. Il est intégralement compensé sur la rubrique 78.319. Comme une partie encore non déterminée de l'étude pourrait être imputée sur le timbre d'acheminement de l'électricité, un crédit supplémentaire sur la rubrique 78.319 sera ultérieurement sollicité.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE****3101 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 644'000.-	fr. 227'000.-
3101.1463.1	Recettes	fr. 0.-	fr. -227'000.-

Installation de caméras infrarouges à la zone carcérale du Corps de police

Pour faire face à la surpopulation des prisons romandes, le Conseil d'Etat, en date du 25 novembre 2013, a pris des mesures à titre transitoire et exceptionnel. Elles visent à améliorer les conditions de détention dans la zone carcérale des polices cantonale et municipales. Cela se traduit par une mise aux normes, notamment par l'installation urgente de caméras infrarouges dans les cellules afin d'assurer la surveillance permanente des détenus.

Actuellement, le quartier cellulaire et celui de police secours comportent trente cellules dont treize sont équipées de caméras analogiques connectées à une matrice analogique aujourd'hui obsolète. Il s'agit de changer de technologie en installant des caméras de type IP et infrarouges. Ces dernières seront gérées par un système de nouvelle génération qui enregistrera toutes ces sources vidéo. Les enregistrements seront demandés par la magistrature en cas de besoin.

La présente demande comporte l'achat de trente caméras (123'000 francs), du cœur du système ainsi que du système d'enregistrement (62'000 francs) et des travaux de maçonnerie (13'000 francs) et de câblage (29'000 francs).

Ces frais seront entièrement remboursés par le Canton.

		Budget	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 644'000.-	fr. 10'300.-

Remplacement d'un destructeur de documents industriel

Le destructeur de documents industriel acquis en 2010 pour éliminer le papier contenant des informations confidentielles (archives de police judiciaire notamment) est subitement tombé en panne. Les frais de réparation s'élevant à plus de 8'000 francs, un remplacement s'impose vu le prix d'un appareil neuf.

Le caractère confidentiel des documents traités par cette machine interdit l'utilisation du circuit habituel de traitement du vieux papier. La seule alternative consiste à récolter lesdits documents et à les amener à TRIDEL, où ils sont déversés dans la fosse en vue d'y être brûlés. Outre l'aspect peu écologique de cette alternative, cela implique une quinzaine d'heures de travail hebdomadaire pour le personnel. De plus, une totale confidentialité ne peut être garantie, les documents pouvant potentiellement être retirés de la fosse avant la mise à feu.

Cette dépense n'est pas prévue aux autorisations d'achats de 2014, d'où la présente demande de crédit supplémentaire. Les frais induits par ce remplacement sont entièrement absorbés par le budget ordinaire du Corps de police.

Voir aussi sous "A. Budget de fonctionnement", 3101 "Corps de police".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**6600 Service des parcs et domaines**

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'116'700.-	fr. 182'000.-

Remplacement d'une pelle de cimetière : fr. 125'000.-

Le service a acquis en 1985 une pelle de cimetièrre munie d'un grappin afin de faciliter le travail de l'équipe des inhumations qui œuvre au sein des cimetièrres du Bois de Vaux I et II, de Montoie ainsi que les deux cimetièrres forains lausannois.

Cette machine a une conception spécifique afin de pouvoir se déplacer sur des cheminements étroits pour réaliser des travaux d'inhumation, de désaffectation et d'entretien en ménageant au mieux les sites classés aux monuments historiques, tout en mécanisant des travaux lourds et compliqués.

La stabilité précaire de la machine est due à l'usure conséquentte des pieds supports et à l'usure prématurée de la couronne de giration (impossible à déceler lors de l'entretien de la machine) cela engendre d'une façon indéniable une mise en danger des utilisateurs. La remise en état de ces organes nécessiterait des frais inconsidérés par rapport au reste de la machine qui à 29 ans d'utilisation à son actif, d'autre part les pièces d'origines ne sont plus disponibles auprès du constructeur. Bien entendu la machine est immobilisée pour les raisons évoquées ci-dessus et sécuritaire.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de cette machine non réparable par un modèle de nouvelle génération, qui en plus d'être aux normes actuelles au niveau de la motorisation serait au bénéfice de tous les organes de sécurité autant pour le déplacement que la stabilité en position de travail qui sont absents sur la machine actuelle.

Remplacement d'un gerbeur électrique au domaine viticole de Rochefort à Allaman : fr. 22'000.-

Le service a acquis en 1985 un gerbeur électrique afin de faciliter le travail du vigneron tâcheron ainsi que des œnologues pour les travaux de vinification et de stockage au sein du domaine viticole de Rochefort à Allaman.

Ce type de gerbeur est spécifique par rapport au lieu où il évolue et doit impérativement être électrique afin de garantir la sécurité des utilisateurs dans des locaux fermés, au niveau de l'intoxication du CO₂ et éviter toutes nuisances par rapport à la qualité des produits de vinification.

Les fonctions de levage et de déplacement des charges ne peuvent plus se faire dans des conditions de sécurité optimales à cause d'une défaillance imprévisible du système hydraulique (pompe hydraulique défectueuse ne donnant plus la pression prescrite par le fabricant). Le gerbeur actuel ne peut plus être réparé, le fournisseur ne disposant plus de pièces détachées pour ce type d'engins. De plus, il ne répond plus aux normes actuelles de sécurité selon les directives demandées par la Commission de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce gerbeur afin de réaliser les travaux de cave et de stockage dans des conditions optimales, tout en garantissant le côté sécuritaire des utilisateurs et la production viticole.

Remplacement d'un véhicule automobile 1042 pour l'équipe des agriculteurs : fr. 35'000.-

Le service dispose d'un véhicule attribué à l'équipe des agriculteurs de la section des espaces verts afin de pouvoir, en plus de divers transports, faire des déplacements pour donner des soins au cheptel de bovidés sous la responsabilité du Service, autant sur le territoire communal que sur des sites extramuros.

Le véhicule qui a été dévolu à cette tâche jusqu'à maintenant a subi un dommage total lors d'un accident de la circulation. Les frais de remise en état ont été estimés à plus de 7'000 francs en interne, pour un véhicule n'étant plus coté à l'argus.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce véhicule, afin d'assurer les tâches d'entretien des zones pâturées, d'assurer le contrôle visuel du cheptel sous la responsabilité des agriculteurs du service et garantir le service de garde des animaux tout au long de l'année.

7. SERVICES INDUSTRIELS**71 Finances, administration et développement**

		Budget	Crédit suppl.
71.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 664'872.-	fr. 164'500.-

Remplacement d'un camion nacelle GTKR pour les SIL, division éclairage public

Le camion nacelle-élevatrice GTKR (EURO3, poids total 13.5T) de l'éclairage public (EP) du Service de l'électricité, portant les plaques VD 7977, commandé chez le fournisseur en décembre 2005 et livré en juillet 2007 pour un prix de 270'750 francs (HT), ne peut pas intervenir dans les rues à forte déclivité en raison de son système de sécurité qui limite, dans ce cas de figure, le déploiement de la nacelle. Dès le début, ce camion, qui est un prototype, a posé problèmes, notamment en raison d'incompréhensions entre la Ville et le fournisseur au sujet des spécifications de l'électronique de la nacelle. A maintes reprises, le fournisseur a essayé de corriger ses défauts sans succès. Aujourd'hui, le fournisseur est arrivé aux termes des modifications possibles. Le véhicule en l'état n'est malheureusement pas en mesure de fonctionner correctement à satisfaction de l'EP suite à ses défaillances techniques. Pourtant ce camion est indispensable pour effectuer les tâches qui incombent à l'EP. Le fournisseur nous propose de reprendre l'ancien véhicule et d'acheter un nouveau, plus léger (EURO6, poids total 5T) mais avec une nacelle équivalente et d'un concept bien mieux adapté à l'activité actuelle de l'EP.

Après négociation avec le fournisseur, celui-ci est en mesure de nous proposer l'offre suivante : un rabais sur le nouveau véhicule de 10'500 francs, une reprise de l'ancien véhicule de 15'000 francs, l'abandon d'une facture due de 25'000 francs sur l'ancien véhicule et la mise à disposition d'une nacelle en prêt en attendant la livraison (coût estimé pour 4 à 6 mois) 12'000 francs, soit un montant total de prestations 62'500 francs. Le coût du nouveau véhicule se monte donc à 149'500 francs net, soit :

Prix brut	175'000
./. Rabais (6%)	-10'500
./. Reprise	-15'000
Prix net	149'500

Voir aussi sous "A. Budget de fonctionnement", 71 "Finances, administration et développement".

76 Service de l'électricité

		Budget	Crédit suppl.
76.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 46'500.-	fr. 7'000.-

Achat appareil Omicron de test des protections

Il s'agit d'un appareil permettant le contrôle des équipements de protections électriques dans les postes haute et moyenne tension. C'est une source de courant et de transmission pilotée par un logiciel dédié.

L'achat de cet appareil a été mis au budget des autorisations d'achat 2014 pour un montant de 35'000 francs et a été accepté.

Malheureusement, lors de l'élaboration du budget, nous n'avons pas pris garde que le montant était en euro et non en francs suisses. Par conséquent, le montant à disposition ne suffit pas pour l'achat de cet appareil.

Voir aussi sous "A. Budget de fonctionnement", 76 "Electricité".

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Aucun.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/25 de la Municipalité, du 15 mai 2014;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	3'598'800.-	2'716'400.-
<i>(détail en page 2 du préavis)</i>		
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	590'800.-	227'000.-
<i>(détail en page 27 du préavis)</i>		
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.-	0.-
<i>(détail en page 30 du préavis)</i>		

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur, vice-président de la Commission permanente des finances

1. Généralités

La Commission permanente des finances (COFIN) a traité, sous la présidence de Monsieur Clivaz, les 41 demandes de crédits supplémentaires (27 de plus de 50'000.- et 14 de moins de 50'000.-) figurant dans le préavis mentionné en titre pour un montant total de

3'598'800.-de dépenses compensées par un montant de 2'716'400.- de revenus de fonctionnement.

Elle préavise sur les demandes supérieures à Frs 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures ressortant des compétences de la Municipalité.

La répartition entre budget de fonctionnement, autorisation d'achats et crédits d'investissement du patrimoine administratif s'est fait de la manière suivante :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires	3'598'800.-	2'716'400.-
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	590'800.-	227'000.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.-	0.-

Répartition des demandes de crédits supplémentaires par Direction

	Budget de fonctionnement	Dont compétence déléguée	Autorisation d'achats	Dont compétence déléguée	Total
AGC	4	2			4
SIP	4	1			4
LSP	7	2	2	1	9
TRX					
EJCS	7	3			7
FIPAV	4	1	3	2	7
SIL	8	1	2	1	10
	34	10	7	4	41

Il ya une augmentation des demandes de 95% par rapport à la 1^{re} série CS de 2013 (21 demandes).

Le nombre de demandes de CS en 2014 représente le 45 % par rapport aux demandes de 2013 (41 sur 91).

Répartition des montants des crédits supplémentaires par direction

	Budget de fonctionnement	Dont compétence déléguée	Recette	Autorisation d'achats	Dont compétence déléguée	Recette	Crédits d'investissements	Total net
AGC	451'100							451'100
SIP	372'500	35'000	301'000					71'500
LSP	13'400	9'800	59'400	231'300	10'300	221'000		-35'700
TRX								
EJCS	586'300		489'300					97'000
FIPA V	305'200	15'700	94'400	182'000	51'000			392'800
SIL	1'870'300		1'772'300	171'500	1'000			269'500
	3'598'800	60'500	2'716'400	590'800	74'300	227'000		1'246'200

Les montants sont nets.

Le montant global des CS 1^{re} série de 2014 a augmenté de 1 % par rapport à celui de 2013 (1'234'600.-).

2. Crédits supplémentaires

Sur les 41 crédits supplémentaires 14 ont été des compétences déléguées (34%). Tous les crédits supplémentaires ont été acceptés.

3. Autorisations d'achats

Pas de commentaire.

4. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Il n'y a pas eu de crédits d'investissements du patrimoine administratif.

5. Remarque de la commission finances

Pas de commentaire.

6. Conclusions

La Commission des finances remercie la directrice du FIPAV Madame Germond Municipale pour ses explications ainsi que Madame Elisabeth Huber et Monsieur Barbi pour leurs aides.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions à l'unanimité. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

La présidente : – Nous allons passer en revue les trois chapitres, budget de fonctionnement, autorisations d'achats et crédits d'investissements, et si la parole n'est pas demandée, comme pour le préavis précédent, le chapitre sera considéré comme accepté.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**

1102 Greffe municipal

1109 Unité santé et sécurité au travail

1401 Service de la culture

1500 Service d'organisation et d'informatique

- 2. SPORT, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION**
- 2000 Administration, comptabilité et intégration**
- 2101 Service des sports**
- 2201 Inhumations et incinérations**
- 2501 Protection civile**
- 2703 Service des assurances sociales**
- 3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**
- 3000 Secrétariat général**
- 3101 Corps de police**
- 3306 Service du logement et des gérances**
- 4. TRAVAUX**
- M. Jean-François Cachin (PLR) :** – Suite à la lecture du rapport de M. Clerc, on voit qu'il n'y a pas de chiffres à la Direction des travaux. J'aimerais simplement relever que cette direction n'a eu aucun crédit supplémentaire pour cette période.
- 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**
- 5112 Unité de prestations**
- 5613 Institutions d'éducation**
- 5800 Ecoles primaires et secondaires**
- 5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**
- 5901 Institutions subventionnées**
- 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**
- 6010 Secrétariat général**
- 6601 Parcs et domaines**
- 6900 Service financier**
- 7. SERVICES INDUSTRIELS**
- 70 Secrétariat général**
- 71 Finances, administration et développement**
- 74 Gaz et chauffage à distance**
- 76 Electricité**
- 78 Service commercial**
- B. AUTORISATIONS D'ACHATS**
- 3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**
- 3101 Corps de police**
- 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**
- 6600 Service des parcs et domaines**
- 7. SERVICES INDUSTRIELS**
- 71 Finances, administration et développement**
- 76 Service de l'électricité**

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

La discussion est close.

M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur : – La Commission des finances remercie la directrice de la Direction des finances et du patrimoine vert, M^{me} Germond, municipale, pour ses explications, ainsi que M^{me} Elisabeth Huber et M. Barbi pour leur aide. A l'issue des discussions, la Commission des finances a accepté les conclusions à l'unanimité. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Les crédits supplémentaires 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/25 de la Municipalité, du 15 mai 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- *décide* :

d'accorder la première série de crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	3'598'800.–	2'716'400.–
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	590'800.–	227'000.–
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.–	0.–

Elections – Résultats

Election du président du Conseil communal pour l'année 2014-2015

Bulletins délivrés : 79. Bulletins rentrés : 79. Bulletins blancs : 4. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 79. Majorité absolue : 40.

Est élu : M. Jacques Pernet, par 70 voix.

Voix éparses : M^{me} Thérèse de Meuron (2), M. Pierre-Antoine Hildbrand (2) et M. Nicolas Gillard (1).

Vifs applaudissements.

La présidente : – Félicitations, monsieur Pernet. Puisqu'on est en période estivale, j'ai un petit cadeau pour vous.

M^{me} Litzistorf offre des fleurs à M. Pernet.

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2014-2015

Bulletins délivrés : 82. Bulletins rentrés : 82. Bulletins blancs : 4. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 82. Majorité absolue : 42.

Est élu : M. Yvan Salzmänn, par 74 voix.

Voix éparses : M. Blaise Michel Pitton (2) et M. Benoît Gaillard (2).

Vifs applaudissements.

La présidente : – Félicitations, monsieur Salzman.

M^{me} Litzistorf remet des fleurs à M. Salzman, mais un plus petit format, ce qui fait rire l'assemblée.

La présidente : – Il y a toujours un *primus inter pares* !

Election du 2^e vice-président du Conseil communal pour l'année 2014 – 2015

Bulletins délivrés : 83. Bulletins rentrés : 83. Bulletins blancs : 14. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 83. Majorité absolue : 42.

Est élu : M. Philippe Ducommun, par 51 voix.

Voix éparses : M. Chollet (8), M. Laurent (7), M. Voiblet (1), M. Stauber (1) et M^{me} Voutat (1).

M^{me} Litzistorf remet à M. Ducommun une petite plante.

Vifs applaudissements.

Election de deux scrutateurs pour l'année 2014-2015

Bulletins délivrés : 83. Bulletins rentrés : 83. Bulletins blancs : 7. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 83. Majorité absolue : 42.

Sont élus : M^{me} Marlène Voutat, par 66 voix, M. Clivaz par 71 voix.

Voix éparses : M. Johan Pain (2), M. Olivier Faller (1) et M. Blaise Michel Pitton (1).

M^{me} Litzistorf remet à chacun une petite plante.

Vifs applaudissements.

La présidente : – Bravo !

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2014-2015

Bulletins délivrés : 85. Bulletins rentrés : 85. Bulletins blancs : 1. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 85. Majorité absolue : 43.

Sont élus : M. Matthieu Carrel, par 75 voix, M^{me} Nicole Graber, par 76 voix.

Voix éparses : M. Bertrand Picard (1).

M^{me} Litzistorf remet à chacun un présent.

Vifs applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

que le Bureau du Conseil communal pour 2014-2015 est composé comme il suit :

Président :	Jacques	PERNET	Libéral-Radical
Scrutateur :	Philippe	CLIVAZ	Socialiste
Scrutatrice	Marlène	VOUTAT	La Gauche
Premier vice-président :	Yvan	SALZMANN	Socialiste
Second vice-président :	Philippe	DUCOMMUN	UDC
Scrutateur suppléant :	Matthieu	CARREL	Libéral-Radical
Scrutatrice suppléante :	Nicole	GRABER	Les Verts

Election de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Bulletins délivrés : 86. Bulletins rentrés : 84. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 84.

Est élue, pour la Municipalité, 2^e suppléance : M^{me} Florence Germond, par 79 voix.

Sont élus pour le Conseil communal : M. Blaise Michel Pitton, par 81 voix, M. Guy Gaudard, par 73 voix, M. André Gebhardt, 82 voix, M. Alain Hubler, par 79 voix.

La présidente : – Bravo à toutes et à tous.

Vifs applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 86; bulletins rentrés : 84 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 84 ; majorité absolue : 43.

Sont élu-e-s :

Pour la Municipalité :

2^e suppléante : Florence GERMOND socialiste par 79 suffrages

Pour le Conseil communal :

Suppléants :	Blaise Michel	PITTON	socialiste	par 81 suffrages
	Guy	GAUDARD	libéral-radical	par 73 suffrages
	André	GEBHARDT	Les Verts	par 82 suffrages
	Alain	HUBLER	La Gauche	par 79 suffrages

La séance est levée à 20 h 15.
